

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mardi 21 juillet 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 7817

2^e séance 7867

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025-2026

23^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 21 juillet 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au gouvernement (p. 7820)

VISAS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS ALGÉRIENS (p. 7820)

Mme Edwige Diaz

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Mme Edwige Diaz

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE (p. 7821)

M. Boris Vallaud

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

TARIFS AUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE (p. 7822)

Mme Béatrice Piron

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie

VISAS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS ALGÉRIENS (p. 7823)

M. Olivier Fayssat

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

M. Olivier Fayssat

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE (p. 7824)

Mme Cyrielle Chatelain

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

Mme Cyrielle Chatelain

Mme la présidente

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

Mme Cyrielle Chatelain

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

AUTISME (p. 7825)

Mme Audrey Abadie-Amiel

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE (p. 7825)

Mme Anne Stambach-Terreoir

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

LUTTE CONTRE L'INCESTE (p. 7826)

M. Christian Baptiste

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

ANNULATION DU CONCERT DE BARBARA BUTCH (p. 7827)

M. Pierre Cazeneuve

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

DROIT DU TRAVAIL ET CANICULES (p. 7828)

M. Édouard Bénard

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE (p. 7828)

M. Thomas Ménagé

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

PRÉSOMPTION DE LÉGITIME DÉFENSE POUR LES FORCES DE L'ORDRE (p. 7829)

M. Jérôme Legavre

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

FERMETURE D'USINES LEGRAND (p. 7830)

Mme Sabine Gervais

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

FIBRE EXCELLENCE (p. 7831)

M. Emmanuel Taché

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

SÉCURITÉ CIVILE ET POMPIERS EUROPÉENS (p. 7832)

M. Jean-Marie Fiévet

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

Mme la présidente

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES (p. 7832)

Mme Sandra Regol

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

GRÊLE ET CATASTROPHES NATURELLES (p. 7833)

M. Fabrice Brun

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Suspension et reprise de la séance (p. 7834)

2. Protection des enfants (p. 7834)

Suite de la discussion d'un projet de loi
et vote solennel (p. 7834)

Seconde délibération (p. 7834)

Article 11
(*seconde délibération*) (p. 7834)

Amendement n° 1

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité
entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les
discriminations

Sous-amendement n° 2

Mme Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale

Mme Marianne Maximi, rapporteure de la commission
spéciale

Rappel au règlement (p. 7838)

M. Manuel Bompard

Mme la présidente

Article 11
(*seconde délibération*) (*suite*) (p. 7838)

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 7840)

Mme Marianne Maximi (LFI-NFP)

Mme Ayda Hadizadeh (SOC)

Mme Émilie Bonnivard (DR)

M. Arnaud Bonnet (EcoS)

Mme Sabine Gervais (Dem)

Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR)

Mme Constance de Pélichy (LIOT)

M. Yannick Monnet (GDR)

M. Antoine Valentin (UDR)

Mme Sophie Blanc (RN)

Mme Pauline Cestrières (EPR)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 7849)

Mme Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale

Suspension et reprise de la séance (p. 7849)

PRÉSIDENCE DE M. SÉBASTIEN CHENU

3. Protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux (p. 7849)

PRÉSENTATION (p. 7849)

Mme Laure Miller, rapporteure de la commission mixte
paritaire

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'intel-
ligence artificielle et du numérique

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte
paritaire

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 7852)

M. Louis Boyard

Mme Laure Miller, rapporteure

Rappels au règlement (p. 7855)

M. Antoine Léaument

Mme Caroline Yadan

MOTION DE REJET PRÉALABLE
(*suite*) (p. 7856)

Mme Soumya Bourouaha (GDR)

M. Olivier Fayssat (UDR)

Mme Anne Genetet (EPR)

M. Arnaud Saint-Martin (LFI-NFP)

M. Arthur Delaporte (SOC)

M. Antoine Vermorel-Marques (DR)

M. Laurent Croizier (Dem)

M. Laurent Marcangeli (HOR)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 7858)

M. Joël Bruneau

Mme Soumya Bourouaha

M. Olivier Fayssat

Mme Laure Lavalette

Mme Anne Genetet

M. Arnaud Saint-Martin

M. Arthur Delaporte

M. Lionel Duparay

Mme Lisa Belluco

M. Laurent Croizier

M. Laurent Marcangeli

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 7865)

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 7865)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

VISAS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS ALGÉRIENS

Mme la présidente. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. Je me fais le relais de très nombreux Français qui ont découvert avec effroi les déclarations de votre ambassadeur en Algérie. Dans un média local, il a annoncé que la France souhaitait délivrer 250 000 visas par an aux ressortissants algériens...

M. Pierre Cordier. Moi, je ne suis pas d'accord !

Mme Edwige Diaz. ... – il y voit un pacte de réconciliation ; nous, un pacte de soumission. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Cette déclaration est économiquement suicidaire. Depuis que les macronistes sont au pouvoir, 260 000 premiers visas ont été délivrés à des Algériens, soit l'équivalent de la population de Bordeaux. De plus, 40 % des Algériens de plus de 15 ans ni ne travaillent, ni n'étudient, ni ne sont à la retraite. Pire, ils représentent 43 % des bénéficiaires de l'aide médicale de l'État. Et c'est sans compter le coût stratosphérique de l'aide publique au développement, des impayés aux hôpitaux, des fraudes aux pensions et aux prestations sociales, des étudiants qui n'étudient pas, des clandestins non expulsés, ainsi que de leurs frais de justice et d'hébergement. *(Mêmes mouvements.)*

Cette déclaration est aussi diplomatiquement délétère. Dès 2017, Emmanuel Macron s'est incliné à Alger devant le monument à la gloire des terroristes du FLN, avant d'être imité trois ans plus tard par Gérard Darmanin. Cette année encore, une ministre a participé à une manifestation antifranaïse en Algérie.

M. Jean-Philippe Tanguy. Quelle honte !

Mme Edwige Diaz. Monsieur le ministre de l'intérieur, les Français se posent une question : dans quel camp êtes-vous ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame la présidente, permettez-moi de dire devant la représentation nationale la solidarité du gouvernement avec les deux agents du Quai d'Orsay chargés des programmes de soutien à la population iranienne qui ont été brutalement menacés et violentés par des officiers de sécurité du régime. Cet acte gravissime ne restera pas sans conséquences.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Madame la députée, vous évoquez notre relation avec l'Algérie. Alors que la Coupe du monde de football vient de se terminer, vous auriez pu avoir un mot pour notre compatriote Christophe Gleizes.

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Julien Odoul. Répondez à la question !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Puisque vous ne l'avez pas fait, je signale que, grâce à notre mobilisation diplomatique, nous avons pu, hier, lui rendre une troisième visite consulaire depuis le début du mois de mai.

M. Kevin Pfeffer. Ça lui fait une belle jambe ! Vous auriez pu aussi bien lui apporter un verre d'eau !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. En dépit de l'épreuve qu'il traverse, il va bien et a chargé les agents qui lui ont rendu visite de remercier les nombreux Français et Françaises qui lui adressent des encouragements par voie épistolaire.

M. Kevin Pfeffer. Faites-le libérer, plutôt !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. J'en viens à la question des visas, d'abord en indiquant que, depuis que la crise a éclaté avec Alger, leur nombre a baissé de 20 % – c'est l'écart entre 2025 et 2024 –, principalement en raison de la restriction de notre réseau diplomatique décidée par le gouvernement algérien. Depuis, dans l'intérêt de la France et des Français, nous avons engagé une nouvelle dynamique avec les autorités algériennes, car nous avons des intérêts à défendre, en matière de politique migratoire, de sécurité ou de lutte contre le narcotrafic ou le terrorisme. Il n'y a aucun objectif chiffré. Notre politique ne répond à aucune logique de volume ou de quotas. Elle ne dépend que de l'appréciation de nos intérêts à défendre.

M. Julien Odoul. Eh bien, l'appréciation est très mauvaise !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Le réengagement avec l'Algérie est progressif, réversible et conditionné aux résultats que nous obtiendrons.

Mme la présidente. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. Si vous avez passé une minute à répondre à côté de la plaque, c'est parce que vous êtes très gêné par notre question et que, malgré vos acrobaties verbales, vous incarnez la capitulation, ainsi que tout le monde l'a compris. Nous, avec Marine et Jordan, nous avons d'autres ambitions *(Exclamations sur les bancs du groupe EPR)* : dénoncer les accords franco-algériens de 1968 *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes)*

RN et UDR), proposer un référendum sur l'immigration, en terminer avec la repentance. J'ai un message pour les 76 % de Français qui veulent suspendre l'octroi de visas aux Algériens et que vous ignorez : tenez bon, dans dix mois, c'est la renaissance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. L'urgence agricole est là, dans la canicule qui s'abat sur les cultures et les élevages, dans l'effondrement des rendements, dans les pénuries d'eau. Chez moi, dans les Landes, des milliers d'hectares n'ont pas été remis en culture, jamais le revenu agricole n'a été si bas et les récoltes s'annoncent catastrophiques. Monsieur le Premier ministre, vous passez à côté des urgences qui font que les agriculteurs nous parlent de revenus, de trésorerie, de charges, de fourrage. Pourquoi n'êtes-vous pas à Bruxelles pour réclamer des aides exceptionnelles ? Pourquoi n'avez-vous pas déjà engagé un plan fourrage ? Pourquoi n'avez-vous pas encore abondé le fonds d'allègement des charges alors que, partout en France, beaucoup de paysans se demandent s'ils passeront l'hiver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Vous passez à côté des urgences car la crise agricole est d'abord, et doublement, une crise environnementale, du fait du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité. (*Mêmes mouvements.*) Voilà pourquoi, s'agissant de l'eau, notre position est claire : nous sommes favorables à son stockage dans une logique de partage de la ressource et de démocratie locale, pas d'accaparement et de mise sous tutelle. (*Mêmes mouvements.*) Respectez la démocratie locale de l'eau, qui fonctionne dans les Landes – c'est un exemple que vous devriez regarder.

Voilà aussi pourquoi nous sommes clairement attachés à l'autorité de la science libérée de toute pression politique et nous n'avons jamais souhaité la réintroduction de molécules (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Dominique Voynet applaudit également*) – tout le reste est mensonge. Nous avons cherché à écrire une loi de compromis utile aux agriculteurs, mais tous les équilibres ont été rompus, tous les compromis ont été trahis.

Hier soir, vous avez commis une triple faute, en ne respectant pas votre parole publique...

M. Pierre Cordier. Comme si, toi, tu respectais la tienne !

M. Boris Vallaud. ...et en refusant d'écarter la question des pesticides ; en interdisant le débat parlementaire sur ce sujet, contrairement à vos propos du matin, et en semant le doute jusque dans vos propres rangs ; en mettant dos à dos l'agriculture et l'environnement, les agriculteurs et le reste de la société, et en prenant ainsi le risque d'ouvrir une guerre de l'eau et une guerre de la santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Comment entendez-vous éviter la faillite de l'agriculture française et sa coupure d'avec une société qui ne demande rien d'autre que d'être derrière elle ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS. – M. Stéphane Peu applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je commencerai par répondre à la fin de la question car cela me semble être le point de départ de ce qui nous attend, y compris à l'automne. Le projet de loi a été adopté ici cette nuit et il le sera sans doute tout à l'heure au Sénat. Il deviendra donc

une loi de l'État, de la République, que le gouvernement aura pour mission d'appliquer, comme toutes les lois, qui comptent toujours une part de compromis. Ce qui vaut pour la suspension de la réforme des retraites vaut aussi pour la loi d'urgence agricole. (*M. Jean-Claude Raux trace un zéro avec les doigts.*) Les compromis se forment ici et avec le Sénat.

M. Boris Vallaud. Sauf qu'on ne les a pas votés !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Vous n'avez pas voté en faveur du texte, mais une majorité de députés l'a fait, cette nuit !

M. Boris Vallaud. L'amendement n'a jamais été débattu !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je vais y venir dans un instant. Mais d'abord, puisque c'est la dernière séance, comme dirait Eddy Mitchell (*Sourires*), je veux indiquer quelles leçons je tire de la séquence que nous venons de vivre, au-delà du projet de loi d'urgence agricole. La première est que, si l'on croit vraiment à la science, cela ne peut être à la carte. Il y a trois manières d'aborder le sujet. On peut, en se moquant de la science ainsi que des questions de santé publique et de pollution, soutenir un modèle purement productiviste. C'est la position de certains acteurs du débat public, mais ce n'est ni la vôtre ni la nôtre.

M. Jérémie Jordanoff. Si, c'est la vôtre !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La deuxième manière de prendre le sujet, que je comprends, consiste, devant l'ampleur des enjeux politiques et émotionnels, à interdire par principe, quoi que dise la science.

Mme Aurélie Trouvé. C'est la science qui le commande ! Ce n'est pas une affaire d'émotion !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Si ! et, d'ailleurs, je respecte les parlementaires qui, mettant le principe de précaution au-dessus de ce que peut dire la science, prônent l'interdiction. La troisième manière de voir les choses, c'est la science, rien que la science, toute la science. Elle passe par la confiance que l'on a envers l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement. Ce n'est pas le gouvernement qui a inventé la mesure sortie de la commission mixte paritaire, puisque les ministres n'y participent pas.

M. Manuel Bompard. Arrêtez !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Le gouvernement n'a pas émis d'avis favorable. Au contraire, au Sénat, les ministres en ont exprimé des défavorables. Ironie du sort, en commission mixte paritaire, les sénateurs sont allés rechercher un amendement socialiste, déposé l'année dernière sur la proposition de loi Duplomb (*Protestations sur les bancs du groupe SOC dont de nombreux députés font un geste de dénégation*)...

M. Pierre Cordier. Eh oui, Vallaud !

M. Boris Vallaud. C'est faux !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...proposant un avis conforme de l'Anses. Ainsi, le politique délègue la décision à cette agence. Je suis à l'aise intellectuellement avec cette démarche, dont on peut rediscuter. Une molécule qui n'a pas été complètement interdite par la science peut être réautorisée ou ne pas l'être.

Mme Delphine Batho. C'est n'importe quoi ! On ne peut pas dire ça !

Mme Sandrine Rousseau. Vous mentez !

M. Jean-Claude Raux. Ce sont les médecins et les scientifiques qui demandent cette interdiction !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Madame la ministre Batho, on peut donner à l'Anses la liberté d'assumer ou non la dérogation.

La deuxième leçon porte sur ce qui est dit sur les réseaux sociaux de groupes encore plus à gauche que le vôtre, c'est-à-dire que l'Assemblée nationale aurait réautorisé de manière générale l'acétamipride. C'est faux ! Si vous voulez combattre la mesure qui figurera au *Journal officiel*, combattez son contenu réel. Le principe est l'interdiction et l'exception ne peut être qu'une dérogation pour un segment très précis, pour des raisons culturelles sur lesquelles je ne reviens pas. Au moins, combattez la mesure pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle n'est pas !

Mme Delphine Batho et M. Boris Vallaud. Il fallait nous laisser en débattre !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Si on n'est pas dans l'émotion ou dans la politique, il faut en revenir au contenu du texte.

J'aborde la troisième leçon avec un peu plus de gravité, même si je suis prêt à tout entendre à propos des procédures. La semaine dernière, une grande partie de la droite sénatoriale m'a reproché de passer en force en inscrivant ici, en troisième et dernière lecture, la proposition de loi sur la fin de vie et l'aide à mourir. (*« Ça n'a rien à voir ! » sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*)

M. Boris Vallaud. Oui : le dernier mot revient à l'Assemblée !

Mme Sandrine Rousseau. C'est la procédure parlementaire normale !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Laissez-moi finir ! Une partie de la droite sénatoriale a même parlé de coup de force. Or il ne faut pas détourner les procédures en fonction de ce qui nous arrange. (*Mme Danièle Brulebois et M. Jean-Luc Bourgeaux applaudissent.*)

Mme Sandra Regol. Incroyable d'entendre ça !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Des dizaines de commissions mixtes paritaires ont lieu lors de chaque session ordinaire ou extraordinaire. À chaque fois, depuis la nuit des temps, députés et sénateurs se retranchent sans ministre. Cela peut aboutir à un compromis, que les deux chambres peuvent accepter ou refuser, ou sur lequel elles peuvent diverger. Pardon de ce cours sur la Constitution mais, le cas échéant, une deuxième lecture a lieu, puis il est possible que le dernier mot soit laissé à l'Assemblée nationale. (*« Et là, alors ? » sur les bancs du groupe EcoS.*)

Vous l'avez reproché à mes propres amis sur d'autres textes, notamment au début du mois de mai : on ne peut pas jouer avec la procédure parlementaire en fonction de ses intérêts du moment.

Mme Dominique Voynet. Pourquoi, hier, n'avez-vous pas retenu l'amendement de vos amis ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La représentation nationale doit défendre les procédures et protéger la Constitution, tout comme moi. (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*) La nuit dernière, vous avez eu le choix de voter pour le texte, de vous abstenir ou de voter contre.

M. Manuel Bompard. Ce n'est pas vrai !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Même si des amendements avaient été déposés, ce qui aurait été un cas de figure complètement extraordinaire...

M. Boris Vallaud. C'était votre proposition !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Tout le monde me fait parler, mais peut-être vaut-il mieux m'écouter directement, puisque je suis en train de vous répondre. Vous savez très bien qu'en plus, il aurait fallu un vote conforme au Sénat.

Mais peu importe ! Sortons de nos affaires de tambouille !

Mme Dominique Voynet. Sortez de vos tambouilles !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La réalité est que le débat est entre la science, la vision productiviste et la protection émotionnelle (*Vives exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)...

Mme Sandra Regol. Ce sont des faits, non des émotions !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...et qu'il a traversé divers groupes politiques. Assumons-le ! Cela vaut mieux que se retrancher derrière des arguments de procédure que nos concitoyens ne peuvent comprendre.

Dernier point : je forme le vœu que l'agriculture française – merci, à certains égards, pour la tonalité de votre question – sorte de ce décor politique ou politicien de précampagne présidentielle.

Mme Dominique Voynet. Vous, vous ne faites jamais de politique ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. La réalité, c'est que beaucoup des soixante-dix mesures que prévoit le projet de loi sont utiles. L'honnêteté commande de rappeler que la plupart ont été élaborées en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles ainsi qu'avec les élus locaux.

Mme Sandra Regol. Ils ont un cerveau, nos concitoyens !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain. Dans cette loi, il y a des choses qui vous agréent, d'autres qui ne vous agréent pas, comme souvent dans les lois de la République. En tout état de cause, elle est utile. Il n'est pas possible qu'au mois de janvier, une crise agricole importante ait constitué pour tout le monde une occasion légitime presser le gouvernement d'agir vite, puis qu'en février, tout le monde se soit rendu au Salon de l'agriculture, avant que plus personne, une fois juillet venu, ne veuille endosser les compromis que l'on a essayé de trouver dans une assemblée difficile ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR ainsi que sur quelques bancs des groupes Dem et LIOT.*)

M. Boris Vallaud. Ce n'est pas une réponse !

TARIFS AUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Mme la présidente. La parole est à Mme Béatrice Piron.

Mme Béatrice Piron. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. Dans quelques jours, des millions de Français prendront la route des vacances et beaucoup ont fait le choix de partir, pour la première fois, au volant d'un véhicule électrique, convaincus qu'il s'agissait d'une solution à la fois écologique et économique. Ce choix s'inscrit dans la droite ligne de la volonté du gouvernement d'accélérer la transition vers une mobilité décarbonée.

La France compte aujourd'hui près de 200 points de recharge ouverts au public, ce qui fait de notre réseau national l'un des plus développés d'Europe. C'est une réussite collective que nous pouvons saluer. Pourtant, connaître le prix de sa recharge relève parfois du parcours du combattant. Contrairement au carburant, dont les prix sont affichés de manière claire et uniforme à l'entrée des autoroutes et des stations-services, les tarifs aux bornes de recharge demeurent particulièrement opaques. De plus, ces prix peuvent fortement varier selon l'opérateur, la puissance de la borne, l'heure, la durée de la recharge, le badge, la carte utilisée, l'existence d'un abonnement, voire des frais annexes.

Le règlement européen Afir sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs impose pourtant bien l'affichage du prix du kilowattheure mais uniquement sur la borne elle-même. Autrement dit, le conducteur ne découvre le tarif qu'une fois qu'il a quitté l'axe routier et qu'il s'est garé. À ce stade, son choix est déjà fait, faute d'avoir pu comparer les offres disponibles. Il en résulte une asymétrie difficilement justifiable, au détriment des usagers. Un kilowattheure facturé entre 15 et 20 centimes à domicile peut ainsi atteindre, sur une borne rapide d'autoroute, les 90 centimes et le coût d'une recharge celui d'un plein de carburant pour un véhicule thermique. Souvent, la présence ou l'absence de telles difficultés du quotidien décident un ménage à franchir, ou non, le pas de l'électrique.

Quelles pistes réglementaires le gouvernement explore-t-il en vue d'assurer une meilleure information tarifaire ? La France défendra-t-elle cette exigence de transparence et de lisibilité en amont dans le cadre de la révision du règlement Afir, pour laquelle la Commission européenne vient d'ouvrir la consultation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Maud Bregeon, ministre déléguée, porte-parole du gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie. Je vous prie d'excuser mon collègue Philippe Tabarot, en déplacement à Marseille.

Vous mettez en exergue deux défis essentiels : l'électrification, d'une part, la transparence des prix et l'accompagnement des consommateurs, d'autre part. Nous relevons le premier défi grâce à un plan d'électrification massif qui permettra, du soutien à l'achat jusqu'au déploiement des bornes de recharge, d'accompagner les Français et de les aider à passer progressivement de la voiture thermique à la voiture électrique. S'agissant des bornes, l'objectif est clair et assumé : multiplier par cinq le nombre de bornes de recharge rapide d'ici à 2035, notamment le long des autoroutes.

J'en viens à la transparence. Le système de fixation des prix de l'alimentation des voitures électriques est un peu plus compliqué que celui des voitures thermiques : en fonction de votre mode de recharge, de votre abonnement, de votre borne, les tarifs varient. Les consommateurs connaissent bien le tableau d'affichage des prix du carburant, où figurent trois ou quatre prix. L'installation de tels panneaux s'agissant des recharges électriques serait plus complexe, car le coût de ces recharges dépend précisément du profil de chaque consommateur.

Nous avons mis à disposition de l'ensemble des Français des solutions numériques : ils peuvent prendre connaissance, sur une plateforme du service public, de l'évolution des prix en temps réel, étant entendu que cette plateforme fait l'objet de mises à jour obligatoires – et nous nous assurons de l'effectivité de cette obligation.

Dernier point : aujourd'hui, entre les prix du thermique et de l'électrique, il n'y a pas photo. Au vu du tarif du sans-plomb 95, du sans-plomb 98 ou du diesel, notamment dans un contexte marqué par les événements qui se déroulent au Moyen-Orient, le passage à l'électrique, si l'on additionne la transition pour les véhicules et pour les modes de chauffage, permet d'économiser jusqu'à un smic par an. L'électrique, c'est bon pour la souveraineté autant que pour le pouvoir d'achat et pour le climat.

VISAS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS ALGÉRIENS

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat. Monsieur le ministre des affaires étrangères, la loi sur la criminalisation de la colonisation française a été publiée au *Journal officiel* algérien au mois de mai. Cette loi qualifie cette période de crime d'État, énumère trente et une infractions considérées comme des crimes de colonisation imprescriptibles et punit de cinq à dix ans d'emprisonnement la promotion ou même une simple justification de la colonisation dans les sphères médiatiques, académiques, culturelles ou politiques.

Votre réponse à cette loi provocatrice, humiliante et liberticide, qui criminalise l'histoire de France, les harkis et les pieds-noirs ? (*Mme Sabrina Sebaihi s'exclame.*) Elle est venue la semaine dernière par la voix de l'ambassadeur de France en Algérie, M. Stéphane Romatet, qui a dévoilé la feuille de route fixée par le président Macron : le volume de visas délivrés aux ressortissants algériens doit repartir à la hausse pour retrouver son niveau antérieur, soit plus de 250 000 visas par an. Cela fait longtemps que vous avez mis la France à genoux devant l'Algérie ; nous voilà à plat ventre.

Parallèlement, estimant de toute évidence que même la politique de l'Europe n'est plus assez immigrationniste à son goût, le président Macron refuse d'appliquer la directive retour adoptée par le Parlement européen.

M. Antoine Léaument. Vos propos sont honteux !

M. Olivier Fayssat. Nous savons que votre gouvernement n'appliquera pas la résolution visant à dénoncer les accords franco-algériens du 27 décembre 1968, proposée par le Rassemblement national et adoptée dans cet hémicycle le 30 octobre – pour cela, nous patienterons jusqu'en 2027. Mais en attendant, je vous le demande : pourquoi cet objectif de 250 000 visas ? Pourquoi cette humiliation diplomatique dans laquelle vous pataugez ? Pourquoi n'entendez-vous pas les Français ? Pourquoi maintenez-vous ce cap de soumission qui nous précipite tout droit vers les récifs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Il y a une différence majeure entre vous – ainsi que vos camarades du Rassemblement national – et nous : vous êtes obsédés par l'Algérie ; nous sommes obsédés par la France ! Vous êtes obsédés par les Algériens, nous par les Français et leurs intérêts. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN. – M. Julien Odoul fait mine de nager la brasse.*) C'est pourquoi ce réengagement des relations avec l'Algérie, graduel, réversible et dépendant des résultats que nous obtiendrons, suit une seule boussole : l'intérêt de la France et des Français.

En 2025, le nombre de visas délivrés à des ressortissants algériens a baissé de 20 %, principalement en raison des décisions brutales prises par le gouvernement algérien à l'encontre de notre réseau diplomatique. Au-delà de cela, nous n'avons jamais eu d'objectif chiffré : notre politique ne répond à aucune logique de volume ou de quota mais à l'appréciation de nos intérêts et de l'évolution de la relation entre nos deux pays.

Je regrette d'avoir à nouveau à dire que vous auriez pu avoir un mot, puisque vous soulevez la question de l'Algérie, pour notre compatriote Christophe Gleizes. (*Vives exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Kévin Pfeiffer. Incapables !

M. Jean-Noël Barrot, ministre. Se soucier du sort de nos compatriotes lorsqu'ils sont détenus à l'étranger, ce n'est jamais être à côté de la plaque. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat. Si vous adoptiez vis-à-vis de l'Algérie un ton aussi ferme que celui de vos réponses aux députés, on n'en serait pas là ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Monsieur le Premier ministre, vous devez une explication aux 2 131 368 signataires de la pétition « Non à la loi Duplomb – Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective » et à cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Martine Froger applaudit également.*) La droite sénatoriale a voté la réintroduction de deux pesticides interdits : l'acétamipride et le flupyradifurone. L'Assemblée nationale n'a pas débattu de cette mesure. Pour qu'elle puisse trancher, différents groupes, y compris parmi ceux qui vous soutiennent, ont déposé des amendements, qui ne pouvaient être soumis à notre vote qu'avec l'accord de votre gouvernement. Or vous ne l'avez pas donné. Pourquoi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Martine Froger applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Pourquoi présenter la mesure figurant dans le texte voté cette nuit pour ce qu'elle n'est pas ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Un député du groupe EcoS. C'est minable !

Mme Mathilde Panot. Ce n'est pas à vous de poser des questions aux parlementaires !

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Aujourd'hui, l'acétamipride et le flupyradifurone sont interdits. Demain, ils pourront être autorisés par dérogation. Pourquoi l'avez-vous laissé faire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. Merci, madame la présidente Chatelain. (*Mme Cyrielle Chatelain reprend la parole hors micro.*) Non : vous ne pouvez pas prendre la parole une troisième fois – vous le savez très bien, vous êtes présidente de groupe depuis près de dix ans ! (*Mme Cyrielle Chatelain continue de s'exprimer hors micro. – Brouhaha et protestations prolongées sur divers bancs.*)

M. Pierre Cordier. C'est le règlement ! Ils n'aiment pas le règlement !

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Madame la présidente, ... (*Mme Cyrielle Chatelain continue de s'exprimer.*)

Mme la présidente. Je n'entends pas. Pourriez-vous donner le micro à Mme la présidente Chatelain ? Vous aviez achevé votre propos, non ?

Mme Cyrielle Chatelain. Non, madame la présidente, et je souhaite le poursuivre. (*Protestations sur divers bancs.*)

M. Pierre Cordier. Non ! Madame la présidente, on n'a jamais vu ça !

Mme Cyrielle Chatelain. Monsieur le Premier ministre, les néonicotinoïdes étaient interdits et vous avez laissé faire leur réautorisation par dérogation. Il faut être très clair : les sociétés savantes médicales et scientifiques et le Conseil national de l'Ordre des médecins vous ont directement interpellé pour vous rappeler les dangers que représentent l'acétamipride et le flupyradifurone, de leur reprotoxicité – diminution de la fertilité et retard de croissance du fœtus dans le ventre de sa mère – à leur neurotoxicité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*) Une étude réalisée sur des enfants atteints de cancers prouve que 100 % d'entre eux ont des néonicotinoïdes dans le corps et de l'acétamipride dans le cerveau. (*Mêmes mouvements.*) Quand on voit se déployer l'épidémie de cancers pédiatriques, quand on sait que les agriculteurs ainsi que leurs enfants sont surreprésentés parmi les personnes qui souffrent de cancers, le principe de précaution doit prévaloir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Vous allez me dire que vous vous en remettez à l'Anses, mais vous ne lui faites pas confiance et vous l'instrumentalisez ! Le décret du 8 juillet 2025 l'a mise sous tutelle et permet au ministère de l'agriculture de déterminer quels dossiers sont prioritaires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Et, par la loi adoptée hier, vous obligez cette agence à collaborer avec les vendeurs de pesticides pour accélérer leur mise sur le marché.

Un député du groupe EcoS. La honte !

Mme Cyrielle Chatelain. Vous allez me parler d'émotion ; vous aurez raison : rien de ce que vous direz ne pourra éteindre la colère ! Quand des enfants meurent (*Vives exclamations sur les bancs des groupes RN, EPR, DR, HOR et UDR*), quand d'autres deviennent orphelins parce qu'on autorise des produits neurotoxiques... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Plusieurs députés du groupe EcoS, dont certains se lèvent, applaudissent cette dernière.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. S'il y a de la colère, c'est surtout parce que vous l'entretenez avec duplicité par la réitération successive de plusieurs mensonges ! (*Mme Cyrielle Chatelain proteste, de même que M. Benjamin Lucas-Lundy, debout.*)

Mme Sandra Regol. C'est vous qui mentez ! Arrêtez !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Pourquoi semez-vous le trouble au sujet de notre confiance vis-à-vis de l'Anses ? Pourquoi dire que cette agence est sous le contrôle du gouvernement alors que la loi votée cette nuit prévoit précisément qu'elle seule pourra autoriser la dérogation ? (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. Benoît Biteau. Vous dites n'importe quoi !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Si vous êtes sûre de vous, madame la présidente Chatelain, attaquez donc le texte pour ce qu'il est, sur le fond !

Mme Cyrielle Chatelain. Mais nous l'attaquons !

Mme la présidente. Madame Chatelain !

Mme Cyrielle Chatelain. Mais il ment !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Arrêtez de travestir la réalité ! (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe EcoS.*) Arrêtez de contredire la vérité d'une loi de la République votée par une majorité de députés ici, cette nuit ! Soit vous jouez sur les peurs, soit vous légiférez avec calme. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*) Quelle ironie il y a à voir la présidente d'un groupe écologiste, qui jadis s'appuyait à juste titre sur la science, le Giec, les savants pour lutter contre le réchauffement climatique, prête aujourd'hui à calomnier, à raconter n'importe quoi pour faire peur, pour entretenir la colère – pour des raisons purement politiciennes qui tiennent à vos alliances avec La France insoumise ! C'est inacceptable ! On peut être pour ou contre cette loi, mais de grâce : ne racontons pas n'importe quoi ! Nos agriculteurs, nos scientifiques, les services de l'État méritent mieux ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

Mme Cyrielle Chatelain. La honte !

AUTISME

Mme la présidente. La parole est à Mme Audrey Abadie-Amiel.

Mme Audrey Abadie-Amiel. Madame la ministre chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, je veux parler d'un handicap qui touche 700 000 personnes en France. À quelques semaines de la Conférence nationale du handicap, je souhaite vous interroger sur le bilan, trois ans après son lancement, de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement et sur les perspectives qu'elle ouvre pour les personnes porteuses de troubles du spectre autistique.

En Ariège, département rural confronté, s'agissant de l'autisme, à un véritable désert médico-social, les remontées des familles, des personnes concernées et des acteurs de terrain mettent en évidence la situation préoccupante de l'accompagnement des personnes porteuses de TSA. Au-delà du manque de places et de moyens, ils demandent tous la même chose : non pas de nouveaux droits, mais l'effectivité de ceux qui existent déjà.

Les délais pour obtenir un diagnostic restent excessifs, l'accès aux soins spécialisés est insuffisant, les parcours scolaires demeurent fragiles et les ruptures d'accompagnement se multiplient à l'entrée dans l'âge adulte. De fait, les familles deviennent les principales coordinatrices des parcours de soins, de scolarisation, d'accompagnement et d'accès aux droits. Cette situation a un impact majeur sur leur vie personnelle, professionnelle et sociale.

Trois ans après le lancement du plan TND, les attentes demeurent fortes d'un accès plus rapide au diagnostic, du renforcement des moyens des MDPH, d'un accompagnement scolaire effectif par les AESH, d'un soutien aux services d'aide à domicile et du développement de solutions de répit, d'habitat inclusif et d'accompagnement adaptées à tous les profils autistiques, notamment pour les adultes, trop souvent laissés sans solution.

Quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre du plan TND, notamment dans les territoires ruraux ? Quels objectifs n'ont-ils pas encore été atteints et quels engagements concrets le gouvernement entend-il prendre lors de la prochaine CNH pour garantir enfin l'effectivité des droits, ainsi que des parcours de vie sans rupture pour les personnes avec autisme et leurs familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Je vous remercie de votre question, qui nous permet d'évoquer ce que vivent les personnes autistes et leurs familles. Pendant de très nombreuses années, la France a été critiquée pour sa politique en matière d'autisme, fondée sur des parcours souvent trop complexes et sur des pratiques pas toujours fondées scientifiquement. Grâce à la stratégie 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement, les politiques publiques ont fondamentalement changé. Elles sont désormais construites à la fois sur l'inclusion, sur les bonnes pratiques recommandées par l'HAS et sur le droit des personnes autistes.

Vous posez la question du bilan de cette stratégie. S'agissant du repérage précoce des enfants, sachez que plus de 186 000 enfants sont repérés de manière très précoce par les plateformes de coordination et d'orientation présentes dans tous les départements. C'est un résultat très important quand on sait à quel point un repérage précoce peut changer l'avenir de l'enfant. Les enfants ont en outre la possibilité d'être suivis par des psychomotriciens, des psychologues et des ergothérapeutes dans le cadre d'une prise en charge intégrale – pas 1 euro à verser pour les familles ! On ne peut que saluer cette avancée.

Des réponses concrètes sont par ailleurs apportées tout au long de la vie : à l'école, avec les unités d'enseignement autisme et les dispositifs d'autorégulation ; à l'université, avec le programme Atypie-Friendly ; en matière d'emploi, avec des dispositifs visant à accompagner les situations complexes d'autisme. Enfin, un forfait de guidance parentale pour les familles sera appliqué dès l'automne grâce à la délégation interministérielle et à notre délégué à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, Étienne Pot. Je vous transmettrai évidemment en temps voulu les informations importantes pour la vie des familles. Nos efforts doivent se poursuivre. Le renforcement de la stratégie pour les troubles du neurodéveloppement sera l'un des axes forts de la Conférence nationale du handicap du 4 septembre prochain.

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Stambach-Terreoir.

Mme Anne Stambach-Terreoir. « Vous êtes les alliés du cancer et nous le ferons savoir ! » Par ces mots, Mme Fleur Breteau, malade, vous criait sa colère depuis les tribunes. C'était il y a un an. Puis, 2,2 millions de personnes ont signé contre la loi Duplomb. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*) Mais vous récidivez. Hier, vous avez réautorisé l'acétamipride et sa cousine la flupyradifurone, deux insecticides dangereux qui attaquent le système nerveux central des insectes et les paralysent pour les tuer. Très efficace ! En trente ans, 80 % des insectes et près de 60 % des espèces d'oiseaux en milieu agricole ont disparu du fait de l'emploi de

pesticides – les scientifiques l’ont démontré. (*Mêmes mouvements.*) Mais vous méprisez la science. Vous avez méprisé les climatologues qui annonçaient les canicules et les sécheresses. Aujourd’hui, vous méprisez l’Inrae qui vous parle d’alternatives et vous méprisez même le Conseil national de l’Ordre des médecins quand il vous dit qu’il s’agit de substances susceptibles d’exposer la population à des risques majeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Car elles créent des troubles neurologiques, affectent le développement des fœtus et forment avec d’autres substances des cocktails infâmes qui favorisent des cancers chez des enfants de plus en plus jeunes.

Gouvernement, Marine Le Pen, Gabriel Attal, soutiens d’Édouard Philippe, que dites-vous aux agriculteurs que vous mettez en danger, avec leurs proches, en les contraignant à utiliser des pesticides? Que dites-vous à tous ces parents qui vivent l’insupportable, eux qui regardent impuissants leurs enfants souffrir, faiblir de chimio en chimio, qui les voient s’éteindre peu à peu, jusqu’à les coucher sur leurs lits de mort?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l’égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Quelle honte!

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Que dites-vous à ces enfants qui ne pourront pas grandir, à ces jeunes à la vie fauchée par vos cocktails chimiques? Que vous ne saviez pas? Hier, vous avez choisi: vous êtes des empoisonneurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous empoisonnez notre eau, nos sols, notre air. Vous entassez toujours plus d’animaux sensibles dans des bâtiments fermés. En fait, vous méprisez la vie. (*Protestations sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*) Et vous méprisez les gens jusqu’à sacrifier nos enfants sur l’autel des seuls profits de Bayer-Monsanto. Mesdames et messieurs du gouvernement, vous êtes des empoisonneurs et nous le ferons savoir. Rendez-vous en 2027! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Nous avons débattu pendant de longues heures sur le projet de loi d’urgence agricole et nous avons eu l’occasion à de multiples reprises d’échanger sur ces différents sujets. J’ai toujours apprécié, dans vos interventions, l’excès qui caractérise vos propos! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Patrick Hetzel. Eh oui!

Mme Annie Genevard, ministre. Prétendre que nous avons réintroduit l’acétamipride et la flupyradifurone est un mensonge, et vous le savez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.* – *Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce que dit ce texte, très précisément, c’est qu’il appartient à l’organisme dont c’est la fonction, confiée par le gouvernement, d’examiner les substances qui peuvent être utilisées par les agriculteurs, ou non, eu égard à leur impact sur la santé humaine et sur l’environnement. Tel est le travail de l’Anses. Il y a quelques années, le politique s’est substitué à l’avis de l’Anses, qui, je le rappelle, ne s’est jamais prononcée sur ces substances. Le projet de loi d’urgence agricole prescrit que l’Anses devra se prononcer, puisque la question lui est posée régulièrement par les filières agricoles actuellement dans l’impasse.

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Il y aura une dérogation!

Mme Annie Genevard, ministre. L’Anses dira si une dérogation est possible ou non. Voilà précisément ce que dit le texte, et vous ne pouvez pas prétendre le contraire. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Notre santé ne souffre aucune exception!

Mme Annie Genevard, ministre. Enfin, madame Stambach-Terrenoir, je veux vous dire quelque chose: vous n’avez pas le droit, moralement, d’instrumentaliser la maladie à des fins politiques et politiciennes. (*Applaudissements prolongés sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR, DR, Dem, HOR et UDR.*) C’est une faute morale qui trahit le mandat pour lequel vous avez été élue! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Pierre Cordier. Ils n’ont pas de morale, ces gens-là!

LUTTE CONTRE L’INCESTE

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Baptiste.

M. Christian Baptiste. Monsieur le garde des sceaux, il aura fallu le meurtre d’un enfant pour que l’État daigne enfin compter les plaintes déposées au sujet de violences sexuelles sur nos enfants, plaintes qui dormaient, oubliées, dans les commissariats et les parquets de la République. Le résultat de votre revue est un aveu: non pas 70 000 plaintes, mais 85 000! Ce sont donc 15 000 dossiers qui ont été découverts durant vos travaux, jamais enregistrés dans un parquet. Et ces 15 000 dossiers, vous pouvez les doubler avec l’outre-mer, car je peux vous dire que des dossiers qui dorment sur des étagères, nous en avons!

Vous communiquez sur une hausse de 309 % des informations judiciaires ouvertes et de 173 % du nombre d’incarcérations – un écran de fumée. À Rennes et à Douai, 100 % des dossiers ont été réexaminés; à Cayenne, seulement 12 %. Le même État, le même crime, mais pas la même protection si un enfant naît dans l’Hexagone ou en outre-mer. C’est une double peine et elle est indigne!

Vous avez retenu trois critères pour prioriser les dossiers: un auteur identifié, des antécédents judiciaires, une victime encore mineure. Or, en matière d’inceste, ces trois critères ne sont presque jamais réunis, car 91 % des auteurs identifiés n’ont aucun antécédent et 64 % des victimes sont aujourd’hui majeures.

Enfin, il manque le critère le plus important: l’enfant est-il placé sous le même toit que son agresseur présumé? Votre revue n’a pas croisé les plaintes pénales avec les procédures civiles en cours devant le juge aux affaires familiales et le juge des enfants. Elle n’identifie donc pas les enfants qu’une décision de justice a confiés à celui qu’ils désignent comme leur bourreau.

Alors, vous engagez-vous à suivre les recommandations de notre rapport en créant sans délai une commission nationale de révision des dossiers d’inceste, sans oublier de croiser systématiquement les plaintes recensées avec les décisions de placement et les procédures familiales en cours, afin qu’aucun enfant ne reste sous le toit de celui qui l’a détruit? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Je connais votre engagement en faveur de la protection des enfants et plus particulièrement de la lutte contre l’inceste, puisque vous avez été rapporteur de la commission d’enquête

sur l'inceste. Nous nous sommes vus à plusieurs reprises dans le cadre des travaux de cette commission et au ministère de la justice. Il est dommage que vous polémiquiez sur ce sujet. Nous aurions pu, au contraire, débattre sur la base des chiffres substantiels qui concernent la France hexagonale et l'outre-mer. Contrairement à ce que vous avez dit, aucun critère n'a été utilisé pour recenser les plaintes. Ont été ciblées toutes les plaintes concernant des personnes mineures au moment des faits. Aucun autre critère n'a été appliqué et aucune victime d'inceste n'a été mise de côté – je veux vous rassurer sur ce point. Rappelons que 70 % des viols sur des enfants sont perpétrés dans un cadre familial. Tous les parquets généraux de France, y compris à Pointe-à-Pitre, à Fort-de-France et à Cayenne, ont été mobilisés. J'ai d'ailleurs reçu individuellement les procureurs généraux de ces trois cours d'appel lundi dernier. Dans toutes les cours d'appel de France, près de 95 % des dossiers ont été examinés. Il n'est pas vrai de dire que ce serait 12 % à Cayenne et 100 % dans le territoire hexagonal ! Le chiffre est le même absolument partout.

Pour améliorer la lutte contre l'inceste, je ne suis pas opposé à la création d'une commission de révision sur l'inceste, mais je m'étonne que votre groupe se soit opposé à la création d'une ordonnance de sûreté de l'enfant. J'espère que vous soutiendrez le projet de loi sur la protection des enfants qui va être voté cet après-midi et qui concerne directement le juge des affaires familiales et le juge des enfants. Malheureusement, par la voie d'un amendement de Mme Capdevielle, plusieurs députés de votre groupe se sont opposés à une disposition les concernant. Je m'étonne également que le groupe socialiste ait voté contre la perpétuité pour les viols sériels sur mineurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

ANNULATION DU CONCERT DE BARBARA BUTCH

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Madame la ministre chargée de la lutte contre les discriminations, samedi soir, à Grenoble, la DJ Barbara Butch a été chassée de scène.

M. Sylvain Berrios. Une honte !

M. Pierre Cazeneuve. Il y a deux ans, icône de la culture queer, elle faisait rayonner la France lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux et subissait pour cela une vague inouïe de cyberharcèlement homophobe. Samedi, c'est parce qu'elle était juive qu'elle a été conspuée et agressée. (« LFI ! » sur les bancs du groupe RN.) Des sifflets, des insultes, une sono sabotée, des jets de bouteilles en verre et un concert suspendu au bout de vingt minutes. Les responsables ? Les chefs de file de La France insoumise à Grenoble (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*), qui ont organisé pendant des mois ce boycott (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem*), à grand renfort d'un tract nauséabond, où Barbara Butch apparaît couverte de sang, devant un drapeau arc-en-ciel siglé d'une étoile de David. Essentialisée, ciblée parce que juive et homosexuelle. Tout est dit.

Vous prétendez être La France insoumise, mais samedi soir, à Grenoble, vous étiez la France ignoble (*Applaudissements redoublés et prolongés sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem*), celle qui reprend des méthodes fascistes pour bâillonner des artistes parce qu'ils sont juifs ! Vous étiez la France infâme, celle qui décide quel DJ a le droit ou non de monter sur scène ! Vous étiez la France intimidante, celle qui ne se bat qu'à cent contre une, toujours en meute. Vous étiez

la France indigne, celle qui hurle pour couvrir toute autre parole que la sienne. Vous étiez la France insoumise à tout, sauf à vos propres démons. Mais vous étiez surtout la France antisémite, celle qui considère que ce fléau est résiduel et fait du Juif un ennemi. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Déjà hier, les concerts du chanteur Amir boycottés,...

Mme Mathilde Panot. Allez, allez !

M. Pierre Cazeneuve. ...le dessinateur Joann Sfar exfiltré, les spectacles de Sophia Aram perturbés, Caroline Yadan cyberharcélée pour avoir voulu lutter contre cet antisémitisme. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Mathilde Panot. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous !

M. Pierre Cazeneuve. Mais samedi, une nouvelle frontière a été franchie avec cette agression physique. Ma question est donc simple : que compte faire le gouvernement pour qu'aucun artiste ne soit plus jamais empêché de monter sur scène en raison de ce qu'il est ? (*Les députés des groupes EPR et Dem se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes DR et HOR ainsi que sur quelques bancs du groupe RN.*)

M. Raphaël Arnault. Ce sont vos amis les antisémites, là-bas ! (*Vives protestations sur les bancs des groupes RN et EPR. – Plusieurs députés des groupes EPR et LFI-NFP s'apostrophent de banc à banc.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît !

La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Une femme, une artiste seule sur scène, une lesbienne, fière de son corps, une Française juive. (*Plusieurs députés des groupes EPR et LFI-NFP s'investissent.*)

Mme la présidente. Un peu de calme !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Face à elle, des huées, des insultes, des humiliations, des jets de liquide, de projectiles, de bouteilles de verre, pour l'humilier, pour la blesser, pour la chasser.

Et, en toile de fond, une affiche : son visage, son corps, le drapeau LGBT, une étoile de David, tout cela souillé de sang. Bienvenue chez LFI ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme Laure Lavallette. Vous êtes complices !

M. Pierre Cordier. Ça, ça fait mal !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Bienvenue dans un monde où on a le goût des listes, où l'on place des cibles dans le dos des Français juifs, où l'on désigne, on diffame, on boycotte, où l'on dresse des meutes et on lâche les chiens. Bienvenue dans un monde où, non seulement on chasse une femme française juive de scène, mais on est fier de le faire, on le revendique et on s'applaudit !

Mesdames et messieurs, regardez ce qu'ils ont fait d'un concert et demandez-vous ce qu'ils feraient demain de notre pays !

Je veux m'adresser solennellement aux députés de gauche, de cette gauche authentiquement républicaine (*M. Antoine Léaument s'exclame*) : que vous faut-il de plus, mesdames et messieurs les députés ? Il est temps de rompre avec La France

insoumise, définitivement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem et HOR ainsi que sur quelques bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Les Français, eux, sauront répondre, n'en doutez pas : ils sauront danser sur Barbara Butch, aller aux concerts d'Amir, rire avec Sophia Aram, regarder Arthur, lire Joan Sfar, admirer Charlotte Gainsbourg jouant Gisèle Halimi. Et, surtout, ils vous répondront à vous de la meilleure des manières *(Mme la ministre se tourne vers les bancs du groupe LFI-NFP)* : vous avez voulu chasser une femme française artiste juive de scène, eux vous chasseront de cet hémicycle dans un an ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR ainsi que sur quelques bancs du groupe RN.)*

DROIT DU TRAVAIL ET CANICULES

Mme la présidente. La parole est à M. Édouard Bénard.

M. Édouard Bénard. Depuis cet hémicycle climatisé, je veux vous parler d'hommes et de femmes, ouvriers du bâtiment, que l'on croise jour après jour sur les chantiers qui maillent notre territoire. Trois canicules particulièrement intenses ont eu lieu avant même la mi-temps de l'été, épisodes dont nous savons qu'ils ne sont pas des événements exceptionnels mais une conséquence prévisible du dérèglement climatique. Sur un chantier, une température de 41 degrés à l'ombre peut correspondre à un ressenti de plus de 55 degrés !

Les déclarations d'intention sont nombreuses, mais pendant ce temps-là, des salariés souffrent de complications, voire meurent. Dans le seul secteur du bâtiment, trois travailleurs – trois – ont déjà perdu la vie cette année, dont un couvreur de seulement 19 ans ! En 2025, la direction générale du travail avait déjà recensé neuf accidents mortels possiblement liés à la chaleur.

Notre droit du travail est inadapté. Aucune température maximale n'interdit aujourd'hui de travailler. L'essentiel de la prévention repose sur la bonne volonté des employeurs. Quant aux inspecteurs du travail, de moins en moins nombreux, ils ne disposent toujours pas des moyens juridiques leur permettant d'imposer l'arrêt d'une activité devenue dangereuse. Et je ne parle même pas de la suppression des CHSCT, première mise en bouche des cadeaux du macronisme au patronat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)*

Sans doute évoquerez-vous le dispositif chômage intempéries, mais face à une crise appelée à s'aggraver, les demi-mesures ne suffisent plus. Des propositions vous ont été faites : la fixation de seuils de température ouvrant automatiquement droit à l'adaptation horaire du travail ou à son arrêt, le maintien des salaires en cas de congé canicule, le rétablissement des CHSCT et j'en passe.

Monsieur le ministre du travail, vous irez prochainement en voyage d'étude en Espagne. Dont acte. En attendant, des mesures réglementaires sont à portée de décret. Au nom de ces salariés, allez-vous adapter le code du travail aux réalités du réchauffement climatique en prenant les dispositions indispensables pour protéger effectivement les travailleurs de notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Le gouvernement est mobilisé depuis plusieurs semaines pour protéger les travailleurs et, au-delà, les publics vulnérables.

Nous avons effectivement traversé plusieurs épisodes éprouvants de chaleur intense et nous serons amenés à en traverser d'autres.

Le gouvernement agit : nous normons, nous contrôlons, nous animons. Dès avant le début de cet épisode de fortes chaleurs, les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs ont été prises. J'ai fait de la prévention des risques liés aux températures extrêmes un axe essentiel du plan Santé au travail 2026-2030, qui a été lancé avant le démarrage des trois canicules que vous avez mentionnées.

Dès le mois de mai, j'ai demandé de renforcer les contrôles dans les entreprises – vous les avez évoqués –, afin de garantir le respect des obligations prévues par le décret de 2025. À ce jour, près de 5 000 contrôles ont été effectués, débouchant sur 502 mises en demeure, et 55 % d'entre eux concernaient le secteur de la construction.

Il y a trois semaines, j'ai également demandé aux préfets des zones placées en vigilance rouge de ne pas hésiter à suspendre les chantiers si les conditions le demandaient.

J'ai également réuni les entreprises de plateforme – ce que vous n'avez pas évoqué. Celles-ci se sont engagées à prendre des mesures pour réduire les risques que courent les travailleurs indépendants – il s'agit d'une situation particulière – que sont les livreurs à vélo : aux heures les plus chaudes de la journée, les courses n'auront plus lieu.

Mme Danielle Simonnet. Mais, comme ils ne sont pas salariés, ils n'auront pas de revenu !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. En tant que ministre du travail et des solidarités, mon action vise également à protéger les personnes les plus vulnérables – je l'ai dit : pour ce faire, les préfets mènent des actions de secours et de mise à l'abri. Vous avez évoqué le voyage d'étude en Espagne que nous ferons en compagnie des partenaires sociaux, tant patronaux que syndicaux, qui le souhaitent. En effet, l'Espagne a plusieurs décennies d'avance sur nous sur ces questions.

Mme Sandra Regol. Vous ne nous avez pas écoutés, quand nous vous le disions. Que de temps perdu !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Nous verrons la façon dont le modèle espagnol les traite et, je m'y suis engagé, nous organiserons dès notre retour une conférence sociale sur les mesures à prendre, afin qu'elles fassent ensuite l'objet d'accords de branche. Ainsi, nous agissons, nous normons et nous sommes prêts à faire évoluer le droit du travail.

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Ménagé.

M. Thomas Ménagé. Ma question s'adresse au ministre de l'économie.

En décembre 2025, vous avez juré aux Français que leur facture d'électricité resterait « stable au moins en 2026 et en 2027 ». Sept mois plus tard, jeudi soir, pendant que les Français bouclaient leurs valises, vous avez validé en catimini une hausse de 2,5 % au 1^{er} août, après avoir validé celle de la TVA sur les abonnements de gaz. Vous avez donc encore une fois menti. En décembre, vous promettez et, en juillet, comme d'habitude, vous taxez.

Au même moment, le prix du gazole dépasse à nouveau les 2 euros le litre, en plein chassé-croisé des vacances et sans aucune réaction de votre part. Pour des millions de familles qui triment et de retraités qui ont travaillé toute leur vie, la voiture n'est pas un luxe, mais le moyen d'aller travailler, de

conduire les enfants à l'école, d'aller chez le médecin, ou, en l'occurrence, de partir quelques jours prendre un repos bien mérité après une année de travail.

Quand un Français fait le plein d'essence, il fait surtout le plein des caisses de l'État. Un État obèse, qui se gave, pendant que les Français se serrent la ceinture : gabegie, agences inutiles, immigration, chèque à Bruxelles, tout augmente – sauf le pouvoir d'achat des Français !

Cela fait des années que Marine Le Pen et le Rassemblement national vous proposent une solution simple,...

Mme Danielle Simonnet et Mme Sabrina Sebaihi. Rendre l'argent du Parlement européen ?

M. Thomas Ménagé. ...adoptée dans d'autres pays européens et dont la mise en œuvre a été annoncée aujourd'hui au Royaume-Uni : baisser la TVA sur l'énergie de 20 % à 5,5 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Les représentants de la grande distribution l'ont confirmé devant des membres de notre assemblée : une telle baisse serait, je cite, nécessairement et immédiatement « répercutée ».

M. Sylvain Maillard. Mais bien sûr !

M. Thomas Ménagé. Coût pour l'État : 1 % d'économies sur son budget, un petit pourcent ! Pourtant, vous vous dites incapables de faire ce geste. Au contraire, vous prévoyez déjà 41 milliards de nouvelles dépenses dans le prochain budget, qui seront payées par un creusement de la dette ou par de nouveaux impôts, c'est-à-dire, encore une fois, par les Français. (*Mme Sandrine Rousseau s'exclame.*)

L'an prochain, Marine Le Pen et Jordan Bardella rendront aux Français leur argent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Rires sur divers bancs.*)

M. Jean-Claude Raux. Quatre millions !

M. Thomas Ménagé. Mais d'ici là, monsieur le ministre, une seule question : vous qui ne tenez ni vos promesses ni votre budget, à quoi servez-vous donc encore ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – « Rendez les 4 millions ! » sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. (*Les exclamations se poursuivent sur les bancs du groupe EcoS.*)

S'il vous plaît, allez !

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Madame la présidente, c'est la dernière séance, mais elle est plus agitée que les soirées présentées par Eddy Mitchell !

Monsieur Ménagé, ça faisait longtemps qu'un député du groupe Rassemblement national ne m'avait pas demandé de baisser la TVA sur l'énergie...

Plusieurs députés du groupe RN. C'est de la constance !

M. Roland Lescure, ministre. Constance des questions, constance des réponses ! Vous pouvez me poser cent fois la question, je vous ferai cent fois la même réponse (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) : une baisse de TVA sur l'essence coûte une fortune, c'est une mesure inefficace – une partie de la baisse ne se répercute pas sur les prix, ce qu'ont montré les études conduites à chacune de ces baisses, en France et dans le monde – et profondément injuste. En effet, le cadre supérieur qui partira pour quelques jours de

repos bien mérités dans son SUV diesel sera plus aidé que l'aide à domicile, qui en aurait pourtant plus besoin. (*Mêmes mouvements.*)

Cela fait des semaines que vous me posez cette question et que je vous réponds qu'il y a mieux à faire, à savoir aider les salariés qui ont le plus besoin de l'être, comme nous l'avons fait. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Un député du groupe RN. Cela ne coûte rien !

M. Roland Lescure, ministre. Arrêtez de me dire que ça ne coûte rien, ça coûte une fortune !

M. Kévin Pfeffer. C'est faux !

M. Sébastien Chenu. Vous avez ruiné le pays !

Mme la présidente. S'il vous plaît !

M. Roland Lescure, ministre. Vous m'interrogez d'autre part sur les factures d'électricité : une hausse de 2,5 % au 1^{er} août après une baisse de 0,8 % au 1^{er} avril, soit une hausse totale de 1,7 %, inférieure à l'inflation, de l'ordre de 2 euros de plus par mois en moyenne.

M. Thomas Ménagé. Ça monte !

M. Roland Lescure, ministre. Cette somme ne finira ni dans mes poches ni dans les vôtres, mais elle nous permettra d'investir dans le réseau d'électricité et d'accélérer l'électrification des usages. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

L'électrification, vous êtes contre : vous avez tenté de nous censurer sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, vous votez contre toutes les mesures en ce sens. Quant à nous, nous la soutenons, car la seule manière de faire face aux crises répétées, comme celles de ces jours derniers, auxquelles nous allons être confrontés,...

M. Sébastien Chenu. Faites chercher Mme Barbut !

M. Roland Lescure, ministre. ...c'est d'électrifier, d'investir, d'aider les Françaises et les Français à acheter des véhicules électriques – que vous détestez, alors même qu'ils sont fabriqués en France (*M. Thomas Ménagé proteste*), et non ailleurs dans le monde. (*Exclamations ininterrompues sur les bancs du groupe RN.*)

Plutôt que de remplir les poches des pétromonarchies, des Russes (*Vives et exclamations sur les bancs du groupe RN*) ou d'autres pays producteurs de pétrole, nous souhaitons investir afin que les Françaises et les Français puissent regarder vers l'avenir ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Sébastien Chenu. Allez, du balai !

PRÉSUMPTION DE LÉGITIME DÉFENSE POUR LES FORCES DE L'ORDRE

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Legavre.

M. Jérôme Legavre. À ce jour, 725 000 personnes ont signé la pétition contre la présomption de légitime défense pour les forces de police et de gendarmerie : 725 000 en quelques semaines. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Mais, pour le gouvernement, rien n'est plus urgent, en plein été, que de convoquer un 21 juillet, à 21 heures, la commission des lois dans le but d'enterrer cette pétition et d'empêcher son examen en séance publique à la rentrée. Les 49,3, les votes bloqués en rafales ne vous suffisent plus : vous êtes prêts à tout pour tenter de faire taire les centaines de milliers de voix qui s'élèvent contre cette attaque d'une gravité extrême contre la démocratie, en espérant que ça passe inaperçu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Car, enfin, de quoi parle-t-on, si ce n'est d'une mesure directement empruntée à Jean-Marie Le Pen, au Rassemblement national, dont vous êtes désormais les pantins et qui bien sûr se réjouit bruyamment ? On comprend pourquoi.

Vous accordez de fait une impunité aux forces de police et de gendarmerie. (*Mme Katiana Levavasseur s'exclame.*)

M. François Cormier-Bouligeon. C'est faux !

M. Jérôme Legavre. Faut-il rappeler que, depuis l'adoption de la loi Cazeneuve de 2017, le nombre de personnes tuées par des policiers a été multiplié par cinq, en ne comptant que les cas de refus d'obtempérer ?

Or ces cas ne sont pas les seuls. Pour notre part, nous n'oublions pas et nous n'oublierons jamais Adama, Nahel, Souheil, ou, dans ma circonscription, Zyed et Bounah et, plus récemment, Kyllian, tué de douze coups de taser à Montfermeil. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Et nous n'oublions pas, parce que cela relève de la même logique, la brutalité avec laquelle les manifestations sont quasi systématiquement réprimées. (*Mme Laure Lavalette s'exclame.*)

Monsieur le ministre, comment appelle-t-on un régime qui fait bénéficier ses forces de répression de mesures d'exception ?

Certains faits en disent long. En 2021, l'un de vos prédécesseurs, Gérard Darmanin se tenait – et il n'était pas le seul – aux côtés des policiers qui manifestaient devant l'Assemblée en scandant notamment : « Le problème de la police, c'est la justice ! »

M. Julien Odoul. Oui !

M. Jérôme Legavre. Monsieur le ministre, soyez-en convaincu : vos manœuvres ne feront pas taire le refus. Le 19 septembre prochain, à l'appel du collectif Stop aux violences d'État, une manifestation nationale aura lieu à Paris pour réclamer le retrait de votre loi.

M. Julien Odoul. Quelle honte !

M. Vincent Descoeur. C'est honteux !

M. Jérôme Legavre. Toutes celles et ceux qui ne veulent pas vivre sous des mesures d'exception (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), toutes les forces, associatives, syndicales ou politiques, qui sont tout simplement attachées à la démocratie, y ont leur place. (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe LFI-NFP applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Trois remarques sur votre question.

La première, c'est que le texte en question n'émane pas du gouvernement. Il s'agit d'une proposition de loi, déposée par le groupe des Républicains (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*), et soutenue par le gouvernement.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous avez organisé le passage en force !

M. Laurent Nuñez, ministre. Nous l'avons d'ailleurs amendé, substituant à la présomption de légitime défense une présomption d'usage légitime des armes, conformément la loi de 2017 que vous avez rappelée. Adoptée par cette assemblée sur proposition de M. Bernard Cazeneuve, cette loi définit cinq cas de figure précis dans lesquels les policiers et gendarmes peuvent faire usage de leurs armes, notamment

en cas de refus d'obtempérer, mais aussi de risque de réitération et d'atteinte à l'intégrité physique des personnes ou encore de périples meurtriers. Le code pénal prévoit que, dans ces cinq cas-là, les policiers sont autorisés à faire usage de leurs armes.

Ce que nous créons est une simple présomption, qui peut être renversée très rapidement, ce que le texte prévoit. Arrêtez donc de dire partout que nous aurions créé un permis de tuer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Deuxièmement, il n'y a pas d'impunité des policiers, puisque des enquêtes pourront être menées, même dans ces cas-là, la présomption pouvant être renversée.

Mme Mathilde Feld. N'importe quoi !

M. Laurent Nuñez, ministre. Arrêtez de laisser penser qu'un policier pourrait avoir le droit de sortir dans la rue avec son arme et de tuer froidement un individu. Vous savez très bien que c'est faux.

Troisièmement, vous mentionnez des cas de personnes décédées à la suite de l'action de la police. Il s'agit évidemment d'événements regrettables, mais vous oubliez de dire qu'à chaque fois, la justice a été saisie et que, dans la majorité, voire la totalité des cas, elle a considéré que l'action de la police avait été proportionnée et qu'elle était justifiée. (*Mme Sophia Chikirou s'exclame.*) En réalité, même lorsque la justice se prononce, vous contestez l'action de la police. Assumez donc votre opposition à la police et à l'usage des armes par la police ! Elle est belle, la police républicaine que vous nous promettez !

Mme Sophia Chikirou. Et vous, arrêtez de dire n'importe quoi !

FERMETURE D'USINES LEGRAND

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Gervais.

Mme Sabine Gervais. Il y a quelques semaines, le groupe Legrand, acteur industriel historique et mondial spécialisé dans les infrastructures électriques et numériques des bâtiments, a annoncé, selon ses propres mots, « une simplification de son modèle industriel afin de renforcer la compétitivité du Fabriqué en France ». Entendons par là : la fermeture de plusieurs de ses sites de production qui entraînera la suppression de près de 200 emplois en CDI.

Parmi eux, celui du site de Lagord dans ma circonscription. J'ai rencontré leurs représentants il y a quelques jours et je peux vous assurer qu'ils sont inquiets. Inquiets pour leurs emplois mais également pour tous les emplois indirects menacés par ricochet. Inquiets aussi pour des structures telles que les établissements et services d'aide par le travail dont les travailleurs en situation de handicap interviennent sur site depuis des années.

Mes chers collègues, au moment où je vous parle, des salariés de ces sites sont au siège de Legrand à Limoges pour y manifester leur indignation et leur colère. Leur employeur, le groupe Legrand, coté au CAC40, a vu en 2025 ses ventes augmenter, son chiffre d'affaires augmenter, son bénéfice net augmenter, jusqu'aux dividendes versés à ses actionnaires qui ont aussi augmenté.

Alors que le marché du bâtiment recule, cette entreprise qui continue à gagner de l'argent a l'intention de mettre à la porte une partie de ses salariés. Comment le comprendre quand on est l'un d'eux ? Comment le comprendre quand on est élu de ces territoires ?

Monsieur le ministre, beaucoup a été fait ces dernières années pour soutenir l'activité économique dans nos territoires mais nous observons une conjoncture économique plus difficile, pour l'industrie comme pour de nombreux autres secteurs, dont l'agriculture.

Ma question est simple : comment comptez-vous poursuivre ces efforts ? Quel soutien pouvez-vous apporter aux femmes et aux hommes qui font vivre notre économie et notre industrie ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Legrand a en effet annoncé, il y a quelques semaines, la fermeture de quatre sites, à Lagord, mais aussi à Châlus, Confolens et Pont-en-Royans. Le ministre Sébastien Martin a immédiatement reçu le directeur général de Legrand, pour comprendre tout d'abord, mais aussi pour lui demander de quelle manière il comptait traiter le problème des 180 salariés qui vont perdre leur emploi. Cela étant, vous n'avez pas rappelé que Legrand envisageait de créer 107 emplois dans d'autres sites. C'est véritablement une opération de restructuration et de réorganisation des sites de production qui est à l'œuvre ; je peux en comprendre le sens mais elle ne doit pas être réalisée au détriment des salariés.

C'est pourquoi Sébastien Martin a demandé au directeur général de prendre trois engagements. Il doit tout d'abord assurer la reconversion des employés dans d'autres sites ou prévoir des procédures de reconversion locale pour ceux qui ne sont pas mobiles de sorte qu'ils puissent trouver un emploi. Il doit ensuite trouver des repreneurs pour les usines. Enfin, il doit associer étroitement les élus locaux au projet qui fera suite à cette décision de fermer quatre sites. Parce qu'elle se porte plutôt bien, l'entreprise devra s'investir pour atténuer les conséquences de cette décision difficile.

Depuis, les discussions ont commencé et la procédure devrait prendre fin le 21 octobre 2026. Dans les négociations engagées avec les salariés, la priorité doit être accordée au reclassement interne : tous les salariés se verront proposer tous les postes disponibles au sein du groupe, y compris les 107 postes que j'ai évoqués. Un accompagnement sera prévu, le salaire maintenu et une aide à la mobilité géographique sera accordée. L'employeur devra bien entendu respecter son obligation de formation et d'adaptation.

Par ailleurs, ceux qui ne peuvent pas être reclassés en interne doivent se voir proposer un reclassement externe, le congé de reclassement de dix mois étant porté à douze pour les salariés de 50 ans et plus ou en situation de handicap. Une indemnité conventionnelle dite supralégale, donc supérieure à l'indemnité conventionnelle, sera accordée pour au moins 1 000 euros par année d'ancienneté. Croyez-moi, je suivrai de près, avec mon collègue chargé du travail, ce plan de sauvegarde de l'emploi. Nous souhaitons que les salariés ne soient pas les victimes de cette réorganisation. Malgré un environnement international contraint, nous devons tenir compte des situations particulières de chacun.

FIBRE EXCELLENCE

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Taché.

M. Emmanuel Taché. Fibre Excellence, dernier producteur français de pâte à papier marchande, est l'un des maillons de notre souveraineté industrielle. Ce groupe, détenu par des

capitaux étrangers, exploite les usines de Saint-Gaudens, en Haute-Garonne, et de Tarascon, dans ma circonscription des Bouches-du-Rhône.

Or 670 emplois directs et 10 000 emplois indirects sont menacés depuis son placement en redressement judiciaire le 27 avril. J'ai réagi sans attendre et je vous ai saisis à plusieurs reprises de ce dossier que je suis depuis novembre 2025. Des avancées certaines sont à relever : une garantie « projets stratégiques » de 75 millions d'euros, l'annulation de plus de 40 millions de dettes publiques ainsi que du passif fiscal et social, la réintégration dans le système européen des quotas carbone, représentant 9 millions par an, la hausse de 20 % du tarif de rachat de l'électricité par biomasse, la mobilisation des préfets de région et de l'Office national des forêts qui s'est engagé à accroître de plus de 40 % l'approvisionnement en bois d'ici 2027.

Je crains que ces sites ne soient les victimes de manipulations de décideurs politiques régionaux, tantôt marchands de rêve, tantôt aux abonnés absents. Quelles sont les garanties de ces annonces locales ? Sommes-nous face à un exercice cynique de communication sur fond de crise industrielle et sociale ? Qu'en est-il du sérieux de l'offre de reprise faite par un magnat de la presse ? Comment peut-on croire que les collectivités territoriales puissent participer au financement d'un tel outil de production ? En somme, quel est concrètement l'avenir de Fibre Excellence à l'aube de la décision de justice du 27 juillet prochain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement national.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Votre question me permet, au-delà des quelques précisions que vous avez apportées, de rappeler tout ce qu'a accompli l'État et tout ce qu'il est encore prêt à engager pour soutenir Fibre Excellence. Plus de 90 millions d'euros ont été engagés, notamment dans le site de Tarascon que vous connaissez bien, entre 2021 et 2025. L'entreprise étant en redressement judiciaire, l'État s'est engagé à verser 100 millions supplémentaires. Un repreneur est recherché dans toute l'Europe. La piste de l'actionnaire historique n'est pas mise de côté mais est élargie à d'autres fabricants de pâte à papier, sachant que l'État est prêt à accompagner la reprise jusqu'à 100 millions d'euros.

Le tribunal tranchera mais j'admets que l'offre de reprise à l'étude n'est pas au niveau parce qu'elle s'accompagne d'une aide supplémentaire de l'État, sans doute de plus de 100 millions d'euros, qui s'ajouteraient aux 100 millions que nous sommes prêts à débloquent et aux 90 millions déjà apportés à cette entreprise, dont une partie, vous l'avez dit est perdue, en échange d'un engagement de l'investisseur en question de 5 misérables millions. C'est beaucoup d'argent, 5 millions, je ne dis pas le contraire, mais comparés aux 300 millions d'euros apportés en soutien par l'État, ce n'est pas grand-chose. Cela me fait penser au shérif de Nottingham qui mène des actions avec l'argent des autres.

Je souhaite que le repreneur soit sérieux, qu'il s'investisse dans l'entreprise, en se fondant sur un plan d'affaires fiable et un engagement réel au côté de l'État. En l'espèce, le compte n'y est pas encore. Il reste quelques jours avant la décision du tribunal administratif. J'espère que l'investisseur en question comprendra que pour reprendre une entreprise, il faut s'y investir au sens monétaire et personnel. Reprendre une entreprise n'est pas une plaisanterie, encore moins un acte

politique. C'est un acte de confiance. Le repreneur le doit aux salariés. Je comprends bien que les élus locaux aient envie d'y croire. Nous voudrions bien être animés du même enthousiasme mais encore faut-il que les repreneurs acceptent de mettre un peu d'argent.

SÉCURITÉ CIVILE ET POMPIERS EUROPÉENS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Fiévet.

M. Jean-Marie Fiévet. Depuis plusieurs semaines, les feux de forêt frappent durement notre territoire national. Face à la multiplication simultanée des foyers, nos sapeurs-pompiers et nos forces de sécurité civile font preuve d'un dévouement et d'un courage exemplaires. *(Applaudissements sur tous les bancs.)* Je veux ici leur rendre hommage et adresser une pensée toute particulière à la mémoire de tous les sapeurs-pompiers qui ont perdu la vie en intervention. Leur sacrifice nous rappelle avec gravité l'immense valeur de leur engagement pour notre pays.

Ancien officier de sapeur-pompier, je connais la réalité opérationnelle du terrain : la rapidité et la puissance de frappe initiale sont essentielles pour éviter qu'un départ de feu ne se transforme en mégafeu. Chaque heure gagnée au début du sinistre permet d'éviter des milliers d'hectares brûlés.

Aujourd'hui, pour lutter contre ces feux de forêts, la France sollicite le mécanisme de protection civile de l'Union européenne, notamment lorsque nos propres forces de sécurité civile sont à la limite du débordement. Nous faisons appel aux renforts européens en réaction, souvent trop tard, une fois que la crise est déjà installée.

Il me semble indispensable de faire évoluer notre doctrine. L'entraide européenne ne doit pas être un dernier recours d'urgence comme c'est le cas actuellement, mais un réflexe stratégique d'anticipation. La France envoie très régulièrement ses moyens humains, ses moyens terrestres et aériens en renfort chez nos voisins dès qu'ils en ont besoin. Ce soutien doit être réciproque et fonctionner dans les deux sens : faire appel aux capacités européennes dès les premiers feux majeurs permettrait de fixer les sinistres immédiatement plutôt que de se laisser déborder par les flammes.

Monsieur le ministre, le gouvernement est-il prêt à adapter nos protocoles d'engagement en sollicitant les moyens de nos partenaires européens dès les premiers départs de feu, pour enfin passer d'une logique de réaction à une réelle stratégie de prévention opérationnelle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Merci d'avoir salué le courage et le dévouement des sapeurs-pompiers. Au moment où je vous parle, je viens d'apprendre par Mme la préfète de la Gironde que deux sapeurs-pompiers sont décédés en combattant un incendie dans un bâtiment à Mérignac. Je n'en sais pas plus mais je tenais à en informer la représentation nationale afin que nous ayons une pensée pour eux et leurs familles, comme nous en avons eu une la semaine dernière après le décès d'un jeune sapeur-pompier volontaire dans le département de la Savoie. C'est dire l'engagement qui est le leur. Je me rendrai dès que possible sur place.

Vous avez raison de rappeler l'importance du mécanisme européen de protection civile, qui joue dans les deux sens mais qui est en général actionné lorsqu'un pays doit affronter

dans l'urgence une situation de crise et ne peut y faire face seul. Il peut alors faire appel à d'autres pays européens. C'est ce qui s'est passé cette année aux Pays-Bas, où nous avons envoyé une quarantaine de militaires de la sécurité civile, avec leurs moyens mobiles. Nous tenons par ailleurs deux Canadair à disposition pour être envoyés en Europe si nécessaire. Nous-mêmes bénéficions en ce moment de moyens terrestres européens qui ont été déployés dans certains départements, ainsi que des moyens aériens. Deux hélicoptères bombardiers d'eau ont été envoyés pour éteindre l'incendie à Die, dans la Drôme. Des avions Air Tractor, fournis par Chypre et la Grèce, nous ont aidés à lutter contre les feux à Tréviach, dans les Pyrénées-Orientales.

Je prends bonne note de votre remarque pour anticiper l'utilisation des moyens. La doctrine, telle qu'elle a été conçue pour faire appel aux moyens d'autres États quand nous sommes dans l'urgence, est bonne. Cela étant, j'aurai l'honnêteté de reconnaître que nous ne devons pas exclure la possibilité de faire appel à de tels moyens de manière préventive.

Je conclurai en ayant une pensée pour ces sapeurs-pompiers. La nouvelle de leur décès nous bouleverse et nous attriste tous, j'en suis convaincu. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Mme la présidente. La représentation nationale s'associe à l'hommage que vous venez de rendre à ces sapeurs-pompiers, à la douleur des familles. Nous saluons l'engagement de ces soldats du feu qui préservent, partout dans le territoire, des vies, nos forêts, au péril de leur vie comme vous venez de le rappeler tristement. La représentation nationale dans son ensemble s'associe à la douleur des familles. *(Mmes et MM. les députés et les membres du gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. Si vous me le permettez, madame la présidente, je souhaiterais, avant de commencer, rendre hommage à M. Serge Ezdra, directeur des comptes rendus, qui, après quarante-quatre ans passés au service de la présidence et de l'Assemblée, va prendre sa retraite. On oublie trop souvent toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre pour nous et rendent notre travail possible. Merci beaucoup ! *(Mmes et MM. les députés et plusieurs membres du gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

J'en viens à ma question, que j'adresse au ministre de l'intérieur mais que je ne saurais poser sans avoir au préalable une pensée pour les trois sapeurs-pompiers qui ont donné leur vie. Déjà trois soldats du feu sacrifiés et nous ne sommes qu'au début du mois de juillet.

M. Fiévet le disait, le sacrifice est permanent, hélas, car le réchauffement climatique, ce sont ces soldats du feu qui le subissent en première ligne, le prennent en pleine figure et s'en défendent comme ils peuvent.

Ils disposent de moyens que vous avez même augmentés : c'est un fait, que vous répétez d'ailleurs sur tous les plateaux. Sauf que ce sont des moyens adaptés aux années 1980 ou 1990, pas au réchauffement climatique qu'ils subissent aujourd'hui ni au départ simultané de quarante feux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.)*

Dans la Drôme comme en Corse, il a fallu décider de ne pas envoyer les Canadair, car il n'y en a pas assez malgré les investissements consentis. Vous avez promis un millier de camions-citernes feux de forêt et vous n'en avez livré que la moitié, en oubliant de préciser que des centaines d'entre eux ne pourront pas être utilisés et devront être réformés parce qu'ils ne sont pas aux normes et sont dangereux pour leurs utilisateurs.

Plusieurs syndicats vous demandent la protection de la santé des soldats du feu. Étude après étude, les scientifiques démontrent que les protections contre l'intoxication par les fumées se dégradent. Pourtant les solutions, issues du Beauvau de la sécurité civile, sont sur la table depuis deux ans, et rien n'a été fait. C'est pourquoi le groupe écologiste, sans administration, sans moyens ni aide du ministère, a déposé le texte que vous auriez dû déposer. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur, il vous reste encore un peu de temps pour respecter les pompiers et programmer le texte que vous nous dites avoir déposé quelque part en urgence. C'est une question de sécurité nationale pour nos pompiers, pour la protection civile et pour la population française, qui est en danger imminent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Stéphane Peu applaudit également.*)

Mme la présidente. Merci pour l'hommage que vous avez rendu.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Les moyens ont considérablement augmenté. Vous dites que je le rappelle sur tous les plateaux, mais certains le contestent. Vous me pardonneriez donc de répéter une évidence. La flotte aérienne a été multipliée par deux depuis 2022. En plus des douze Canadair, nous disposons désormais des hélicoptères et des avions bombardiers d'eau que nous louons.

Mme Sandra Regol. Pourquoi n'avez-vous pas répondu aux neuf syndicats ?

M. Laurent Nuñez, ministre. Les moyens terrestres ont également augmenté. Depuis que la saison des feux a commencé, nous n'avons jamais eu à arbitrer dans le choix des moyens aériens – à aucun moment, y compris s'agissant du feu intervenu dans la Drôme que vous évoquez, contre lequel il était très difficile de lutter par des moyens aériens.

Je rappelle que 95 % des feux se combattent par des moyens terrestres, et que 85 % d'entre eux ne parcourent qu'1 à 2 hectares : c'est dire la réactivité des sapeurs-pompiers volontaires et le travail de la direction générale de la sécurité civile qui prépositionne les moyens chaque jour. Au moment où je vous parle, un feu violent qui s'est déclaré dans le département du Var, à Pontevès, a déjà ravagé 500 hectares ; huit Canadair sont engagés, ainsi que deux avions Dash. La lutte contre les incendies n'est donc pas un problème de moyens.

Mme Sandra Regol. Tous les syndicats vous demandent des moyens !

M. Laurent Nuñez, ministre. Nous avons affaire à une saison difficile et nous avons les moyens de combattre les feux.

Vous avez évoqué les moyens de protection. Je reçois ces jours-ci les organisations syndicales, et nous allons rappeler à l'ensemble des directeurs des Sdis – je l'ai fait hier encore dans un télégramme – la nécessité de porter les protections dont vous parlez.

Enfin, en ce qui concerne le Beauvau de la sécurité civile et le projet de loi sur la sécurité civile, nous y travaillons avec Matignon. Conformément à mon engagement, le projet de loi sera élaboré et le financement des Sdis sera examiné.

Mme Sandra Regol. Paroles en l'air !

M. Laurent Nuñez, ministre. Ce ne sont pas des paroles en l'air, mais des engagements !

GRÊLE ET CATASTROPHES NATURELLES

Mme la présidente. La parole est à M. Fabrice Brun.

M. Fabrice Brun. J'associe à ma question ma collègue Sylvie Bonnet. Dans l'après-midi du 15 juillet dernier, en Ardèche, le ciel nous est tombé sur la tête : un orage de grêle d'une violence inouïe, une pluie de boules de pétanque suivie d'un véritable déluge, des cultures agricoles dévastées, des vignes ravagées, des voitures cabossées, des pare-brises détruits, des toitures d'habitations, d'entreprises et de bâtiments publics qui explosent comme sous l'effet d'une bombe, l'eau inondant ensuite la maison comme le magasin, le gymnase, l'hôtel ou l'usine.

Du jamais-vu : à l'heure où je vous parle, des milliers d'Ardéchois, particuliers ou acteurs économiques, sont sinistrés, encore sous le choc, sans voiture pour se déplacer, avec des bâches de fortune en guise de toit, à la merci du prochain orage, le fruit du travail de toute une vie pouvant être anéanti du jour au lendemain.

Il faut souligner également l'élan de solidarité instantané car, chez nous, on sait se serrer les coudes. Bien sûr, les compagnies d'assurances sont en première ligne, mais six jours après l'apocalypse, comment comptez-vous déclencher la solidarité nationale ? Une cellule de crise en préfecture, c'est bien, mais un fonds d'urgence spécifique, c'est mieux pour faire face à une catastrophe naturelle d'une telle ampleur.

Comment comptez-vous soutenir l'économie ardéchoise touchée de plein fouet ? Que répondez-vous – c'est un exemple parmi tant d'autres – à ce couple de jeunes travailleurs qui peinent à payer les 1 200 euros de franchise pour leurs deux voitures grêlées ? Quel accompagnement des collectivités locales, notamment des communes dont les bâtiments publics sont endommagés, avez-vous prévu ? Serez-vous à nos côtés et aux côtés des 25 000 sinistrés potentiels qui attendent la solidarité nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Sébastien Huyghe applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Ce qui s'est passé est absolument exceptionnel. Nous avons tous vu les images, mais vous l'avez vécu puisque c'est chez vous : de véritables boules de pétanque qui tombaient et causaient des dommages très importants aux habitations, aux véhicules, aux entreprises ou aux récoltes – je pense notamment au vin et je crains que l'Ardèche n'ait perdu une bonne partie de sa vigne.

Je vous remercie pour vos mots et pour vos propos qui soulignent la solidarité locale très forte dont votre département est coutumier et dont vous-même avez été un des acteurs.

Hier, une cellule de crise a réuni les assureurs, qui sont en première ligne et doivent faire leur travail, et les acteurs locaux. Le préfet leur a demandé d'aller vite et les assureurs s'y sont engagés : c'est primordial quand il s'agit de son véhicule ou du toit de son habitation. Le défi majeur, c'est l'expertise : l'expert doit intervenir très vite pour évaluer les dégâts et les assureurs doivent ensuite être au rendez-vous.

J'ai moi-même appelé la Fédération nationale des assureurs, qui s'est engagée à aller vite. Nous avons la chance, en France, d'avoir prévu une assurance obligatoire pour ce type de tempête, que ce soit pour les ménages, les entreprises ou les agriculteurs. Il faut maintenant que les conséquences de cet épisode soient réglées très rapidement.

Au-delà des enjeux d'assurance, la solidarité nationale passe certains dispositifs. La priorité absolue est l'évaluation des dégâts. L'indemnité de solidarité nationale, que l'agriculteur soit assuré ou non, et le dispositif de calamité agricole peuvent être déclenchés. Il existe la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques, pour des dommages d'un montant supérieur 150 000 euros – j'ai bien peur que certaines d'entre elles soient dans ce cas, notamment à Aubenas.

Enfin, pour les entreprises, des reports de paiement ou d'échéances fiscales sont possibles. Nous sommes présents, à vos côtés, et nous souhaitons aller vite pour déployer la solidarité des assureurs comme la solidarité nationale. Nous serons au rendez-vous. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

PROTECTION DES ENFANTS

Suite de la discussion d'un projet de loi et vote solennel

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote solennel du projet de loi relatif à la protection des enfants (nos 2841, 3000, 3018).

Seconde délibération

Mme la présidente. En application de l'article 101 du règlement, le gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une seconde délibération de l'article 11.

Article 11 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, pour soutenir l'amendement n° 1.

Je précise que cet amendement fait l'objet d'un sous-amendement, n° 2, de Mme Perrine Goulet.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Vendredi dernier, l'article 11, qui autorise à requérir la perpétuité à l'encontre de l'auteur de viols en série commis sur des enfants de moins de 15 ans, a été malheureusement supprimé.

M. Pierre Cordier. Il faut rappeler les circonstances de la suppression de l'article !

Mme Anne-Laure Blin. La gauche l'a fait sciemment !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Comme je l'avais annoncé au banc, le gouvernement a demandé une nouvelle délibération de cet article. Il faut nous ressaisir sur ce sujet.

M. Patrick Hetzel. Très bien !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Nous devons démontrer collectivement que la protection de nos enfants n'est pas affaire de politique, ni l'enjeu de victoires ou de défaites. Nous poursuivons un seul objectif : garantir qu'il n'y ait plus d'impunité pour les prédateurs et pour les criminels.

C'est le seul objet de cet amendement : rétablir l'article 11 pour permettre, demain, aux magistrats de requérir la perpétuité pour ceux qui brisent l'innocence et les vies de nos enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR et Dem.)*

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1 et le sous-amendement n° 2, je suis saisie par le groupe Horizons & indépendants de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la présidente de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la protection des enfants, pour soutenir le sous-amendement n° 2.

Mme Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale. Si vous adoptez l'amendement du gouvernement, cette seconde délibération devrait permettre d'augmenter les peines des criminels qui commettent des crimes sériels sur les enfants.

Nous avons eu plusieurs débats en commission et en séance sur ce sujet. Fallait-il fixer la peine à trente ans de réclusion criminelle ou aller jusqu'à la perpétuité ? Le texte proposé ici par voie d'amendement opte pour la perpétuité.

Je rappelle que nous avons créé un article 11 *ter* précisant qu'en cas de condamnation à perpétuité pour des faits de viols sur un mineur de 15 ans, la période de sûreté peut être portée jusqu'à trente ans. Mon sous-amendement vise à retirer de l'amendement la mention relative à la période de sûreté, puisqu'elle figure à l'article 11 *ter*. Il s'agit d'aboutir à

un texte propre et à éviter de ne compter que sur le Sénat pour reprendre les erreurs – nombreuses – que nous avons pu commettre pendant nos travaux.

En tout état de cause, j'appelle à voter pour mon sous-amendement et pour l'amendement du gouvernement car il est important de dire aux criminels que, dorénavant, un crime en série n'emporte pas la même peine qu'un crime unique.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Maximi, rapporteure de la commission spéciale, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement et sur le sous-amendement.

Mme Marianne Maximi, rapporteure de la commission spéciale. J'émetts évidemment un avis défavorable à cette seconde délibération demandée par le gouvernement, mais favorable au sous-amendement.

La seconde délibération a été annoncée vendredi mais l'amendement est arrivé quelques minutes avant le début de la séance. C'est une bonne illustration du travail parlementaire sur ce texte, toujours mené dans la précipitation, au dernier moment, sans que nous ayons réellement la possibilité de conduire une véritable analyse.

En outre, l'amendement du gouvernement ne respecte même pas les votes intervenus vendredi dernier lors de la discussion sur l'article 11.

M. Pierre Cordier. C'est le principe d'une seconde délibération !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. On retrouve la logique qui était à l'œuvre hier, avec un gouvernement ayant décidé de ne pas écouter l'Assemblée nationale.

Pourquoi une seconde délibération ? La réponse est à chercher du côté de la très faible affluence dans l'hémicycle vendredi et les trois jours précédents. Aujourd'hui, tout le monde explique l'importance de protéger les enfants,...

M. Pierre Cordier. On pourrait examiner votre taux de présence aux autres séances !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. ...mais, vendredi dernier, vos bancs étaient complètement vides : nous avons pu repousser l'article 11 parce que nous nous étions le groupe le plus mobilisé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

J'en viens au fond, car le sujet est important et mérite un débat, même dans le cadre d'une seconde délibération. Je m'oppose à cet article car il soulève une question de cohérence dans l'échelle des peines, rappelée par l'avis du Conseil d'État.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Non !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Si, madame la ministre, l'avis du Conseil d'État souligne une incohérence assez importante.

Dans les manifestations qui se tiennent tous les lundis devant le ministère de la justice et les tribunaux, je n'ai jamais vu une seule pancarte ni un seul collectif demander la perpétuité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

M. Erwan Balanant. Si !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Ils ne la demandent pas parce que la perpétuité arrive bien après les passages à l'acte et que les condamnations ne concernent que 3 % des auteurs de viols, et même 1 % pour les violences incestueuses. La perpétuité est clairement un écran de fumée ! La seule mesure efficace en matière de violences sexistes et sexuelles – on l'a déjà dit –, c'est la certitude d'être pris, mais il n'y a aucun amendement ou article du gouvernement visant à faire en sorte que cela arrive !

M. René Pilato. Exactement !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Par ailleurs, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) et de nombreux collectifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants ont mis en garde contre le risque de silencier les enfants et les victimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.*) Je ne l'invente pas ; Camille Kouchner l'a dit sur un plateau de télévision et il faut pouvoir l'entendre. Dans son communiqué de presse d'aujourd'hui, la Ciivise préconise l'inverse de ce que vous êtes en train de faire. Elle recommande de créer les conditions pour que les enfants parlent. En matière d'inceste, quand un père, un grand-père, un oncle, un frère seront menacés de la perpétuité, le chantage et le secret feront taire l'enfant. Les collectifs ne disent pas autre chose ! (*Mêmes mouvements.*)

M. René Pilato. Bravo, madame la rapporteure !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Il s'est aussi passé quelque chose d'incroyable ce week-end. Je m'adresse aux bancs qui vont de la droite et l'extrême droite jusqu'au socle commun : vous vous êtes relayés sur les plateaux de télévision et les réseaux sociaux pour faire croire que les groupes de gauche ayant voté contre cet article étaient des soutiens des pédocriminels ! (*Protestations sur les bancs des groupes RN et DR.*) C'est inacceptable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe EcoS.*)

Qui a demandé une commission d'enquête sur l'affaire Epstein ? C'est nous ! Et qui l'a refusée ? C'est vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Et c'est vous qui continuez à aller sur les plateaux de M. Morandini et qui soutenez Gérard Depardieu comme une figure importante ! Donc vos leçons de morale, qui sont gravissimes, sont inaudibles !

Des personnes victimes sont présentes dans les tribunes. Elles méritent que vous vous montriez un peu plus à la hauteur. (*Protestations sur les bancs des groupes RN et DR. – Mme Constance Le Grip s'exclame.*) Oui, il y a des victimes, comme il y a peut-être des agresseurs dans cette assemblée. En tant que femme et mère, lire ce week-end, à cause de vous, qu'on souhaitait que mes enfants soient violés pour que je comprenne, c'est inacceptable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe EcoS.*)

M. Julien Odoul. Vous êtes l'avocate des violeurs d'enfants !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement sur le sous-amendement ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Favorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Mongardien.

M. Christophe Mongardien. Dans ce texte relatif à la protection des enfants, nous ne devons pas tergiverser sur les peines à l'encontre des prédateurs d'enfants.

Pour protéger nos enfants, nous devons tout faire pour empêcher ces prédateurs de nuire et, surtout, prévenir toute récidive, en particulier lorsque ces actes ont été commis avec des circonstances aggravantes. Lorsque le viol a entraîné la mort de la victime, l'article 222-5 du code pénal prévoit actuellement une peine de trente ans de réclusion criminelle. Lorsque le viol ayant entraîné la mort est commis sur un enfant de moins de 15 ans, l'article 11 du projet de loi porte la peine à la réclusion criminelle à perpétuité. L'article 11 complète également le code pénal afin de permettre à la cour d'assises, par décision spécialement motivée, de porter à trente ans la période de sûreté, dont la durée maximale est actuellement de vingt-deux ans. Laissée à l'appréciation de la cour, cette faculté tient compte de l'extrême gravité des faits, sans pour autant introduire un mécanisme automatique.

Cet article porte également la peine à trente ans de réclusion criminelle lorsque le viol est précédé, accompagné ou suivi d'actes de torture ou de barbarie qui s'ajoutent à la violence intrinsèque du viol.

Je ne comprends pas qu'on puisse s'opposer à la peine de perpétuité pour des auteurs de viols ayant entraîné la mort, de viols en série sur des mineurs de moins de 15 ans ou de viols accompagnés d'actes de torture ou de barbarie. En effet, face à la gravité de ces faits, seule une peine de réclusion criminelle à perpétuité peut, d'une part, avoir un effet dissuasif et, d'autre part, prévenir toute récidive. Seule une incarcération renforcée sur une période suffisamment longue peut être réellement efficace et apporter la protection que nous devons à tous nos enfants.

En conséquence, je vous engage tous à voter sans réserve cet article, en oubliant un peu la politique au profit de nos enfants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Panot.

Plusieurs députés du groupe RN. On veut des excuses !

Mme Mathilde Panot. Le gouvernement nous demande de voter une seconde fois sur la question de la perpétuité. Si l'Assemblée a supprimé vendredi l'article qui la prévoyait, c'est parce que nos rangs à gauche étaient pleins, quand ceux de la Macronie, de la droite et de l'extrême droite étaient vides. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Plusieurs députés des groupes RN et LR. C'est faux !

Mme Mathilde Panot. C'est révélateur de l'importance que vous accordez au sujet.

Mme Anne-Laure Blin. Vous n'étiez pas là vendredi !

Mme Mathilde Panot. Depuis ce vote, les amis de Marine Le Pen, Gabriel Attal et Édouard Philippe expliquent partout que s'opposer à la perpétuité revient à défendre et à protéger les pédocriminels. (« *Oui !* » *sur les bancs des groupes RN et DR.*) Je le dis solennellement ici : vous nous dégoûtez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Vives protestations sur plusieurs bancs des groupes RN et DR.*)

M. Pierre Cordier. Madame la présidente, on ne peut pas laisser passer de tels propos !

Mme Mathilde Panot. Vous prenez une mesure d'affichage pour mieux cacher le fait que vous ne mettez pas les moyens pour éradiquer les violences sexuelles contre les enfants et que vous n'en avez pas la volonté politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. René Pilato. Vous êtes des hypocrites !

Mme Mathilde Panot. Aucune association de terrain ne demande cette peine de réclusion à perpétuité. Aujourd'hui, la Ciivise a publié un communiqué pour expliquer, à l'instar de collectifs féministes et enfantistes, les raisons de son opposition absolue à ces mesures. Vous nous dégoûtez ! La perpétuité ne protégera pas les enfants. (*Mêmes mouvements.*) Moins de 1 % des agresseurs incestueux sont condamnés. Vous inventez une peine qui toucherait à peine un pédocriminel sur cent.

Pire, comme l'explique Camille Kouchner, cette dérive sécuritaire empêchera les enfants de parler car l'inceste repose sur le chantage et le secret. La perpétuité, comme la peine de mort, fait peser une telle responsabilité sur l'enfant qu'elle le silencie encore davantage. (*Mêmes mouvements.*) Vous n'avez toujours pas compris que les violences sexuelles commises sur des enfants relèvent d'un phénomène de domination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.*) Vous n'avez toujours pas compris que les violeurs sont nos pères, nos oncles, nos grands-pères. (*Mêmes mouvements.*) Vous n'avez toujours pas compris que les victimes souhaitent avant tout qu'une plainte déclenche une enquête, qu'un enfant qui parle soit cru et mis en sécurité et qu'il bénéficie de soins intégralement pris en charge. (*Mêmes mouvements.*)

Marine Le Pen et ses amis ont refusé avec M. Attal la création d'une commission d'enquête sur l'affaire Epstein. Vous n'avez pas eu un mot sur le scandale de Bétharram, vous défendez mordicus Jean-Marc Morandini, définitivement condamné pour corruption de mineur, et vous combattez l'éducation à la sexualité, alors qu'elle permet aux enfants d'apprendre que leur corps leur appartient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sébastien Chenu. Vous êtes complice !

Mme Mathilde Panot. ...et de détecter les enfants victimes d'agression. Nous assumons de poser la question... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent cette dernière. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard. Cet article porte sur les crimes les plus graves dont puisse être victime un humain, en l'occurrence un enfant. Nous parlons de viols sériels avec tortures et actes de barbarie sur des enfants ; de sodomies sur des enfants de 3 ans qu'on soumet à plusieurs hommes. Pour la Droite républicaine, il s'agit des actes les plus graves que l'on puisse commettre à l'encontre d'un individu, en l'occurrence le plus fragile qui soit, incapable de se défendre car nous parlons d'enfants, voire de nourrissons. De nombreuses victimes finissent par se suicider.

Il ne s'agit donc pas de surenchère pénale : il s'agit de sanctionner ce que l'on estime être un des crimes les plus graves, avec le meurtre, que l'on puisse commettre à l'encontre de l'enfant, l'individu le plus fragile qui soit,

celui que nous nous devons de protéger. Cela n'empêche pas de mener des politiques publiques de prévention afin d'empêcher les passages à l'acte. Mais notre loi pénale doit être limpide à l'égard des violeurs d'enfants : l'impunité, c'est terminé. Une société ne peut tolérer que de tels crimes soient commis sur ses propres enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR, sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe RN.*) C'est la raison pour laquelle nous voterons la perpétuité pour les crimes sexuels sériels avec tortures et actes de barbarie commis sur nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet. Mesdames et messieurs les ministres, vous avez réussi votre coup : l'article 11 illustre comment vous avez manœuvré pour ne pas assumer vos responsabilités en matière de politiques publiques de protection de l'enfance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et GDR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) C'est une façon de faire très populiste...

Mme Danielle Simonnet. Exactement !

M. Kévin Mauvieux. C'est sûr que vous vous y connaissez en populisme, au parti communiste !

M. Yannick Monnet. ...consistant à attiser l'émotion provoquée par des drames au demeurant odieux.

La réalité, c'est que seuls 3 % des auteurs de violences sexistes et sexuelles sont condamnés. Ce chiffre tombe à 1 % dans le cas de violences incestueuses. Nous ne sommes pas opposés à la tenue d'un vrai débat dans cet hémicycle sur le sens de la sanction, la proportionnalité des peines et les conditions d'incarcération, à condition qu'il soit sérieux et documenté. Mais nous ne le ferons pas dans le cadre de ce texte, sous couvert de protéger les enfants. L'article 11 de ce projet de loi est un contre-feu et nous refusons de cautionner ces méthodes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Florence Herouin-Léauté.

Mme Florence Herouin-Léauté. « Les textes inutilement répressifs, mais politiquement exploitables, je les refuserai toujours. » Ces mots sont ceux de Robert Badinter. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et GDR.*) Je vous invite à les méditer !

Mme Sandrine Runel. Bravo !

M. Théo Bernhardt. Comment ça, « inutilement répressifs » ?

Mme Florence Herouin-Léauté. Vous voulez faire croire que c'est en votant la perpétuité pour les violeurs en série que notre pays protégera ses enfants. L'éléphant dans la pièce, c'est que seuls 3 % des pédocriminels sont condamnés ; cela signifie que 97 % d'entre eux courent toujours et violent en toute impunité ! Vous faites le pari dangereux de voter une mesure d'affichage inefficace pour faire oublier votre inaction depuis neuf ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Les pédocriminels doivent être traités avec fermeté et intransigeance. C'était le sens de l'amendement des députés socialistes et apparentés qui portait les peines de vingt à trente ans pour les violeurs en série. Vous préférez recourir à un énième tour de passe-passe à haut risque d'inconstitutionnalité plutôt que d'admettre que notre système judiciaire et nos services d'enquête ont avant tout besoin de moyens supplémentaires pour pouvoir protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Savez-vous, monsieur le ministre, que seuls 1 % des policiers et des gendarmes sont formés à recueillir la parole des enfants ? Vous démontrez aujourd'hui que vous ne comprenez rien à la mécanique de reproduction des violences sexuelles. C'est d'une révolution culturelle que nous avons besoin ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS.*) Près d'un agresseur sur deux a lui-même été victime.

M. Julien Odoul. Demandez pardon !

Un député du groupe RN. Collabos !

Mme Florence Herouin-Léauté. Lors des auditions de la commission d'enquête sur les violences sexuelles incestueuses, je n'ai entendu personne, aucune victime, réclamer la perpétuité pour les violeurs en série. (« *Quelle honte !* » sur plusieurs bancs du groupe RN.) J'ai acquis, après un cheminement difficile qui doit être respecté, la conviction que la perpétuité est une réponse hors sujet car elle est sans bénéfice pour victimes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) La Ciivise elle-même a exprimé des réserves, soulignant que la protection des enfants exigeait des outils juridiques solides plutôt que des symboles au statut... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe SOC, plusieurs députés du groupe EcoS ainsi que quelques députés des groupes LFI-NFP et GDR applaudissent cette dernière. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Blanc.

Mme Sophie Blanc. Vendredi dernier, l'article 11 a été rejeté par quarante et une voix contre trente-sept. Tous les votes contre sont venus de la gauche : ceux des vingt-quatre députés présents de La France insoumise, rejoints par sept socialistes, huit écologistes et deux communistes. (« *Quelle honte !* » sur les bancs du groupe RN.) Quant aux amis de M. Attal, ils brillaient par leur absence.

M. Kévin Pfeffer. Exactement !

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Vous n'étiez pas là non plus !

Mme Sophie Blanc. Ce vote a supprimé la possibilité de condamner à la réclusion criminelle à perpétuité un auteur de viols en série lorsque au moins l'une de ses victimes est un enfant de moins de 15 ans. (*M. Pouria Amirshahi applaudit.*) La France insoumise a qualifié cette mesure de « populisme pénal ». (« *Oui !* » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.) Ses représentants se sont ensuite répandus dans la presse pour expliquer que même les pédocriminels pouvaient être rééduqués et réinsérés ! (« *La honte !* » sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.)

Mme Caroline Parmentier. Des violeurs de bébés !

Mme Sophie Blanc. Voilà votre priorité : préparer la sortie du prédateur. La nôtre est de garantir qu'aucun enfant ne croise de nouveau sa route. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*) Cette exigence de protection suppose une justice pleinement efficace du stade de l'enquête à celui de l'exécution de la peine. Il faut davantage d'enquêteurs, de magistrats et de greffiers, mais il faut aussi permettre à la justice de prononcer des sanctions à la hauteur des crimes et garantir que ces peines seront réellement exécutées. Une perpétuité dont la période de sûreté peut être remise en cause n'est qu'une perpétuité de papier. Pour les criminels les plus dangereux, la perpétuité doit produire pleinement ses effets. C'est également la raison pour laquelle nous défendons les peines planchers.

Lorsqu'un prédateur a violé plusieurs victimes, et détruit plusieurs vies, notamment celles d'enfants, notre première responsabilité est de l'empêcher définitivement de nuire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*) Nous voterons donc pour le rétablissement de l'article 11. Les auteurs des crimes les plus abominables doivent pouvoir être condamnés à la réclusion à perpétuité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Il se fonde sur l'article 70. Nous débattons : il est légitime que tout le monde puisse exprimer...

M. Jocelyn Dessigny. Des regrets ?

M. Manuel Bompard. ...ses positions politiques. Mais quand notre collègue socialiste s'est exprimée, nous avons entendu le terme « collabos » fuser des bancs du Rassemblement national. (« Oui ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.) Les députés du Rassemblement national le confirment, vous en êtes témoin madame la présidente. Je vous demande d'intervenir pour faire cesser ces déclarations et ces insultes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et GDR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Nous devons pouvoir débattre et légiférer dans de bonnes conditions. Vous n'avez pas le droit d'insulter la moitié des députés de l'Assemblée nationale ! (*Les députés des groupes LFI-NFP, SOC, EcoS et GDR se lèvent et applaudissent l'orateur. – Vives exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, mesdames et messieurs les députés ! (*M. Jean-Philippe Tanguy s'exclame.*)

Un député du groupe EcoS. Raciste !

Mme la présidente. Monsieur Tanguy, je vous en prie ! (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, LFI-NFP et EcoS.*) Mes chers collègues, n'avez-vous pas honte de la façon dont vous vous comportez ? (*Vives protestations sur les bancs du groupe RN, dont les députés désignent les bancs de gauche.*) Je parle bien des deux côtés de l'hémicycle ! (*Les exclamations ne faiblissent pas.*) Nous sommes l'Assemblée nationale, nos concitoyens attendent de nous que nous débattions dans le respect et la considération et que nous nous écoutions les uns les autres afin que chacun puisse voter en conscience !

(*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe DR. – M. Yannick Monnet et M. Manuel Bompard applaudissent également.*) Est-ce trop vous demander ? Il est question de nos enfants ! (*Vives protestations sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Soyez sérieux ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, EcoS et Dem.*)

M. Kévin Pfeffer. Quelle honte !

Mme la présidente. Je vais donner la parole à d'autres orateurs. J'espère que vous serez capables, sur tous les bancs, de respecter le calme nécessaire au bon déroulement de ce débat.

Article 11 (seconde délibération) (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Bonnet.

M. Arnaud Bonnet. Je n'ai jamais cessé de travailler sur ces sujets depuis le début de mon mandat, qui sera peut-être le seul car je n'apprécie pas cette ambiance. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Taisez-vous là-bas, vous ne servez à rien !

Mme Mathilde Panot. Bravo !

Mme la présidente. Je vous en prie ! Monsieur le député, tenez-vous-en à la position de votre groupe sur l'amendement !

Mme Mathilde Panot. Mais arrêtez d'être partielle !

M. Arnaud Bonnet. Je suis désolé, je suis enseignant donc je fais comme devant une classe : j'attends qu'il y ait le silence. Si les élèves y arrivent, des adultes devraient aussi pouvoir y parvenir. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Nous ne sommes pas des élèves et nous ne nous trouvons pas dans une salle de classe, mais à l'Assemblée nationale !

M. Arnaud Bonnet. Nous sommes bien d'accord. Je vais donc reprendre mon propos. Quand les autres se sont exprimés, j'ai écouté et je n'ai pas fait de bruit, à aucun moment !

Depuis deux ans, je ne fais que travailler sur ces sujets, tous les jours.

Un député du groupe RN. Et alors ?

M. Arnaud Bonnet. J'entends des gens brailler sur les bancs d'en face alors que je ne les ai jamais entendus s'exprimer à ce propos – jamais ! Nous avons... (*Les exclamations se poursuivent.*) Moi, au moins, je n'ai jamais été condamné ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC. – Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Monsieur le député, il vous reste quarante secondes de temps de parole.

M. Arnaud Bonnet. Ce sujet n'est pas anecdotique. J'ai travaillé sur l'imprescriptibilité (*Plusieurs députés du groupe RN lèvent les yeux au ciel et s'exclament*) afin de pouvoir débattre sur le fond.

M. Christophe Bentz. Et les chevilles, ça va ?

M. Arnaud Bonnet. Avec ma collègue Alexandra Martin, députée des Alpes maritimes, et la présidente de la délégation aux droits des enfants, Perrine Goulet, nous avons mené ce travail de fond avec grand sérieux. Il était nécessaire de procéder ainsi tant les désaccords sur cette question étaient profonds. J'attendais exactement la même chose dans l'hémicycle : un travail de fond, qui n'a pas été mené. Nous œuvrons dans la précipitation alors que le sujet est d'importance. Nous rencontrons une difficulté : seuls 1 à 3 % des auteurs de violence sont condamnés. La parole de l'enfant n'est pas respectée autant qu'elle devrait l'être et... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Quelques députés du groupe EcoS applaudissent ce dernier. – Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance de Pélichy.

Mme Constance de Pélichy. Comme la semaine dernière, j'ai du mal à comprendre l'hystérisation de ce débat. Vendredi, nous avons connu des moments compliqués mais nous arrivions encore plus ou moins à nous entendre.

Un député du groupe RN. C'était plus facile : nous n'étions qu'une cinquantaine !

Mme Constance de Pélichy. Je le répète : opposer la prévention et la sanction de ces crimes n'a pas lieu d'être.

Un député du groupe RN. Merci, madame l'arbitre !

Mme Constance de Pélichy. Il faut deux jambes pour marcher. La prévention permet d'éviter les passages à l'acte et de traquer les agresseurs. Mais il faut aussi pouvoir les sanctionner lorsqu'ils commettent l'irréparable, l'impardonnable, la plus grave des atrocités.

J'ai vraiment du mal à comprendre comment on peut ne pas trouver normal de sanctionner plus gravement qu'aujourd'hui les viols sériels et des agissements tout à fait atroces. Mais j'ai aussi beaucoup de mal à comprendre, monsieur le Premier ministre, pourquoi, lors de l'examen de ce texte, nous n'avons jamais pu débattre véritablement de la prévention (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS*), et pourquoi nos amendements qui traitaient du sujet ont été déclarés irrecevables du fait des moyens qu'ils requéraient. Les deux sont pourtant indissociables. Cessons de les opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe Dem. – M. Xavier Breton applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Charlotte Parmentier-Lecocq.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq. Je crois que l'heure est plutôt à penser aux enfants, aux victimes, plutôt qu'aux états d'âme des uns et des autres dans cet hémicycle. Nous avons aujourd'hui l'occasion de réparer l'énorme erreur qu'a été le rejet de cet article en envoyant un message très clair aux auteurs récidivistes de crimes de viol commis sur des enfants. Le groupe Horizons soutient bien évidemment l'article 11 et votera pour son rétablissement afin de restaurer la sanction très grave que nous voulons voir infligée à ces prédateurs qui sont véritablement dangereux pour nos enfants.

Je ne comprends pas la position de la gauche. Sachez, chers collègues, que nombre de nos concitoyens nous interpellent parce qu'ils ne comprennent même pas qu'on puisse attendre la récidive pour en arriver à demander la perpétuité. C'est

comme leur cracher au visage que de sortir les rames pour essayer de justifier un vote injustifiable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Bloch.

M. Matthieu Bloch. Le groupe UDR soutient évidemment la réintroduction de l'article 11 et je suis très choqué que ce texte ne fasse pas l'unanimité dans l'hémicycle. On parle tout de même des pires crimes, des crimes odieux qui sont commis sur d'enfants en bas âge. Comment ne peut-on approuver une condamnation à la perpétuité dans ce cas-là ? C'est absolument scandaleux !

Chers collègues de gauche, j'avais compris, au vu des débats que nous avons eus depuis le début de la législature, que vous faisiez une allergie chronique à tout ce qui touche à la sécurité des Français – allant jusqu'à qualifier la dernière disposition en faveur des policiers de « permis de tuer », ce qui est un vrai scandale –, mais j'ignorais que vous iriez jusqu'à protéger les violeurs récidivistes. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est une honte absolue ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. Louis Boyard. Mais ça va pas, non ? Et ça passe ?

Mme la présidente. Vous savez bien que vous bénéficiez tous de l'immunité parlementaire pour les propos tenus dans l'hémicycle. Il appartient donc à chacun d'entre vous de se montrer responsable.

La parole est à Mme la présidente de la commission spéciale.

Mme Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale. Alors qu'on s'apprête à voter, je vous invite à revenir sur le fond du sujet. Mon sous-amendement tend à supprimer l'alinéa 5, qui dispose que la période de sûreté peut être portée à trente ans, parce que la même mesure est prévue à l'article 11 *ter*. En tant que législateur, j'aime bien produire des textes qui se tiennent. Présenter la même disposition à quelques paragraphes d'écart ne serait à cet égard pas correct. De surcroît, la disposition de l'article 11 *ter* est de portée plus large puisqu'elle vise tous les viols commis sur des mineurs de 15 ans. La suppression de l'alinéa évitera une contradiction entre les deux.

J'en viens à l'amendement du gouvernement. Certains voulaient porter la peine à trente ans, d'autres souhaitaient la perpétuité. Je regrette un peu que les partisans de la première solution n'aient pas redéposé un sous-amendement qui nous auraient permis d'en discuter à nouveau. Mais, en tout état de cause, j'ai du mal à comprendre, non pas la position du côté de LFI – je sais que de toute façon ils ne veulent jamais augmenter les peines –, mais la position des partisans d'une loi dite intégrale et c'est à eux que je m'adresse : cela fait des semaines que vous défendez ce projet intégral qui prévoit une aggravation des peines à trente ans quand il y a cumul de circonstances.

M. Erwan Balanant, M. Ian Boucard et Mme Justine Gruet. Eh oui !

Mme Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale. Vous n'y avez cependant pas introduit la circonstance aggravante de viol sériel. Nous pourrions y remédier le moment venu, mais je vous invite à être cohérents avec ce que vous soutenez dans la loi intégrale et à voter l'amendement ainsi sous-amendé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Des questions simples sont parfois posées à l'occasion de votes. Nous avons ici une question simple : sommes-nous pour ou contre la perpétuité quand des crimes sexuels sont commis sur nos enfants ? C'est l'unique question qui vous est posée. Elle ne renvoie pas à votre susceptibilité, ni à la manière dont cela sera repris sur les réseaux sociaux ou ailleurs, sachant qu'on aurait tous beaucoup à dire sur le sujet. La seule question est : êtes-vous, oui ou non, en votre âme et conscience, pour ou contre la perpétuité quand on a brisé l'innocence et la vie des enfants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR.*)

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 2.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	346
Nombre de suffrages exprimés	341
Majorité absolue	171
Pour l'adoption	178
contre	163

(*Le sous-amendement n° 2 est adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1, tel qu'il vient d'être sous-amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	352
Nombre de suffrages exprimés	342
Majorité absolue	172
Pour l'adoption	258
contre	84

(*L'amendement n° 1, sous-amendé, est adopté ; en conséquence, l'article 11 est ainsi rétabli.*) (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN, DR et UDR ainsi que sur de nombreux bancs du groupe EPR et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des articles du projet de loi.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Maximi.

Mme Marianne Maximi (LFI-NFP). Depuis le début de l'examen de ce texte et même avant, nous donnons l'alerte sur le fait qu'il ne répond à aucune revendication du secteur de la protection de l'enfance (« *Eh oui !* » *sur de nombreux bancs du groupe LFI-NFP*) ni à aucune recommandation de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale consacrée à ce sujet. Vous avez fait de ce texte un fourre-tout pour répondre à l'actualité, pour vous racheter une bonne conscience et pour faire oublier votre bilan désastreux. Le

bloc central n'assume rien sur ce texte – d'ailleurs personne ou presque parmi ses membres n'était là pour voter la semaine dernière. Vous vous êtes mobilisés aujourd'hui pour le vote solennel, mais je déplore que nous ayons débattu d'un sujet ô combien important, la protection des enfants, dans un hémicycle presque vide.

M. Hadrien Clouet. Scandaleux !

M. Pierre Cordier. Heureusement que vous étiez là !

Mme Marianne Maximi. Il était certes compliqué d'avoir une députée d'opposition rapporteure de ce texte – moi-même, en l'occurrence –, mais j'ai essayé de porter la voix du secteur de la protection de l'enfance, celle des travailleurs et des travailleuses de ce secteur mais aussi celle des enfants placés, comme je le fais depuis quatre ans en tant que parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Je constate que rien n'a bougé durant ces quatre ans, pas un texte, pas un budget. Je me suis efforcée de mener un travail sérieux au banc et avec les collègues de mon groupe, mais la déception est grande de n'avoir été en rien entendu par les autres groupes. La copie initiale était catastrophique, au point que toutes les parties prenantes l'ont dit : l'Unicef, les employeurs, les syndicats, les juges, les associations de victimes.

Nous avons tout de même réussi à obtenir quelques petites avancées, notamment l'ordonnance de sûreté de l'enfant – que nous avons d'ailleurs intégralement réécrite en commission tant la proposition du gouvernement était à côté de la plaque ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) La présidente Goulet et moi avons réalisé un travail sérieux pour fournir une nouvelle rédaction de cette mesure importante et attendue par les parents protecteurs.

S'agissant du contrôle de l'honorabilité, nous sommes évidemment favorables au principe – l'idée a d'ailleurs été défendue par notre collègue Paul Vannier dans le cadre de la commission d'enquête sur Bétharram –, mais la séance de jeudi soir a été particulièrement incroyable, avec des ministres silencieux, personne pour répondre aux questions des députés sur l'incidence de l'inscription au bulletin B2 du casier judiciaire ou des amendes forfaitaires délictuelles sur l'appréciation de l'honorabilité. (*Mêmes mouvements.*) J'attends toujours les réponses à ces questions, mesdames, messieurs les ministres. Le contrôle de l'honorabilité est attendu par tous les parents, partout dans le pays, mais il doit être bien construit pour être efficace et j'ai quelques inquiétudes à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, on part de trop loin pour que cette copie soit bonne. Vous venez d'ailleurs de l'empirer par des mesures particulièrement clivantes. Non, madame la ministre déléguée, ce n'est pas répondre à une question simple que de décider s'il faut inscrire la perpétuité dans la loi. Ce n'est pas vrai : c'est une question complexe, loin des caricatures faciles des bancs de l'extrême droite qui voudraient insinuer que nous aurions des accointances avec les pédocriminels. Nous amenons dans l'hémicycle la parole des victimes et celle des associations qui mettent en garde contre cette mesure. Tout le monde a lu les travaux de la Ciivise ; or quand elle vous écrit pour vous dire que c'est une erreur, vous choisissez de ne pas l'écouter. Vous choisissez de ne pas entendre la parole des victimes et c'est très grave ! (*Mêmes mouvements.*)

L'autre problème de ce texte est qu'il ne coûte rien au gouvernement ni rien au budget. Ce sont des mesures gratuites alors que, nous le savons, protéger les enfants nécessite des investissements. Les associations le disent : il faut

3 milliards d'euros pour modifier notre culture adultiste et patriarcale. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.)* Où sont ces 3 milliards? Où sont les mesures de prévention dont nous avons besoin? Il n'y a rien dans ce texte, sinon des mesures d'affichage qui vous donnent bonne conscience. Il est particulièrement incroyable d'en arriver là alors qu'on semblait avoir trouvé un consensus sur la nécessité de ces 3 milliards.

Notre groupe ne soutiendra donc pas ce texte. Il s'abstiendra pour marquer son opposition à une partie des mesures. Lorsque nous avons réussi à avancer, notamment sur l'ordonnance de sûreté, nous sommes plutôt fiers du travail accompli, mais le reste est franchement inquiétant.

Pourtant, ce texte aurait dû être l'ouverture enfantiste que nous réclamons depuis des années. Nous aurions pu parler alors de la domination des adultes sur les enfants, de la culture du viol, de la culture de l'inceste, de la culture de la violence sur les corps des enfants et de sa déconstruction. *(Mêmes mouvements.)* Mais il n'y a rien. La domination et la violence envers les enfants sont partout : à l'école, à l'hôpital, dans le handicap, dans le sport, dans la famille, dans l'espace public et dans les choix politiques qui compromettent leur planète, leur futur, alors que les enfants devraient partout être entendus, respectés et enfin considérés comme des sujets de droit. *(Mêmes mouvements.)* L'occasion d'ouvrir ces perspectives dans la société et de traiter les causes des violences est totalement ratée, tout comme l'occasion d'enrayer la fabrique des violences et des agresseurs.

Une campagne présidentielle commence. Comptez sur nous pour faire de l'enfance un des sujets majeurs du débat politique. La révolution enfantiste, nous la ferons sans vous en 2027! *(Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent longuement – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.)*

M. Pierre Cordier. Le rêve, c'est gratuit!

Mme la présidente. La parole est à Mme Ayda Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Il est dommage que le Premier ministre soit parti – je pense qu'il reviendra... Je voulais lui dire, peut-être pour la dernière fois les yeux dans les yeux, à quel point j'y avais cru et à quel point je suis terriblement déçue. Il y a un an, lorsqu'on a annoncé une grande loi pour protéger les enfants placés, j'ai vraiment cru, moi qui me bats depuis longtemps auprès d'eux, que la grande refondation était arrivée. J'y ai cru parce qu'il y a un consensus qui va de ces bancs-là à ces bancs-ci pour reconnaître que nous fabriquons du malheur en masse pour ces enfants placés. Des piles de rapports et des océans de témoignages nous parviennent tous les jours montrant que les enfants placés sont les grands sacrifiés de notre république et que ceux qui doivent s'en occuper, les professionnels de la protection de l'enfance, le sont également. Ils ne savent plus d'ailleurs sur quel ton le dire. Des enfants morts alors qu'ils sont placés, il y en a tous les mois!

J'ai cru que la grande refondation était arrivée, disais-je, mais, plus que déçue, j'ai été désillusionnée car nous avons vite compris que ce projet de loi ne comporterait pas un centime de plus – pas un centime de plus, donc aucune ambition pour les enfants placés.

M. Boris Vallaud. Vous avez raison!

Mme Ayda Hadizadeh. Ce n'est pas avec des pansements posés sur les plaies purulentes que nous créons nous-mêmes, nous législateurs et responsables politiques, que nous reconstruirons ce champ de ruines qu'est la protection de l'enfance.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également. – Mme Marie-Christine Dalloz s'exclame.)

Mesdames et messieurs les ministres, de grands chantiers devaient être entrepris pour refonder la protection de l'enfance; vous les avez balayés d'un revers de main.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Mais non!

Mme Ayda Hadizadeh. Vous pouvez toujours le nier, madame la ministre, c'est la vérité : à l'heure actuelle, dans les lieux de placement, on compte un éducateur, non formé, pour vingt, trente, voire quarante enfants. Osez me dire le contraire, les yeux dans les yeux, vous qui refusez de publier un décret fixant les taux d'encadrement!

Partout où se trouvent des enfants, un taux d'encadrement s'applique, sauf pour les enfants les plus vulnérables de la République, ceux qui ont subi des traumatismes et se retrouvent entassés dans des foyers.

M. Pierre Cordier. Et François Hollande, qu'a-t-il fait quand il était président?

Mme Ayda Hadizadeh. Monsieur le député, savez-vous que, dans certains foyers, les enfants ne mangent du matin au soir que des barquettes surgelées parce qu'il n'y a plus les moyens de leur fournir un cuisinier correct?

M. Pierre Cordier. Je suis conseiller départemental depuis vingt ans, je connais la réalité aussi bien que vous. Cela peut arriver, mais il ne faut pas généraliser.

Mme Ayda Hadizadeh. C'est une réalité! Si vous la balayez du revers de la main, c'est que vous préférez fermer les yeux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC et ÉcoS.)*

M. Pierre Cordier. Je ne la balaie pas, je vous dis que vous généralisez et que c'est dangereux!

Mme Ayda Hadizadeh. Monsieur le député et conseiller départemental, le système de financement actuel de la protection de l'enfance repose sur la bonne santé du marché immobilier. Vous rendez-vous compte de cette folie? La bonne santé de la protection des enfants, dans ce pays, dépend du fait qu'on vende plus ou moins bien les maisons!

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas le cas dans les Ardennes!

Mme Ayda Hadizadeh. Ne devriez-vous pas le dénoncer avec moi, plutôt que de dire que nous exagérons, qu'il y a de belles histoires et des endroits où cela se passe bien? Vous êtes dans le déni absolu, voilà ce qui me navre! *(Mêmes mouvements.)*

Ce texte devait concrétiser une grande promesse; il finit en grande désillusion. Certes, il contient de grandes avancées, en faveur desquelles vous vous battez depuis longtemps, madame la présidente Goulet, et nous à vos côtés : l'ordonnance de sûreté de l'enfant en est une; l'imprescriptibilité des crimes commis sur mineur, que vous avez eu le courage de soutenir, monsieur le garde des sceaux, en est une autre.

Le contrôle de l'honorabilité constitue une avancée supplémentaire : il sera renforcé pour tous les adultes en contact avec des enfants. Cependant, comme les foyers de la protection de l'enfance souffrent d'une pénurie de postes et de candidats et que, par ailleurs, ils ne peuvent pas les former, les prédateurs d'enfants y auront sans doute accès facilement. Les dégoutants de notre société, s'ils activent leurs neurones et suivent nos travaux, savent qu'ils ne subiront pas de contrôle dans ces foyers.

M. Sylvain Berrios. Les foyers de l'ASE ont déjà accès au contrôle de l'honorabilité !

Mme Ayda Hadizadeh. J'ai voulu ouvrir, dans ce projet de loi, le chantier des contrôles ; vous vous y êtes refusés. Aussi insensé que cela paraisse, nous ne contrôlons pas suffisamment les lieux de placement, quand le Master Poulet de Saint-Ouen subit, lui, quatorze contrôles en un mois ! (*M. Philippe Brun et Mme Sandrine Rousseau applaudissent.*) Il y a moins de contrôles dans les lieux de placement des enfants que dans la restauration rapide : trouvez-vous cela normal ? Ne marche-t-on pas sur la tête ?

Ceux qui se battent depuis longtemps en faveur de la protection de l'enfance ne peuvent nier, il est vrai, les avancées réelles contenues dans ce texte. Cependant, il reste insuffisant et c'est pourquoi le groupe Socialistes et apparentés s'abstiendra. Voter en faveur de ce texte n'aurait aucun sens, car il n'alloue pas un seul euro supplémentaire aux enfants placés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Nous sommes en train de créer deux catégories d'enfants : d'un côté, nos propres enfants, la chair de notre chair, la prunelle de nos yeux ; de l'autre, les enfants qui voyagent dans les soutes de la République, qu'on oublie dans les foyers, entassés auprès d'éducateurs mal formés. Pour nos enfants, tous les moyens sont bons : on pourra même demander le nom des animateurs périscolaires qui s'en occupent, afin de nous assurer qu'aucun prédateur ne figure parmi eux. En revanche, pour les enfants placés, nous n'avons pas les moyens, il n'y a pas d'argent ! (*M. Boris Vallaud applaudit.*)

On prétend dépenser 11,6 milliards d'euros en faveur des enfants placés. Mais en réalité, la question n'est pas de savoir si l'on dépense plus ou moins ; elle est de savoir si nous faisons suffisamment bien les choses. Or à cette question, la réponse est non... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe SOC et quelques députés du groupe EcoS applaudissent cette dernière.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard (DR). Que portent en eux les enfants sinon la marque ultime de la vulnérabilité et de la beauté humaines ? Cette fragilité vertigineuse nous oblige à en prendre le plus grand soin. À ce besoin vital d'être aimé, choyé, sécurisé, nous devons impérativement répondre, sous peine d'inhumanité.

Entendons-nous la voix des enfants qui souffrent, seuls, sans repères ni affection réelle, soumis à la violence, voire à la prostitution ? Pas assez. Certains de ces enfants, trop nombreux, sont ceux de l'aide sociale à l'enfance, ceux qui n'ont pas eu la chance de naître dans une famille capable de leur apporter ce dont ils ont besoin. Quoi de plus injuste ?

Entendons-nous le cri silencieux et déchirant des dizaines de milliers d'enfants qui, derrière les portes fermées de leur foyer, subissent les viols et les agressions sexuelles commis, en toute impunité, par ceux-là mêmes qui sont censés les aimer et les protéger ? On compte, au bas mot, 130 000 victimes d'inceste par an en France.

Entendons-nous le cri des enfants de tous âges, sans défense, violés par des adultes ? Nous pensons à Lyhanna et à tous les autres. Cette souffrance, ces cris, ces images qui marquent le fond de notre âme sont la réalité que des milliers d'enfants vivent chaque jour. Cette souffrance nous est tellement insoutenable que nous refusons trop souvent de

la regarder en face et de la nommer. Elle doit pourtant nous révolter ; elle doit nous donner le courage, en tant que nation, de nous interroger sur nos priorités et d'agir vite.

Ces enfants, imaginez qu'ils soient les vôtres – car ils le sont : ce sont nos enfants, les enfants de notre République ! À eux qui ont manqué de l'essentiel, de soins, d'attention, de sécurité, nous devons doubler notre sollicitude. Nous sommes au début d'une saine révolution : celle qui rendra la France capable de mieux protéger tous ses enfants. Ce texte en constitue la première pierre ; il est essentiel, mais insuffisant.

Il est essentiel en ce qu'il place les enfants de l'aide sociale à l'enfance au centre du projet de vie qui les concerne et dit, enfin, qu'ils doivent être protégés. Mais le texte marque aussi en creux ce qui lui fait défaut : le renforcement des contrôles des lieux d'accueil, le nécessaire relèvement des moyens humains dans les foyers. Le chemin est encore long et nous devons être au rendez-vous des moyens.

Ce texte est aussi essentiel car il protège mieux les enfants des agresseurs sexuels, en renforçant le contrôle de l'honorabilité, en obligeant la justice à réaliser sous trois mois les principaux actes d'enquête nécessaires pour mettre hors d'état de nuire un auteur potentiel de violences et en permettant, grâce à l'ordonnance de sûreté, une mise à l'abri immédiate d'un enfant qui révélerait avoir subi un inceste.

Enfin, ce texte est essentiel car il opère une révolution, tant attendue, au sein du code pénal.

Celle, d'abord, de l'imprescriptibilité des crimes sexuels commis sur des mineurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*) C'était une demande de la Civiise et j'ai une pensée pour son président, le juge Durand. L'imprescriptibilité, c'est la fin du silence comme meilleur allié des criminels cherchant à organiser leur impunité. L'imprescriptibilité, c'est la reconnaissance de la profondeur et de la complexité des blessures psychiques liées à l'inceste, qui réclament beaucoup de temps pour être révélées. Aussi, il est curieux que les députés du Rassemblement national, si prompts à condamner l'impunité des violeurs d'enfants, aient voté, avec les membres de La France insoumise, contre cette imprescriptibilité.

M. Ian Boucard. C'est une honte !

M. Pierre Cordier. Ils ont dû se tromper de bouton !

Mme Émilie Bonnivard. Vous laissez ainsi la possibilité à des criminels sexuels de ne jamais répondre de leurs actes ; c'est étrange.

Quant à la perpétuité, elle existe déjà dans le code pénal pour les assassinats et les meurtres sur mineur. Pour notre part, nous estimons que des viols exercés en série sur des enfants, des sodomies pratiquées sur des bébés, c'est-à-dire sur les êtres les plus vulnérables et sans défense qui soient, méritent la perpétuité. Il ne s'agit pas d'une surenchère pénale, mais de la reconnaissance d'un crime à la hauteur de sa gravité et de son inhumanité.

Il est temps de protéger nos enfants. Le code pénal a aussi pour fonction de dire aux auteurs potentiels que les crimes sexuels commis sur les enfants sont, dans notre société, les plus graves : si vous les perpétuez, vous n'échapperez pas à une condamnation – l'impunité, c'est terminé !

Mme Justine Gruet. Bravo !

Mme Émilie Bonnivard. Bien sûr, pour éviter que ces crimes aient lieu, nous devons réformer la société par la prévention, l'éducation, le soin. Mais nous ne pouvons faire l'économie d'une loi pénale qui soit le puissant porte-voix des enfants, eux qui ne peuvent pas s'exprimer.

Vous l'aurez compris, les députés de la Droite républicaine, avec Laurent Wauquiez, voteront en faveur de ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Charlotte Parmentier-Lecocq applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Bonnet.

M. Arnaud Bonnet (EcoS). Nous nous apprêtons à nous prononcer sur un texte qui était censé protéger les enfants, tous les enfants. J'ai une pensée pour les enfants et les anciens enfants de l'aide sociale à l'enfance. Je leur présente mes excuses pour ne pas être parvenu à desserrer les cordons de la bourse du gouvernement, qui est pourtant la nôtre.

Depuis plus d'un an, Mme Vautrin, Mme El Haïry puis Mme Rist ont déclaré qu'elles s'attaqueraient à la crise sans précédent et délétère de la protection de l'enfance – ce service public à la dérive, tenu à bout de bras par des professionnels lessivés, déconsidérés, qui s'occupent des enfants laissés sur le bas-côté de notre pays.

Pourtant, le présent texte ne s'en occupe pas davantage. Le chemin emprunté ne consiste pas à s'attaquer aux causes du nombre sans précédent de mesures de placement, en instaurant un véritable accompagnement à la parentalité, en prévenant les pires situations d'accueil et en ne les laissant pas pourrir. L'aide sociale à l'enfance est la grande oubliée du projet de loi alors qu'elle devrait en être le cœur. C'est donc un échec.

Ce texte n'a pas l'ambition qu'il aurait dû avoir. Avec nos amendements, nous avons essayé de l'améliorer le plus possible mais, malheureusement, nombre d'entre eux – qui avaient trait aux moyens financiers – ont été déclarés irrecevables au titre de l'article 40 de la Constitution.

Les enfants ne votent pas, ne peuvent pas parler par eux-mêmes; peut-être est-ce pour cela qu'une bascule enfantiste n'apparaît pas désirable politiquement. Toutefois, je pense profondément que notre société n'avancera pas, n'évoluera pas si nous ne considérons pas l'enfant dans sa globalité et en tant qu'individu.

Certes, ce texte contient des avancées immenses, destinées à mieux protéger les enfants. Elles ne sont pas le fruit de l'écriture gouvernementale : les parlementaires ont dû réécrire en toute hâte deux articles. Sans le travail de fond conduit, depuis deux ans, par les députés des différents groupes, nous n'aurions pu procéder à cette réécriture en un temps aussi restreint. Car les conditions de discussion du texte se sont révélées totalement indécentes, du fait de la rapidité de sa présentation. Avoir du temps est nécessaire pour mener ensemble un travail approfondi, qui tienne compte de l'ensemble des données.

Je me réjouis évidemment de l'avancée que constitue l'ordonnance de protection – un outil qui manque cruellement aujourd'hui. Je me réjouis également des dispositions relatives au certificat d'honorabilité, sur lequel j'avais travaillé avec des citoyens de ma circonscription – globalement, grâce aux amendements de réécriture de Mmes les rapporteuses, que je remercie, nous avons repris le texte auquel j'avais abouti avec eux.

Je salue aussi l'instauration de l'imprescriptibilité des crimes commis sur des mineurs; même si elle fait toujours débat parmi nous, elle constitue un signal fort, qui était

demandé par les victimes. Nous avons fait naître un grand espoir : que la justice reconnaisse la spécificité de ces crimes et la façon dont ils marquent une vie entière, emportant tout sur leur passage avec une temporalité particulière – les révélations advenant, en moyenne, à l'âge de 48 ans, une fois les liens coupés avec la famille au sein de laquelle, très souvent, se sont produits les faits.

Voilà ce que nous devons faire : légiférer à partir des faits et de la réalité, pour corriger et améliorer ce qui doit l'être. Il s'agit de violences tellement répandues qu'elles définissent notre société. Cependant, nous rencontrons une division de fond : alors que nous pensons que la politique doit créer du lien, je reconnais à certains un talent particulier pour mettre systématiquement en avant les facteurs de discorde. J'invite tous les députés qui travaillent sur ces questions, quel que soit leur groupe, à ne pas se diviser sur un élément particulier du texte et à demeurer unis dans le combat qui nous anime et que nous devons poursuivre.

Mme Émilie Bonnivard. Très bien ! Bravo !

M. Arnaud Bonnet. Seulement 1 à 3 % des auteurs de violences sexuelles sont condamnés, et 80 % de ces violences ont lieu dans le cercle familial. Notre priorité doit être de mettre fin à l'impunité dont jouissent les près de 99 % restants. Le cauchemar des viols doit s'arrêter; la menace et l'étranglement doivent enfin être écartés. Nous devons pouvoir dire aux enfants que nous les protégeons réellement – à l'heure actuelle, nous ne le pouvons pas. Nous devons nous tenir en première ligne du changement à venir et mettre fin à ce système de domination; mais nous n'y parviendrons pas sans une transformation sociétale radicale au sujet de l'enfance. C'est pourquoi nous saluons l'enrichissement de ce projet de loi par plusieurs mesures que nous défendons et qui sont autant d'avancées substantielles. Malgré cela – je le dis avec une grande tristesse –, nous nous abstenons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Gervais.

Mme Sabine Gervais (Dem). Au terme de nos débats, chacun aura pu mesurer combien la protection de l'enfance demeure un sujet exigeant, qui appelle à la fois humilité et responsabilité. Si les échanges que nous avons eus dans cet hémicycle ont parfois révélé des divergences, ils ont surtout rappelé une évidence : derrière chacun des articles examinés, ce sont des enfants, des familles et des professionnels qui attendent des réponses concrètes.

Tout au long de l'examen de ce texte, notre groupe a abordé les débats avec une conviction simple : lorsqu'une disposition permet de mieux protéger un enfant, elle mérite d'être soutenue et, si nécessaire, améliorée. Nous avons défendu cette ligne avec constance, sans chercher à opposer les initiatives des uns et des autres et sans considérer qu'une avancée perdrait sa valeur parce qu'elle ne résoudrait pas, à elle seule, toutes les difficultés.

Nos discussions ont parfois donné le sentiment inverse. Certaines dispositions utiles ont été écartées au motif qu'elles ne répondaient pas à toutes les attentes ou parce qu'elles auraient dû trouver leur place dans un autre véhicule législatif. Nous le regrettons. La protection de l'enfance mérite que nous dépassions les logiques de positionnement pour nous concentrer sur l'essentiel : l'intérêt supérieur de l'enfant.

C'est ce qu'a rappelé avec constance notre collègue Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi. Je tiens à saluer son travail

minutieux, efficace et passionné au service des avancées de ce texte et, plus largement, sa recherche de réponses à la crise que traverse la protection de l'enfance.

Car la réalité est connue de tous. Les enfants confiés à la protection de l'enfance, les enfants victimes de violences ou confrontés à des situations de grande vulnérabilité ne peuvent attendre que nous élaborions la réforme idéale. Ils ont besoin que nous agissions dès maintenant, en renforçant progressivement les outils dont disposent les professionnels et les institutions.

À cet égard, le projet de loi apporte des réponses utiles. Il renforce le contrôle de l'honorabilité des personnes intervenant auprès des mineurs; il améliore la prévention et la détection des violences; il consolide les parcours des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance; il facilite la construction de leur projet de vie; il améliore, enfin, la coordination entre les différents acteurs de la protection de l'enfance. Ces avancées ne régleront pas tout mais elles amélioreront concrètement notre droit et, demain, le quotidien de nombreux enfants.

Protéger les enfants, c'est aussi savoir agir avant que les drames ne surviennent. La prévention ne doit jamais être considérée comme le parent pauvre de la protection de l'enfance. Le repérage précoce des situations de fragilité, un meilleur accompagnement des parents, la formation des professionnels au signalement des violences et le renforcement de la coordination entre acteurs sont autant de leviers essentiels. Chaque fois qu'on détecte une difficulté à temps, chaque fois qu'on accompagne en amont, on peut éviter qu'une situation ne se dégrade et qu'un enfant n'ait à en supporter les conséquences parfois irréversibles. C'est aussi en investissant dans cette culture de la prévention que nous construirons une politique de protection de l'enfance plus efficace et plus humaine.

Nous savons, bien évidemment, que la loi ne suffit pas. À plusieurs reprises au cours de nos débats, nous avons rappelé que l'effectivité de ces dispositions dépendra des moyens qui leur seront consacrés. Les départements, les magistrats, les éducateurs, les assistants familiaux, les personnels de santé, les associations et l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance auront besoin de moyens humains, de formations adaptées et d'une meilleure reconnaissance de leur engagement. Ce travail devra se poursuivre.

La reconnaissance de ces besoins ne saurait toutefois justifier aucun immobilisme. Notre responsabilité de législateur est d'améliorer le droit chaque fois que cela est possible, tout en poursuivant les réformes nécessaires. Refuser des avancées concrètes au motif qu'elles ne constituent pas une réponse exhaustive reviendrait à priver les enfants de protections qu'ils sont en droit d'attendre.

Protéger un enfant, c'est bien plus que répondre à une urgence: c'est lui permettre de grandir dans un environnement sécurisant, de construire sa confiance, de développer ses capacités et de devenir un adulte libre et autonome; c'est aussi faire le choix d'une société qui investit dans son avenir en protégeant les plus vulnérables.

Pour toutes ces raisons, parce qu'il constitue une étape importante, parce qu'il apporte des améliorations concrètes et parce qu'il traduit une volonté d'agir plutôt que d'attendre une réforme parfaite, le groupe Les Démocrates votera en faveur de ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Pauline Cestrières applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR). Aujourd'hui, nous savons.

Il y a eu l'affaire Le Scouarnec, où on laissa pendant douze ans un chirurgien condamné pour détention d'images pédopornographiques opérer des enfants. Il y a eu Bétharram – une commission d'enquête de cette assemblée a mis les mots juste sur ce silence: « un État défaillant ». Il y a eu le rapport de la Ciivise. Il y a eu le rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance et celui sur le traitement judiciaire des violences sexuelles incestueuses. Il y a eu, enfin, le drame de Lyhanna.

Rapport après rapport, la République a elle-même dressé l'inventaire de ses manquements: toutes les trois minutes, un enfant est victime d'une agression sexuelle; un enfant sur dix est victime d'inceste; huit agressions sexuelles sur dix sont commises par un proche. Pendant des siècles, la République n'a pas su apporter à ses enfants la protection qu'ils méritent. Ces enfants n'ont ni syndicat, ni cortège, ni pétition. Un enfant placé n'écrit pas à son député. Aucune élection ne s'est jamais jouée sur le sort des milliers d'enfants ayant besoin d'une protection.

Dans un tel contexte, ce projet de loi trouve toute sa place. Je remercie sincèrement le gouvernement d'avoir pris l'initiative d'un texte dont je suis très fière d'être la co rapporteure.

Avec ce texte, les durées de placements seront limitées et leur renouvellement conditionné à l'absence d'un statut plus stable pour l'enfant. La recherche d'un membre de la famille ou d'un tiers de confiance sera une priorité. Désormais, le contrôle des antécédents judiciaires des personnes en charge de mineurs devra s'étendre partout: le périscolaire, les plateformes, les stages, les transports scolaires, tous les établissements pour mineurs. Le parquet transmettra aux ordres professionnels, aux administrations et aux employeurs les mises en examen et les condamnations les plus graves. L'employeur devra contrôler l'honorabilité avant embauche et à échéances régulières. Une personne interdite d'exercer dans un secteur ne pourra plus réparaître dans un autre.

En commission, nous avons failli rejeter l'article 5, consacré aux contrôles d'honorabilité. Je m'étais engagée à le réécrire, avec tous les groupes, et c'est cette rédaction commune que vous avez finalement adoptée, complétée par plusieurs sous-amendements venus de tous les bancs.

L'ordonnance de sûreté, quant à elle, écartera en urgence le parent dangereux. Enfin, les parents sauront précisément qui encadre leurs enfants dans le périscolaire. Je tiens à remercier M. le ministre de l'éducation nationale, qui a su, en séance publique, convaincre une majorité d'entre nous de rétablir l'article 14 prévoyant cette disposition.

Je dois aussi dire que je regrette profondément le rejet de l'article 2, qui facilitait l'adoption d'un enfant de moins de 3 ans en cas de délaissement parental. Dès le début, son objet a été mal compris. Environ 12 000 enfants de moins de 3 ans sont confiés à l'aide sociale à l'enfance; c'est pour ces enfants que nous proposons de ramener à six mois le délai de délaissement. J'espère que le Sénat saura se saisir du sujet.

Je me félicite que l'article 11 vienne d'être rétabli en seconde délibération. Un violeur qui a fait plusieurs victimes encourra une peine à perpétuité.

On a dit de ce texte qu'il procède à des ajustements au lieu d'œuvrer à une refondation. Il est vrai que le chemin est encore long. Reste que mettre à l'écart un condamné et l'empêcher de travailler à nouveau avec des enfants, quel que soit le secteur professionnel concerné, ce n'est pas un

ajustement. Donner au juge le pouvoir d'écarter en urgence un parent dangereux, ce n'est pas un ajustement. Étendre le contrôle des antécédents à tous les lieux qui accueillent des enfants, sans exception, ce n'est pas un ajustement. Aggraver les peines des pédocriminels, ce n'est pas un ajustement. Permettre à chaque parent de savoir qui encadre son enfant dans le périscolaire, ce n'est pas un ajustement.

M. François Jolivet. C'est une nécessité !

Mme Nathalie Colin-Oesterlé. Instaurer l'imprescriptibilité des crimes les plus graves commis sur des mineurs, ce n'est pas un ajustement.

Ce texte est le fruit d'amendements venant de tous les groupes – y compris de ceux de la gauche, qui ont pourtant voté contre le projet de loi en commission. Chacun votera en conscience ; mais je crois pouvoir dire que le texte qui nous est soumis a été écrit et enrichi par toutes les sensibilités de cet hémicycle.

Certes, le travail qu'il reste à faire est si considérable que cette loi, comme les précédentes, n'y suffira pas. Il importe toutefois qu'elle soit la loi d'une prise de conscience collective : la République ne doit rien céder sur ce terrain. En France, il n'y a pas de mur derrière lequel la loi cesse de s'appliquer, pas de silence qui vaille immunité, pas d'autorité qui soit supérieure au droit d'un enfant à être protégé.

Un jour, ces milliers d'enfants que la République doit prendre sous son aile seront des adultes. Faisons en sorte qu'ils sachent ce que nous avons fait pour eux aujourd'hui. S'ils n'ont pas encore le droit de vote, mes chers collègues, nous pouvons aujourd'hui porter leur voix en votant en faveur de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – Mme Pauline Cestrières applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance de Pélichy.

Mme Constance de Pélichy (LIOT). Depuis plus de vingt ans, nous attendons un texte qui sorte l'aide sociale à l'enfance de la crise systémique qu'elle connaît. Vingt ans, c'est le temps d'une enfance entière – et c'est assez pour une vie gâchée. Voilà maintenant deux ans qu'une réforme nous était promise ; mais vous avez attendu que la petite Lyhanna vive l'impensable pour inscrire ce texte à l'ordre du jour du Parlement.

Pourtant, monsieur le Premier ministre, si l'aide sociale à l'enfance et la lutte contre les violences faites aux enfants sont deux combats majeurs, ce sont deux combats différents, qui nécessitent chacun des réponses spécifiques. En voulant traiter ces deux sujets dans l'urgence, vous prenez le risque de légiférer à l'aveugle. On ne protège pas mieux les enfants sous le coup de l'émotion, sans avoir pris le temps nécessaire pour auditionner, pour évaluer et pour comprendre. Nos enfants méritent mieux qu'un texte élaboré dans la précipitation.

Il serait pourtant injuste de nier les avancées que ce texte contient, comme la préférence donnée à l'accueil à dimension familiale plutôt qu'en établissement, moyennant le développement du recours aux tiers dignes de confiance et l'élargissement du recrutement des assistants familiaux, ou l'obligation d'un contrôle d'honorabilité pour quiconque travaille auprès d'enfants. Notre groupe se félicite aussi d'avoir fait adopter plusieurs amendements importants : l'obligation de recueillir la parole de l'enfant ; l'obligation, pour le juge qui statue sur un changement de lieu de vie,

d'entendre d'abord l'enfant lui-même ; la préparation de la transition vers un nouveau lieu d'accueil avec l'enfant, ses parents et les professionnels qui l'accompagnent.

Ces nécessaires avancées ne suffiront pourtant pas à transformer un système à bout de souffle. Une question essentielle demeure en effet : celle des moyens. Comment prétendre réformer l'aide sociale à l'enfance en l'ignorant ? Le manque de moyens a un coût humain : des professionnels épuisés, des enfants insuffisamment protégés, des violences et même, parfois, des vies perdues.

Derrière ces défaillances, il y a des réalités que nous ne pouvons plus ignorer. En 2024, plus de 600 nourrissons ont été violés. Chaque année, 160 000 mineurs sont victimes de violences sexuelles. Parmi eux, près d'un quart n'ont même pas 5 ans. Ces enfants ne savent parfois pas encore parler, mais ils subissent déjà les conséquences de nos manquements collectifs. Lorsqu'ils trouvent la force de raconter l'inimaginable, ils ne demandent qu'une chose : être entendus. C'est précisément pour cette raison que la parole des enfants est précieuse et que nous devons l'écouter.

Ces derniers jours, une affaire a ravivé une question essentielle : quelle place accordons-nous à la parole de nos enfants ? Neuf enfants ont dénoncé le même homme. Neuf enfants ont rapporté des gestes déplacés, des contacts imposés ; pire, ils ont fait le récit de viols. Neuf paroles concordantes – pourtant, l'animateur mis en cause a été relaxé faute de preuves matérielles.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Il y a appel !

Mme Constance de Pélichy. Je respecte les décisions de justice,...

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. C'est bien de le dire !

Mme Constance de Pélichy. ...mais trop de questions demeurent : comment, par exemple, s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre pour recueillir la parole de l'enfant dans les meilleures conditions, notamment lorsqu'il est très jeune ?

Certes, il y a un appel, monsieur le garde des sceaux – je vous remercie de le préciser. Pourtant, comment garantir que la parole de l'enfant a été pleinement entendue et prise en compte ? Et à quel moment déciderons-nous, enfin, qu'elle constitue non pas une parole suspecte, mais un élément essentiel de la vérité ? Car le drame des violences sexuelles est que l'absence de preuves matérielles conduit encore trop souvent à mettre en doute la parole des victimes. Derrière les témoignages d'enfants ignorés, combien d'autres choisiront de se taire ? Un enfant que l'on protège, c'est avant tout un enfant que l'on écoute.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas nous contenter de débattre des peines. Notre groupe se réjouit de l'imprescriptibilité des crimes sexuels commis contre les enfants, du renforcement des sanctions – en particulier la perpétuité pour les viols sériels commis sur des mineurs – ainsi que les dispositions relatives au cumul des peines. Ces avancées étaient attendues.

Mais croire que la sanction suffira est une erreur car le véritable défi est ailleurs. Nous devons enfin réconcilier prévention et sanctions. Les opposer est à l'évidence un faux débat. La prévention protège les enfants avant que l'innommable ne survienne ; la sanction protège la société lorsque l'irréparable s'est produit. L'une ne remplacera jamais l'autre – elle lui donne du sens. Si nous sommes contraints de juger, c'est souvent parce que nous avons

échoué à prévenir. C'est pourquoi la parole de l'enfant doit devenir le cœur de la politique publique : écouter plus tôt, détecter plus vite, accompagner mieux et former davantage.

Nous voterons ce texte parce qu'il contient des avancées. Mais, soyons clairs, il n'est pas le grand soir de la protection de l'enfance. Le rendez-vous décisif sera celui du projet de loi de finances, et nous vous attendons au tournant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – Mme Pauline Cestrières applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet (GDR). La crise structurelle de la protection de l'enfance, que subissent les enfants, leurs familles, les professionnels et les associations qui les accompagnent, est largement documentée depuis de nombreuses années. Les trois principales réponses législatives apportées à cette crise – en 2007, 2016 et 2022 – souffrent encore d'un déficit de moyens pour être pleinement opérationnelles.

C'est dans ce contexte de manque de moyens, de travailleurs sociaux, d'infirmières scolaires, de juges et de structures d'accueil collectives qu'un nouveau projet de loi visant à protéger les enfants nous est soumis.

Y a-t-il une telle urgence à proposer une nouvelle loi ? Est-il encore possible qu'un gouvernement, quel qu'il soit, détourne le regard devant l'effritement de nos politiques publiques, qui constitue la cause réelle des défaillances de la protection des enfants ? Quel est, finalement, le sens de ce nouveau projet de loi ? Il n'en aura que s'il apporte une réponse politique cohérente et inscrite dans la durée.

Or nos débats en séance publique, menés à toute allure durant cinq jours, avec des ministres qui n'étaient parfois même pas ceux concernés par la mesure discutée, ont achevé de me convaincre que, malheureusement, ce texte ne peut en aucune manière constituer la réponse attendue. C'est simplement une nouvelle et grave fuite en avant.

L'illisibilité du projet de loi en est d'ailleurs la traduction concrète. Nous devons en effet nous prononcer sur un texte qui modifie six codes de notre corpus législatif, sans lignes directrices clairement identifiables. Sur de nombreux sujets, nous avons joué aux apprentis sorciers, légiférant sans être capables de mesurer les bouleversements que nous opérons dans notre système de protection administrative et judiciaire. Ainsi en va-t-il de l'ordonnance de placement, pour laquelle nous sommes passés d'une exclusivité donnée au juge aux affaires familiales à celle donnée au juge des enfants.

Le gouvernement lui-même s'est parfois trouvé bien en peine de nous fournir des réponses claires – ce fut le cas au sujet de la prise en compte des amendes forfaitaires délictuelles lors d'une demande de certificat d'honorabilité.

En réalité, ce projet de loi est bâti de manière totalement anarchique, contre toute exigence de rigueur et de sérieux. Il est ainsi aberrant, monsieur le Premier ministre, que vous n'ayez saisi la haute-commissaire à l'enfance qu'après le dépôt du projet de loi. Les recommandations de l'ancienne ministre déléguée chargée de l'enfance auraient pourtant pu être fort utiles pour guider un travail législatif digne de ce nom. Mais la précipitation – dont je crains qu'elle ne soit qu'une réaction à l'émotion populaire et à un calendrier électoral qui s'accélère – a prévalu sur la rigueur, quitte à ce que la qualité de nos débats, et donc de la loi, en pâtisse.

Ce projet de loi entérine également une idée absolument folle et irrationnelle : celle qu'une politique publique de protection des enfants pourrait survivre à l'absence de

moyens. Certes, le garde des sceaux n'a pas manqué de nous dire à quel point le budget de la justice est en constante augmentation,...

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. C'est vrai !

M. Yannick Monnet. ...mais il oublie de rappeler que cette dernière demeure la moins dotée des fonctions régaliennes, avec moins de 2 % des moyens financiers de l'État.

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. Il faut que je reste cinq ans de plus !

M. Yannick Monnet. Ce n'est pas non plus la surenchère pénale qui protégera mieux nos enfants : des peines plus longues répondent au ressentiment ou à la colère, mais elles n'ont rien à voir avec la justice et, surtout, elles n'empêchent pas le passage à l'acte. Il est désolant que le gouvernement ait utilisé ce texte et les drames les plus récents pour satisfaire les velléités populistes de la droite et de l'extrême droite de cet hémicycle.

Le gouvernement escompte sans doute que certains d'entre nous voteront néanmoins ce texte pour que soit promulguée, par exemple, l'imprescriptibilité des crimes commis sur les enfants. J'y suis intuitivement favorable mais, tout comme on ne légifère pas sous le coup de l'émotion, on ne peut légiférer sur une intuition ou une simple opinion. Il s'agit d'une réforme importante de notre code pénal. Elle mériterait à ce titre un débat à part entière, étayé et solennel, à la hauteur du geste dont il s'agit, plutôt que d'être abaissé au rang de monnaie d'échange.

Ce texte n'est en définitive qu'une vaste manœuvre politicienne. Le gouvernement commet un faux pas moral et politique impardonnable au regard des attentes légitimes des victimes, de leurs familles, des professionnels et des associations.

Parce que je ne veux pas laisser les familles, les professionnels du secteur et les associations dans l'illusion d'un acte législatif accompli se souciant réellement de protéger les enfants, je voterai, avec plusieurs députés de mon groupe, résolument contre ce texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

Mme la présidente. Je fais annoncer le scrutin public sur l'ensemble du projet de loi dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Antoine Valentin.

M. Antoine Valentin (UDR). Ce texte arrive à l'Assemblée nationale dans un contexte que nous connaissons tous : le scandale des violences sexuelles dans le périscolaire municipal de la gauche parisienne et le meurtre de la jeune Lyhanna. Cette actualité tragique, suscitant une honte et un dégoût légitimes chez nos concitoyens, a obligé le gouvernement à inscrire – à retardement – ce projet de loi à l'ordre du jour.

Nous avons déjà reconnu les avancées de ce texte mais nous en avons aussi dénoncé les manquements. Permettez-moi d'élargir un instant notre regard, car ce débat n'est pas seulement technique. Il procède d'une histoire plus longue, et cette histoire mérite d'être rappelée sans détour.

Jack Lang, Foucault, Deleuze, Aragon, Glucksmann, le fameux couple Sartre-Beauvoir : en tout, soixante-neuf intellectuels de gauche, qui sont encore vos maîtres à penser, ont apposé leur signature au bas d'une tribune visant à décriminaliser la pédophilie publiée dans *Le Monde*. C'était il y a

quarante-neuf ans et alors, en 1977, une partie de l'intelligentsia soixante-huitarde acclama cette tentative comme le paroxysme du progrès.

Ce texte présentait comme une émancipation ce que notre code pénal nommait, à juste titre, un crime. La presse dite progressiste – celle qui vous encense toujours, *Libération* en tête – accompagna avec complaisance cette entreprise pendant de nombreuses années.

Que dire des agissements et des écrits d'hommes comme Gabriel Matzneff et Daniel Cohn-Bendit, figure des écologistes français, deux personnalités de votre petit monde culturel et politique? (*M. Olivier Fayssat applaudit.*)

Un député du groupe UDR. Eh oui!

M. Antoine Valentin. Vous les avez défendus et élus, acclamés et récompensés, alors qu'ils rapportaient dans des ouvrages publiés des scènes qu'aucune décence ne devrait autoriser à décrire comme des jeux: les actes qu'ils ont eus avec des enfants.

Cette histoire n'est pas une calomnie que nous inventerions. Elle est écrite, signée, publiée. Et, à gauche, vous poursuivez son écriture. (*Mme Marianne Maximi, rapporteure, fait « non » de la tête.*) Elle appartient à la mémoire d'une partie de la gauche française, celle-là même qui voudrait nous donner des leçons de vigilance.

M. Jean-Claude Raux. Vous n'avez pas de leçons à nous donner!

M. Antoine Valentin. Depuis soixante ans, vos théories, vos représentations, vos figures baignent dans la plus immonde des hontes, la pédophilie, que vous avez tenté de recouvrir du vernis du progressisme, sacro-saint tampon de la modernité.

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Quel menteur!

Mme Sandrine Rousseau. Et l'Église?

M. Antoine Valentin. Heureusement, rien n'y fait: la pédophilie reste et restera la plus grande des infamies aux yeux du peuple français.

Comme l'écrivit Victor Hugo, « l'enfant s'appelle l'avenir », et nous le protégerons avec toutes nos forces contre tous les dangers, y compris celui qu'une partie d'entre vous peut représenter. Cette généalogie n'est pas un accident du passé que l'on pourrait réduire à l'air du temps d'une décennie révolue.

M. Jean-Claude Raux. Et Bétharram?

M. Antoine Valentin. Elle s'est prolongée dans cet hémicycle, il y a quelques jours à peine, quand quarante et un députés de gauche ont voté contre l'article 11 de ce texte, celui qui portait à la perpétuité la peine encourue par les auteurs de viols en série commis sur des mineurs de moins de 15 ans.

On nous dira qu'il s'agissait de prudence juridique ou du refus d'un prétendu populisme pénal. Je veux croire à la sincérité de chacun mais je me rappelle aussi Tom Dubois, ancien candidat de La France insoumise, ou encore Pierre-Alain Cottineau, lui aussi candidat LFI dans le Loir-et-Cher, ...

Mme Marianne Maximi, rapporteure. Et exclu!

M. Antoine Valentin. ...mis en examen pour des viols avec tortures sur une fillette handicapée de 4 ans dont il avait la garde comme assistant familial. (« *Quelle honte!* » sur plusieurs bancs des groupes UDR et RN.)

Nous voterons ce texte parce qu'il contient des mesures utiles et attendues, mais notre vote favorable ne saurait valoir absolution.

Mme Sophie Taillé-Polian. Absolution de qui?

M. Antoine Valentin. Une loi qui protège vraiment les enfants doit avoir le courage de nommer ce qui a failli, hier comme aujourd'hui, avant de proposer ce qui doit changer. En 2027, les Français devront choisir entre ceux qui continuent de minimiser la menace pédophile et ceux qui portent avec exigence la protection et la fermeté envers les enfants. C'est ce que Marine Le Pen incarne depuis des années sur ces bancs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UDR et RN.*)

M. Jean-Claude Raux. Ah ça! La droiture et l'honnêteté mêmes!

M. Antoine Valentin. La protection de l'enfance ne se décrète pas dans l'urgence médiatique. Elle se construit dans la constance, et c'est cette constance que notre famille politique continuera d'incarner. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Blanc.

Mme Sophie Blanc (RN). Ce texte sort incontestablement renforcé de son examen par le Parlement, sans pour autant être totalement à la hauteur du sujet. Le groupe Rassemblement national a pris toute sa part à ce travail, avec une ligne constante: faire en sorte que chaque mesure adoptée apporte une protection supplémentaire aux enfants et qu'elle puisse être effectivement appliquée. Une procédure n'a de valeur que si elle permet d'agir plus vite et de mieux protéger.

Mais ce texte reste marqué par la méthode qui a présidé à son élaboration. Présenté comme la grande réforme de l'aide sociale à l'enfance, il s'est progressivement transformé en un texte fourre-tout, mêlant des dispositions qui dépassent largement son objet initial. Au surplus, le gouvernement annonce déjà une nouvelle réforme de la protection de l'enfance. Cette méthode laisse le sentiment d'un texte obsolète avant même son adoption par le Parlement.

Les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance méritaient pourtant une réforme cohérente, pleinement assumée et construite autour d'objectifs clairement définis.

Cette méthode entretient aussi une forme d'instabilité législative. Les professionnels de terrain ont besoin de règles lisibles, durables et applicables; ils n'ont pas besoin de voir se succéder des réformes partielles avant même que les précédentes aient pu produire tous leurs effets.

Nos débats ont surtout confirmé une réalité que chacun connaît: la protection de l'enfance ne se heurte pas d'abord à un manque de dispositions légales, mais à un manque de moyens. Les magistrats, les éducateurs, les assistants familiaux, les départements, les associations et tous les professionnels qui accompagnent quotidiennement les enfants dressent tous le même constat: les effectifs manquent, les structures sont saturées et les délais s'allongent. Aucun d'entre eux ne demande de nouvelle loi, mais tous plaident pour pouvoir exercer correctement leur mission.

Derrière ces difficultés, ce sont des situations très concrètes: des décisions judiciaires qui tardent à être exécutées, des enfants qui changent plusieurs fois de lieu d'accueil, des éducateurs qui suivent un nombre toujours plus important de dossiers, et des familles d'accueil qui renoncent faute d'accompagnement.

Aucune loi ne pourra produire tous ses effets si ceux qui sont chargés de l'appliquer n'en ont pas les moyens.

Nous pouvons continuer à instituer de nouvelles procédures, à créer de nouvelles obligations ou à fixer de nouveaux délais ; si les moyens ne suivent pas, les meilleures intentions de la loi ne produiront pas les effets attendus.

C'est aussi pour cette raison que nous avons défendu des mesures concrètes tout au long de l'examen du texte : mieux sécuriser le parcours des enfants placés, préserver le contrôle du juge lorsqu'une décision importante est prise, mieux protéger les mineurs lorsqu'un danger est identifié et construire des dispositifs réellement applicables sur le terrain.

Nous regrettons que plusieurs de ces propositions aient été rejetées car elles auraient permis d'aller plus loin. Pour autant, nous ne pouvons pas ignorer les avancées qui figurent désormais dans ce projet de loi. Elles ne résoudront pas à elles seules la crise profonde que traverse la protection de l'enfance. Elles ne remplaceront ni les moyens humains ni la réforme d'ensemble que les professionnels appellent de leurs vœux depuis des années, mais plusieurs dispositions amélioreront concrètement la protection de nombreux enfants.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce texte. Non parce qu'il résout l'ensemble des difficultés mais parce qu'il comporte désormais des avancées utiles, auxquelles le Rassemblement national a contribué.

Enfin, le rejet par la gauche de la réclusion criminelle à perpétuité pour les auteurs de viols sériels dont au moins l'une des victimes est un mineur de 15 ans restera comme l'un des moments les plus incompréhensibles de nos débats. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)* Par pur dogmatisme, la gauche a préféré une fois de plus protéger les coupables et non les victimes. Un violeur en série qui s'attaque à des enfants doit être mis hors circuit pour ne plus faire de nouvelles victimes et briser de jeunes vies. Les Français vous ont vus et n'oublieront pas ! *(Mêmes mouvements.)*

M. René Pilato. Vous ne comprenez rien !

Mme Sophie Blanc. Le groupe Rassemblement national votera donc en faveur de ce texte, mais avec la conviction que la défense des plus vulnérables, qui sera l'un des axes de la campagne de Marine Le Pen en 2027, nécessite bien plus. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Pauline Cestrières.

Mme Pauline Cestrières (EPR). Il y a quelques jours, j'évoquais ici même le drame de la mort de Lyhanna et le scandale des violences sexuelles dans le périscolaire parisien. Il ne s'agissait pas de vous émouvoir, mais de dépeindre une réalité : un individu dangereux peut encore, dans notre pays, passer d'une structure à l'autre, d'un département à l'autre, sans que les alertes adéquates soient déclenchées.

C'est précisément cette faille que nous nous sommes évertués à combler dans nos débats. Non pour jeter l'opprobre sur les professionnels, essentiels à la prise en charge de nos enfants, mais bien pour améliorer les contrôles, le suivi et, à travers eux, la sécurité et l'avenir des enfants qui leur sont confiés.

Notre groupe avait annoncé un soutien exigeant à ce projet de loi. C'est avec cette même exigence que nous en avons aujourd'hui fait le bilan, avec la conviction d'en avoir renforcé et rendu plus efficaces de nombreuses dispositions.

M. Arnaud Bonnet. Avec quels moyens ?

Mme Pauline Cestrières. Le contrôle de l'honorabilité des personnes intervenant auprès de nos enfants est consolidé. Après réécriture, l'article 5 prévoit dorénavant un cadre lisible de vérification des antécédents, déclinable quel que soit le secteur d'activité, qu'il soit professionnel ou bénévole. Améliorer l'efficacité des contrôles était une de nos priorités.

Je veux ensuite insister sur l'article 6, qui crée une véritable ordonnance de protection de l'enfant. Le procureur de la République pourra, en urgence, prendre une ordonnance de protection provisoire. Ensuite, l'orientation se fera soit vers le juge des enfants, soit vers le juge aux affaires familiales. Le texte donne ainsi à notre justice de nouveaux outils pour agir immédiatement lorsque l'enfant est en danger.

Je tiens également à saluer la création du dossier numérique unique pour chaque enfant suivi par l'aide sociale à l'enfance, que notre groupe a défendu dès l'examen en commission. Il permettra d'améliorer l'échange d'informations entre les différents services, dans l'intérêt de l'enfant. Je remercie le gouvernement pour son engagement en faveur de cette mesure, qui nécessite des moyens financiers.

Notre assemblée a aussi renforcé, avec l'article 4, l'accompagnement de celles et ceux qui accueillent ces enfants au quotidien. La formation des assistants familiaux intègre désormais la prise en charge des violences sexuelles et sexistes, la psychotraumatologie et les mécanismes d'emprise.

L'article 3 permettra, avec l'indemnisation et la priorisation de l'accueil par des tiers dignes de confiance, une prise en charge plus stable et plus pérenne des enfants.

Je veux m'attarder sur la suppression de l'article 11, qui a profondément choqué nos compatriotes et suscité de vives incompréhensions. Notre groupe déplore que la peine de réclusion criminelle à perpétuité pour les viols sériels commis sur des mineurs de moins de 15 ans n'ait pas été retenue lors de nos débats. Comment pouvons-nous, en conscience, refuser de prévoir la sanction la plus sévère de notre droit à l'encontre de ceux qui s'acharnent à plusieurs reprises sur des enfants vulnérables ? Quel message adressons-nous aux victimes et à leurs familles lorsque nous renonçons à cette exigence de fermeté ? La rareté d'un crime n'en diminue ni l'horreur ni la gravité, et le rétablissement de cette mesure, grâce au vote de l'amendement du gouvernement, est une très bonne nouvelle.

Un mot enfin sur l'article 2, dont notre groupe regrette la suppression. Cet article ouvrait la possibilité de prononcer une adoption simple pour les très jeunes enfants dont le retour en famille n'est pas envisageable. Cette disposition allait, je le crois, dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant. Qu'elle n'ait pas été retenue est pour nous un rendez-vous manqué, et nous appelons le Sénat à s'en saisir.

Mes chers collègues, ce texte marque une étape importante pour la protection de l'enfance dans toutes ses dimensions. Il propose de mieux accompagner les enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance tout en protégeant plus largement l'ensemble des enfants grâce au contrôle de l'honorabilité des personnes qui les encadrent. Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble pour la République votera en faveur de ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR ainsi que sur quelques bancs des groupes Dem et HOR.)*

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	558
Nombre de suffrages exprimés	385
Majorité absolue	193
Pour l'adoption	378
contre	7

(Le projet de loi est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et HOR.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la présidente de la commission spéciale.

Mme Perrine Goulet, présidente de la commission spéciale. Je souhaite remercier tous les députés qui, en commission spéciale ou la semaine dernière dans l'hémicycle, ont participé à nos débats. Je tiens également à remercier les deux co rapporteuses, avec qui nous avons bien travaillé, ainsi que l'ensemble des services de l'Assemblée nationale, qui nous ont apporté un soutien très important. Merci à vous tous !

Le combat n'est pas terminé, continuons pour nos enfants. Au-delà de la loi, il nous faut aussi faire évoluer le cadre réglementaire et les pratiques. Faisons changer tout cela pour que l'avenir de nos enfants soit meilleur que celui que notre génération pouvait espérer ! *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures quinze, sous la présidence de M. Sébastien Chenu.)

PRÉSIDENCE DE M. SÉBASTIEN CHENU

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Commission mixte paritaire

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux. (n° 3069).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à Mme Laure Miller, rapporteure de la commission mixte paritaire.

Mme Laure Miller, rapporteure de la commission mixte paritaire. Nous voici arrivés au terme d'un processus législatif qui a débuté l'automne dernier avec le dépôt par mon groupe de cette proposition de loi. Le texte s'inscrit dans la volonté de protéger les mineurs en ligne, une ambition qui anime nombre de femmes et d'hommes politiques français. Nous pouvons être fiers que la France soit connue et reconnue comme un pays qui prend soin de ses enfants dans le monde numérique et qui veut promouvoir cette vision au-delà de ses frontières.

La rédaction de la proposition de loi a évolué au cours de son examen par l'Assemblée nationale, par le Sénat puis par la commission mixte paritaire (CMP). Entre-temps, la Commission européenne a rendu un avis et des observations. Ce cheminement et ces dialogues nous conduisent à vous proposer aujourd'hui une interdiction générale, sans liste, admettant des exceptions dont la liste a été enrichie par le Sénat. Cette mesure est robuste tant du point de vue conventionnel que constitutionnel.

Depuis nos débats en première lecture le 26 janvier, les lignes ont bougé dans le monde. Il est désormais loin, le soir de février 2004 où, dans une chambre de dortoir à Harvard, un jeune homme de 19 ans nous promettait, avec Facebook, de rendre le monde plus ouvert et plus connecté. Depuis, ceux-là mêmes qui ont construit ces outils sont sortis du silence ; les uns, pour reconnaître que le réseau était conçu pour exploiter les failles du cerveau humain, les autres, pour estimer que les réseaux sociaux déchiraient littéralement le tissu social.

Et puis, il y a la science. Les rapports se multiplient pour donner l'alerte. Je pense, pour la France, au rapport « Enfants et écrans. À la recherche du temps perdu » ou au rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), mais aussi, pour l'étranger, aux nombreuses études qui évoquent l'effet des réseaux sur la mémoire et sur la lecture chez les jeunes, la fragmentation de l'attention et la surcharge cognitive qui résultent de leur utilisation,...

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Laure Miller, rapporteure. ...ou encore l'aggravation des troubles alimentaires et des pensées suicidaires chez les jeunes filles.

Depuis nos derniers débats, la justice américaine s'est également prononcée. Elle a franchi un pas immense : elle a reconnu qu'il ne fallait pas seulement s'interroger sur le contenu qui circule sur ces plateformes, mais aussi sur l'identité des personnes qui décident de ce qui y est amplifié.

Oui, des agences sanitaires, des chercheurs, des tribunaux, nous certifient que ces outils ne sont pas neutres et qu'ils modifient profondément nos comportements, notre lien social et notre rapport au réel. La question qui nous est soumise aujourd'hui, en tant que femmes et hommes politiques, est la suivante : qui décide de l'environnement mental et informationnel dans lequel vivent nos enfants ?

Je sais que certains députés s'opposent au texte au nom de la liberté individuelle et souhaitent saisir le Conseil constitutionnel à ce sujet. Il me semble au contraire que la liberté nécessite certaines conditions : il faut du temps d'attention disponible, une information fiable, la possibilité de décider quels contenus on consulte. Ces conditions ne sont plus

réunies dès lors que des plateformes utilisent nos vulnérabilités cognitives comme objet d'optimisation commerciale. Nous ne légiférons donc pas contre la liberté, mais pour protéger ses conditions d'exercice. Je crois fondamentalement que la responsabilité de l'État vis-à-vis de nos enfants consiste à préserver leur environnement mental pour qu'ils puissent, plus tard, exercer cette liberté.

J'en viens à deux remarques plus politiques. Premièrement, je souhaite remercier les députés qui décideront de voter le texte. Je regrette d'avoir entendu, en commission mixte paritaire, des échanges que je ne trouve pas à la hauteur, portant sur des considérations politiciennes selon lesquelles cette mesure serait celle du président de la République ou celle du président de mon groupe parlementaire.

M. Arnaud Saint-Martin. Tout à fait !

Mme Laure Miller, rapporteure. Les Français se moquent de la couleur politique de telle ou telle mesure. Ce qu'ils voient et ce qu'ils retiennent, c'est le résultat, c'est notre volonté de tout faire – ou pas – pour protéger nos enfants. Ils retiennent aussi notre honnêteté, notre sincérité et notre capacité à mettre de côté notre étiquette politique pour agir dans l'intérêt général. Je tiens à remercier les hommes et les femmes politiques qui en sont capables.

Deuxièmement, je comprends et partage la frustration politique du législateur français de ne pas pouvoir réguler davantage les plateformes.

M. Antoine Léaument. Vous ne voulez pas le demander à l'Arcom !

Mme Laure Miller, rapporteure. Nous sommes nombreux à appeler de nos vœux un changement radical de logique économique de ces plateformes prédatrices, à vouloir agir sur les algorithmes, à vouloir faire de ces plateformes de véritables éditeurs de contenus.

M. Arnaud Saint-Martin. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

Mme Laure Miller, rapporteure. Nous ne le pouvons pas directement par la loi française. Nous pouvons adopter une résolution qui marquera cette volonté partagée et qui enjoindra à la Commission européenne d'aller plus loin et plus vite ; mais l'inscrire dans la proposition de loi aurait purement et simplement condamné notre démarche.

En 2004, un jeune homme de 19 ans nous promettait un monde plus ouvert et plus connecté avec Facebook. Vingt ans plus tard, c'est à nous, dans cet hémicycle, de tenir la promesse qu'il n'a pas tenue. Nous la tiendrons, non en enfermant nos jeunes, mais en leur laissant le temps d'entrer dans ce monde par la bonne porte, au bon âge, avec les bons outils pour s'y tenir debout. Voilà le sens de votre vote : rendre à nos enfants la jeunesse qui leur a été confisquée. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire, applaudit également.)*

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique.

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique. Je vous prie d'excuser l'absence de M. le ministre de l'éducation nationale, Édouard Geffray, qui est en déplacement avec le Premier ministre.

Je me réjouis d'entendre avec vous les conclusions de la commission mixte paritaire sur ce texte essentiel et de voir se clore un parcours législatif engagé en janvier 2026. Si je qualifie d'essentielle la proposition de loi qui vise à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux, c'est parce qu'elle concrétise avec force une évidence qui s'impose désormais pleinement à tous : il nous faut agir sans délai pour protéger nos enfants des dangers des réseaux sociaux. Nous le devons à tous les enfants, à tous les parents et aux familles, parmi lesquelles certaines ont été brisées. J'ai une pensée pour elles ; je sais qu'elles nous écoutent et qu'elles sont attentives à nos travaux.

En 2026, lors de ses vœux, le président de la République a clairement exprimé sa volonté de protéger nos enfants et nos adolescents des réseaux sociaux et des écrans. Il proposait de traiter cette question par un projet de loi, qu'il souhaitait voir déposé par le gouvernement le plus rapidement possible. En parallèle, dans les deux chambres, plusieurs parlementaires engagés depuis des années en faveur de la régulation des plateformes travaillaient également sur ce sujet, conscients de l'importance d'agir vite. La protection de la population et la réglementation des réseaux sociaux ont fait l'objet de plusieurs travaux de députés et de sénateurs. Enfin, depuis mon arrivée en octobre 2025, mon cabinet et moi-même travaillions, à la demande du Premier ministre, à l'écriture d'un texte visant à protéger nos enfants des abus des réseaux sociaux.

Tout indiquait la nécessité, voire l'urgence, d'un texte protégeant les moins de 15 ans de risques invisibles à leurs yeux : la dépendance, l'enfermement algorithmique, les effets rapidement nocifs sur leur santé mentale. Dans l'intérêt général, nous avons convergé vers la proposition de loi de la députée Laure Miller. Je souhaite saluer son engagement, sa détermination et l'esprit constructif dont elle a fait preuve pour faire aboutir ce texte.

Je tiens également à saluer les travaux précurseurs de M. Laurent Marcangeli qui, dès 2023, a ouvert la voie en faisant voter un texte sur la majorité numérique. Cette mesure n'avait pu être appliquée en France à l'époque, du fait de son incompatibilité avec le droit européen. La modification des lignes directrices de l'article 28 du règlement sur les services numériques, dit DSA, obtenue par la France en juillet 2025, le permet à présent.

Je salue aussi l'engagement des parlementaires des deux chambres en matière de protection des populations en ligne, particulièrement celui des présidents des commissions de la culture, Alexandre Portier à l'Assemblée nationale et Laurent Lafon au Sénat.

Je pense également à la commission d'enquête menée par Laure Miller et Arthur Delaporte sur les effets psychologiques de TikTok, dont les conclusions ont guidé mes réflexions. Elle a révélé la nécessité de protéger les publics les plus fragiles, à savoir les mineurs, face à des modèles algorithmiques et économiques dont la priorité n'est pas de prévenir leurs impacts néfastes sur la santé mentale de leurs utilisateurs.

Je pense enfin à la proposition de loi de la sénatrice Catherine Morin-Desailly visant à accompagner les jeunes vers un usage raisonné du numérique, qui contient des mesures essentielles en matière d'éducation et de santé et qui sera examinée à l'automne par l'Assemblée nationale.

Je salue l'esprit constructif qui a présidé aux travaux de la commission mixte paritaire et la volonté de parvenir, en particulier s'agissant de l'article 1^{er}, à une rédaction équilibrée,

juridiquement solide et pleinement compatible avec le droit européen. Cette rédaction reflète le souci légitime de produire un texte à la fois proportionné dans son périmètre et protecteur de nos enfants, c'est-à-dire de notre avenir commun. Elle pose un interdit clair : celui de l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.

Il y a deux ans, en 2024, le Parlement a adopté la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, qui imposait aux sites pornographiques de contrôler l'âge de leurs utilisateurs. Ces sites se sont mis en conformité et ont déployé des solutions d'estimation de l'âge ; en l'espace de moins d'un an, la fréquentation des mineurs a diminué de moitié. Nous avons encore progressé depuis. Les lignes directrices de l'article 28 du DSA négociées l'été dernier édictent précisément les exigences techniques auxquelles doivent se conformer les plateformes pour vérifier précisément, et non seulement estimer, l'âge de leurs utilisateurs. Ce canevas technique est exigeant en matière de protection des données personnelles et d'efficacité des dispositifs. Toute solution déployée qui ne s'y conformerait pas pourra faire l'objet d'une sanction. Tel est le cadre harmonisé que devront respecter tous les réseaux sociaux dans tous les pays européens pour garantir une harmonisation technique de ces lois à l'échelle européenne.

En adoptant cette mesure aujourd'hui, la France montre la voie en Europe : elle est le premier pays à instaurer une majorité numérique pour mieux protéger nos enfants en ligne. La Grèce et l'Espagne nous suivront dans quelques semaines ; pas moins de quinze pays européens souhaitent inscrire cette norme sociale dans leur droit national. C'est en Européens que nous avançons ! Le texte que vous vous apprêtez à voter est regardé de près partout en Europe, notamment par la Commission européenne, et au-delà des frontières du continent. La présidente de la Commission européenne a d'ores et déjà annoncé le lancement d'un processus pour instaurer une majorité numérique en Europe, décision que la France soutient pleinement.

J'ajoute que, sous l'impulsion du président de la République, la protection des mineurs en ligne est désormais à l'agenda de nos rendez-vous internationaux avec nos partenaires. Sous la présidence française du G7, elle est devenue une priorité absolue, partagée par l'ensemble de ses membres. La prise de conscience est mondiale. Présente il y a quelques semaines à l'événement *Global dialogue on AI governance* organisé par l'ONU, j'ai été marquée par la force du discours du secrétaire général Antonio Guterres sur la protection des enfants en particulier, et des populations en général, face aux risques générés par les pratiques des plateformes.

La commission mixte paritaire a conforté le texte en confirmant l'interdiction du téléphone portable au lycée. Les retours du terrain sont sans ambiguïté : sans téléphone portable, les élèves sont plus attentifs, plus concentrés, plus disponibles pour les apprentissages. Cette mesure présente aussi un intérêt pour le climat scolaire, pour limiter les conflits, et enfin pour la santé et l'émancipation de nos enfants.

Vous vous apprêtez à voter un texte comprenant deux mesures majeures et dont l'enjeu principal est de protéger la santé et l'émancipation de nos enfants. En limitant l'exposition continue aux écrans, nous protégeons leur attention, leur sommeil, leur équilibre psychique ; nous leur donnons aussi l'occasion de retrouver d'autres formes de sociabilité comme le débat, la lecture ou encore l'échange direct, qui sont les fondements mêmes de la citoyenneté. C'est donc une mesure de responsabilité guidée par le seul intérêt de l'enfant.

Mme Sophia Chikirou. Je ne crois pas !

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée. Par votre vote, vous marquerez ce jour d'une pierre blanche et avancerez sur le chemin de la protection des mineurs en ligne. De plus, vous indiquerez clairement aux plateformes que nous n'autoriserons plus l'utilisation de méthodes non conformes à notre droit et à nos valeurs et qui mettent en danger nos enfants. Cela en vaut la peine, pour les plus jeunes d'entre nous et pour la société tout entière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et HOR. – Mme la rapporteure applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire.

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Que de temps faut-il pour faire triompher une évidence ! Nous y sommes enfin, c'est l'important. Je tiens à saluer le travail de Mme la rapporteure Laure Miller, qui est parvenue à faire aboutir le texte malgré un parcours législatif semé d'embûches et plus long que nous l'aurions voulu. Je salue aussi l'importante contribution de nos collègues sénateurs – notamment celle de Mme la rapporteure Catherine Morin-Desailly et de M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture – et bien sûr celle des membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, tous bords confondus, qui ont tenu un débat de qualité tant en commission qu'en CMP.

M. Louis Boyard. Surtout M. Saint-Martin et moi !

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Je me félicite tout particulièrement des échanges en CMP, car ils ont permis de s'accorder sur une rédaction ayant pour principal mérite de prévenir le risque de collision avec le droit européen. Grâce à cet accord, la CMP d'hier a été conclusive et ce texte, si vous le votez, pourra entrer en application à la rentrée prochaine. Il en est temps et il le faut.

Il le faut, parce qu'il est urgent de protéger nos enfants – des enfants fragiles, jamais épargnés, qui sont le réceptacle de toutes les dérives de l'époque. De nos jours, ils sont les premiers à souffrir de la violence des adultes, de la malbouffe, d'un environnement dégradé, de pratiques addictives qui explosent, d'un enseignement fragilisé et d'un effondrement moral qui les prive de repères.

À cela, il faut ajouter les écrans. Ils envahissent nos vies ; le virtuel grignote peu à peu le réel ; et au cœur de cette révolution se trouvent les réseaux sociaux, qui captent toujours plus tôt l'attention des enfants. Ces derniers passent déjà plus de cinq heures par jour sur les écrans. C'est leur vie qu'on vole à nos jeunes.

Avant d'évoquer les dangers des réseaux sociaux, questionnons simplement leur opportunité. Les enfants ont-ils besoin des réseaux sociaux pour bien grandir ? Non ! En réalité, ils grandissent même mieux sans. Produits commerciaux, les réseaux sociaux ont pour seule vocation de générer des profits, et ceux-ci reposent sur des pratiques addictives. À coup de milliards, ces plateformes entraînent de puissants algorithmes destinés à capter notre attention sans relâche.

Je veux le dire à tous ceux qui s'inquiètent du respect par les plateformes de l'interdiction que nous nous apprêtons à voter : ce n'est pas au législateur de s'adapter, mais aux plateformes. N'inversons pas les responsabilités. Les plateformes ne peuvent pas avoir les profits sans se plier à des contraintes.

Les réseaux sociaux isolent, ils éloignent du réel et enferment nos enfants dans des espaces clos – jungle de contenus parfois violents, inadaptés ou simplement trop durs pour une

jeunesse qui a aussi le droit à l'insouciance. Ils les maintiennent les yeux rivés sur des niaiseries qui divertissent sans construire, tout en favorisant les troubles de l'attention ou l'anxiété. Pire, alors que nous souhaitons tous le combattre, ils sont le terrain parfait du harcèlement, et à cause d'eux, des enfants sont pourchassés jusque dans leur chambre, jusque dans leur lit – là où ils devraient être protégés des bruits du monde extérieur, les enfants ne trouvent plus aucun répit.

L'heure n'est plus aux hésitations : il faut protéger nos enfants, protéger le temps de l'enfance. Celle-ci est l'âge de la découverte des autres, de la nature et du monde, de l'apprentissage de l'effort, de l'intellect, du jeu. Chaque heure passée sur un écran est une heure sacrifiée.

La loi que nous allons voter envoie trois messages. Le premier est pour nos enfants. Il dit clairement ce que nous croyons bon et mauvais pour eux ; c'est notre devoir en tant qu'adultes et en tant que parents. Ensuite, ce texte envoie un signal fort et décisif aux parents : « Vous avez raison de dire non à vos enfants, vous avez raison de vouloir les protéger des réseaux sociaux. Ne cédez pas. »

Mme Anne-Laure Blin. Il a raison !

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Enfin, il envoie un signal fort à la Commission européenne. Pour contraindre les plateformes à bloquer l'accès aux enfants, l'Union européenne doit maintenant soutenir l'initiative de la France. Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, les États ont transféré de nombreuses compétences à l'Europe. Nous attendons en échange des avancées rapides du droit communautaire, car c'est bien à ce niveau que nous engagerons le rapport de force le plus efficace avec les plateformes.

Naturellement, je me réjouis aussi de l'interdiction du portable au lycée prévue par ce texte, en faveur de laquelle je suis, comme bien d'autres, engagé de longue date. L'école – avec un grand E – doit assumer d'être un véritable espace de désintoxication numérique. Ce sera son honneur que de montrer l'exemple à toute la société, en particulier aux parents.

La pause numérique dont nous parlons depuis des années doit s'imposer de 3 à 18 ans, au service des élèves, pour leur permettre de mieux comprendre et de mieux apprendre. C'est le moment de la mettre en place sans ambiguïté.

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous invite à voter ce texte, par lequel la France s'affirme une fois de plus comme moteur en Europe, comme le pays qui aura eu la force d'inspirer un grand tournant européen. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

M. le président. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. À l'époque, j'étais étudiant et je vivais avec 400 euros par mois. Pendant le confinement, j'ai perdu mon travail ; à cette période de ma vie, j'étais à bout, je ne savais plus comment faire. C'était un moment difficile et comme je n'avais rien à faire, j'ai beaucoup suivi les débats à l'Assemblée nationale.

Mme Prisca Thevenot. Tu avais sûrement des choses à faire !

M. Louis Boyard. Je vous ai regardés pendant des heures et j'ai été fasciné par votre capacité à parler de tous les sujets, sauf de ce que moi et des millions de Français étions en train de vivre.

C'est ce que cette forme de violence a de particulier : ce ne sont pas les mots qui blessent,...

Mme Anne-Laure Blin. Si ! Les vôtres blessent !

M. Louis Boyard. ...mais ceux qui ne sont jamais prononcés.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur d'être à la tribune de l'Assemblée nationale et je me mets à la place de ces millions de jeunes qui regardent votre loi et qui, s'ils étaient devant vous, diraient : « En fait, notre problème, là, maintenant, ce n'est pas TikTok. » (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme Laure Miller, rapporteure. Pensez à l'intérêt des enfants !

M. Louis Boyard. Je ne dis pas que TikTok n'est pas un problème, mais qu'une canicule aussi violente que celle que nous venons de subir nous rappelle que le réchauffement climatique a déjà commencé et que nous ne sommes pas prêts à affronter la suite, au point que la ministre de la transition écologique menace de démissionner tellement vous êtes mauvais sur ce sujet.

M. Bertrand Sorre. Elle est nulle !

M. Louis Boyard. Toute cette violence sociale – le niveau de précarité dans la jeunesse, les jeunes qui n'arrivent pas à vivre du smic, les étudiants qui galèrent pour trouver un stage ou une alternance sans lesquels ils ne valideront pas leur diplôme, les jeunes qui sont actuellement sur liste d'attente sur Parcoursup et qui sont terrorisés à l'idée d'être laissés sur le carreau (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EPR*), les lycéens épuisés par le 8h-18h – aggrave la santé mentale des jeunes. Or ces jeunes qui se sentent mal, qui sont harcelés ou qui sont en dépression, il leur faut au moins quatre mois, voire un an, pour obtenir un rendez-vous chez un pédopsychiatre. (*Mêmes mouvements.*) Je vous parle de jeunes en détresse !

Il y a des lycéens qui vont faire leur rentrée des classes le 1^{er} septembre et à qui vous direz : « Oui, vous n'avez pas de professeur de mathématiques, et c'est une épreuve du baccalauréat, mais ne vous inquiétez pas, le gouvernement a pensé à vous : il a interdit le téléphone portable au lycée ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Toutes ces interdictions que vous posez, en regard de tous ces droits que vous ne garantissez pas aux jeunes, c'est une violence !

Mme Constance Le Grip. C'est caricatural !

M. Louis Boyard. C'est une violence sociale, parce que vos enfants ou ceux des grands patrons n'ont pas problèmes de profs non remplacés, pas de problèmes avec Parcoursup, pas de problèmes dans l'accès aux soins ou pour trouver un stage ou une alternance. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Antoine Vermorel-Marques. Arrête !

M. Louis Boyard. Votre politique n'a pas que les interdictions pour fil rouge : elle fait tout, ou plutôt elle ne fait rien, pour maintenir, reproduire et aggraver les inégalités de classe sociale, en particulier dans la jeunesse. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Agnès Pannier-Runacher. Faudrait savoir : soit on agit, soit on n'agit pas !

Mme Constance Le Grip. On fait ou on ne fait pas ?

Mme Anne-Laure Blin. Vous avez lu le texte? Vous êtes complètement hors sujet!

M. Louis Boyard. C'est pourquoi je parle de politique bourgeoise quand il s'agit de votre politique de la jeunesse.

Mme Anne-Laure Blin. Vous êtes grave!

M. Louis Boyard. Non seulement vous ne voulez pas régler les problèmes intrinsèques à la structure de classes de notre société, mais en plus de ça, vous votez des lois qui sont inapplicables. (*Mêmes mouvements.*) Celles-ci n'ont qu'une seule fonction: occuper l'espace politique et médiatique. Vous êtes incapables d'organiser une rentrée des classes qui ne soit pas catastrophique, donc vous parlez d'autre chose.

Mme Prisca Thevenot. On peut parler de votre abonnement à Netflix, si vous préférez?

M. Louis Boyard. Il y a deux ans, vous nous aviez fait le coup avec l'abaya. Il n'y avait pas de professeur devant toutes les classes, mais vous nous parliez de l'abaya. Ce sera la même chose cette année: à nouveau, il n'y aura pas de professeur devant toutes les classes, des élèves n'auront pas leurs fournitures scolaires à cause de l'inflation, mais on parlera de l'interdiction du portable au lycée et de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Le texte porte sur l'interdiction des réseaux sociaux!

M. Louis Boyard. Vous savez que vos mesures sont inapplicables! Aujourd'hui, seul un collège sur dix arrive à appliquer l'interdiction du téléphone portable.

Mme Laure Miller, rapporteure. C'est complètement faux!

M. Louis Boyard. Si vous n'êtes même pas capables de le faire au collège, pourquoi réussiriez-vous au lycée? Mais ce n'est pas grave, vous allez faire parler de vous, vous allez pourrir la vie de la communauté éducative en demandant aux CPE – conseillers principaux d'éducation –, aux profs, aux surveillants, à la direction d'exécuter des consignes inapplicables! (*Mêmes mouvements.*)

Mme Anne-Laure Blin. Vous savez de quoi vous parlez!

Mme Laure Miller, rapporteure. C'est faux!

M. Louis Boyard. Vous mettez la jeune génération face à une contradiction insurmontable. L'école étant numérisée, ils doivent se connecter – à Pronote ou à l'espace numérique de travail (ENT) –, suivre leurs devoirs et leurs notes, s'inscrire sur Parcoursup, répondre à leurs profs: la possibilité de se connecter conditionne leur réussite scolaire. Mais quand ils sont dans leur établissement, ils doivent se déconnecter! Vous n'êtes pas une contradiction près, dès lors qu'il s'agit de faire de la communication.

Mme Sandrine Lalanne. Rien à voir!

M. Louis Boyard. Même chose pour l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, tout aussi inapplicable.

M. Stéphane Rambaud. On fait quoi, alors?

M. Louis Boyard. Ils ont essayé en Australie, mais les deux tiers des jeunes ont trouvé des solutions de contournement, ...

Mme Brigitte Liso. Il reste un tiers, ce n'est pas rien!

M. Louis Boyard. ...soit en se faisant passer pour un de leurs parents dont ils avaient pris la carte d'identité, soit parce qu'ils ont vu une pub pour NordVPN et qu'ils utilisent un VPN – réseau privé virtuel.

Mme Sophia Chikirou. Les macronistes ne savent pas ce qu'est un VPN!

Mme Constance Le Grip. Mais si!

Mme Sophia Chikirou. Je ne crois pas!

M. Louis Boyard. Cette loi n'est pas une mesure pour la jeunesse. C'est une loi qui vise à imposer à toute la population française, quel que soit son âge, une vérification d'identité pour se connecter aux réseaux sociaux. C'est une loi qui vise à mettre fin à l'anonymat sur internet pour tout le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Et cela, Mme la ministre se garde bien de le dire! Pourtant, tous nos concitoyens devront faire vérifier leur identité pour se connecter aux réseaux sociaux. (*Mêmes mouvements.*)

M. Antoine Léaument. Voilà!

M. Nicolas Sansu. C'est un scandale!

M. Louis Boyard. Et un réseau social, tel qu'il est défini par le texte, va de la plus grosse des applications jusqu'au plus petit forum de discussion, en passant par certains jeux vidéo.

Mme Laure Miller, rapporteure. C'est faux!

M. Louis Boyard. C'est une immense part d'internet que vous allez soumettre à contrôle d'identité.

Le Conseil d'État a dit que cette interdiction générale était disproportionnée. Les sénateurs disaient que c'était inconstitutionnel. Depuis, ils ont changé de position. J'ignore comment vous les avez achetés – j'ai oui dire qu'il y avait des élections sénatoriales dans quelques semaines.

Mme Constance Le Grip. Oh là là!

M. Louis Boyard. Mais les arguments du Sénat valent toujours: ce texte n'est pas conforme à notre Constitution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Si, demain, l'Europe décide d'en faire une interprétation ultralarge, vous ne pourrez rien faire, parce que cette loi donne les pleins pouvoirs à la Commission européenne pour s'occuper de la vérification d'identité. On ne sait pas si l'application de contrôle sera publique ou privée,...

M. Nicolas Sansu. Comme pour les données de santé!

M. Louis Boyard. ...ni si elle sera française ou européenne, peut-être même américaine.

Mme Sophia Chikirou. Bravo!

M. Louis Boyard. Rien dans ce texte ne donne des garanties sur le traitement sécurisé de ces données ultrasensibles pour les Françaises et les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Nicolas Sansu. Comme pour leurs données de santé!

M. Louis Boyard. Chaque semaine, le gouvernement est victime de piratages et de fuites de données massives, au point de mettre en danger nos concitoyens: je ne vous fais pas confiance pour prendre des décisions aussi lourdes, madame la ministre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. Nous ne vous faisons pas confiance!

M. Sylvain Maillard. La belle affaire!

M. Louis Boyard. Quand un texte aussi bancal est voté par les souverainistes en carton du Rassemblement national,...

Mme Géraldine Grangier. Bla bla bla!

M. Louis Boyard. ...confiant ainsi à la Commission européenne la vérification de l'identité, je m'inquiète du caractère liberticide et fascinant de cette mesure! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

L'hypocrisie est réelle. Les réseaux sociaux ne sont pas toxiques seulement pour les moins de 15 ans, ils le sont pour tous : les moins de 15 ans, les adolescents, les adultes, les grands-parents.

M. Antoine Vermorel-Marques. TikTok te rapporte combien ?

M. Louis Boyard. Le capitalisme est en mutation. Il fait naître des géants du numérique qui sont désormais plus puissants que certains États. Ils embauchent des ingénieurs, des psychologues, des communicants...

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Et même des philosophes !

M. Louis Boyard. ...pour capter notre attention et nous rendre accros à leurs contenus avec des algorithmes toujours plus puissants et addictifs. Dans quel but ? Regarder de la publicité !

Car là est le fond du problème : la pub. Vous allez sur YouTube : de la pub ; à l'arrêt de bus, près de chez vous : de la pub ; le long de la route, pendant votre trajet en voiture : de la pub ; vous écoutez la radio : de la pub ; et quand vous allez sur vos réseaux sociaux, contre quoi échangez-vous votre temps d'attention ? Contre de la pub ! (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

Pourquoi a-t-on besoin d'autant de pub ? Pour entretenir la société de consommation. Vous contrôlez l'individu parce que vous refusez de contrôler une machine mondiale : celle de la société capitaliste de consommation.

La santé mentale des jeunes est en danger – pas seulement à cause des réseaux sociaux, mais aussi parce que vos solutions sont à côté de la plaque. Vous choisissez des solutions de façade, vous créez des barrières d'âge qu'on peut contourner en deux clics. Et dans le même temps, vous fuyez le combat contre l'économie de l'attention et vous baissez les budgets de la prévention.

À l'école, un médecin scolaire pour 13 000 élèves ! Vous faites de grands discours sur la santé mentale des jeunes, mais vous ne financez ni la médecine scolaire, ni la pédopsychiatrie, ni l'école ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Anne Genetet. Vous refusez tous les budgets !

M. Louis Boyard. En revanche, pour financer de nouvelles répressions, il y a du monde ! Elles sont gratuites et n'exigent pas de taxer les géants du numérique. (*Mêmes mouvements.*)

Cette loi n'est pas seulement hypocrite : elle est dangereuse. Vous savez que ces mesures sont inapplicables et qu'elles seront contournées. Elle est une excuse : pour imposer la fin de l'anonymat sur internet et davantage de contrôle de l'Union européenne sur cet espace de liberté, pour dire que vous faites quelque chose contre les Gafam alors que ce sont eux qui vous tordent le bras.

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. C'est faux !

Mme Constance Le Grip. N'importe quoi !

M. Louis Boyard. Le problème de la santé mentale des jeunes, c'est qu'ils ne sont pas consultés. J'avais proposé qu'il y ait un débat sur ce texte dans les lycées, suivi d'un vote : vous l'avez refusé.

Si vous consultez les jeunes, ils vous demanderont l'égalité d'accès à l'université et aux soins, notamment en matière de santé mentale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ils vous demanderont l'égalité dans l'éducation. Ils vous demanderont des emplois du temps moins chargés et des structures associatives, culturelles, sportives qui leur permettent de se découvrir et de s'épanouir dans leur passion.

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Rien à voir avec le texte !

M. Louis Boyard. Si vous consultez les jeunes, ils vous diront qu'ils vont vivre toute leur vie avec les réseaux sociaux et qu'ils ont besoin d'outils, de conseils et de méthodes pour gérer ce téléphone qui occupe nos vies, quel que soit l'âge. Si vous consultez les jeunes, ils vous diront qu'ils n'entrevoyent pas l'avenir dans le cadre de l'économie de l'attention, de la consommation, de la dictature des Gafam. Si vous consultez les jeunes, ils vous diront qu'ils ne veulent pas l'égalité dans l'interdiction, mais l'égalité dans les droits et les libertés de chacun. Et si vous consultez les jeunes, ils vous diront d'arrêter d'instrumentaliser leur culture, que ce soit celle d'internet, de la fête, des jeux vidéo ou du football, pour justifier vos lois répressives votées avec le Rassemblement national ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Jeunesse, la grande consultation arrive ! Elle s'appelle l'élection présidentielle de 2027 ! Avec le bulletin de vote pour Jean-Luc Mélenchon,...

Mme Laure Miller, rapporteure. C'est un placement de produit !

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Jamais entendu parler ! C'est un petit jeune qui se lance ?

M. Louis Boyard. ...nous nous apprêtons à tout changer et à montrer à ceux qui ont déjà abandonné qu'un autre monde est possible ! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure.

Mme Laure Miller, rapporteure. Monsieur Boyard, vous êtes d'une mauvaise foi sans commune mesure. Tout ce que vous avez dit, notamment au sujet de la proposition de loi...

Mme Sophia Chikirou. Tu t'es regardée ?

Mme Laure Miller, rapporteure. On se connaît ? Je ne crois pas, non.

Tout ce que vous avez dit au sujet de la proposition de loi est archifaux. Nous avons débattu au mois de janvier et nous avons encore débattu hier, en commission mixte paritaire : vous racontez n'importe quoi !

M. Louis Boyard. Je vous écoute.

Mme Laure Miller, rapporteure. L'exemple australien, vous ne l'avez pas examiné ! Il repose sur une estimation d'âge, qui n'a rien à voir avec une vérification d'âge : vous le savez, je vous l'ai dit très clairement !

M. Antoine Léaument. C'est encore pire !

M. Louis Boyard. Et quoi d'autre ?

Mme Laure Miller, rapporteure. Les lignes directrices.

M. Nicolas Sansu. Comme pour les données de santé !

Mme Laure Miller, rapporteure. Vous n'avez toujours pas compris pourquoi et comment nous allons mettre en place la vérification d'âge, alors que les quatre conditions drastiques que nous proposons sont directement inspirées des lignes directrices sur la protection des mineurs de la Commission européenne.

Mme Caroline Yadan. Il n'a pas lu le texte, il s'en fout !

Mme Laure Miller, rapporteure. Vous n'avez pas lu la proposition – ou bien vous l'avez lue et vous voulez nous embarquer dans une histoire qui n'est pas celle que nous sommes en train d'écrire.

Mme Caroline Yadan. Il ne sait pas de quoi il parle, c'est pathétique !

M. Nicolas Sansu. Vous voulez refaire ce que vous avez fait avec les données de santé !

Mme Laure Miller, rapporteure. Je pense aussi avec beaucoup de tristesse à vos électeurs, ceux de La France insoumise.

M. Nicolas Sansu. Vous vous trompez !

Mme Laure Miller, rapporteure. En toute bonne foi, ils vous ont fait confiance en se disant que vous alliez combattre le grand capital, les grandes entreprises américaines ou chinoises qui font du profit sur nos cerveaux ; mais en fait, vous reprenez leurs arguments.

M. Antoine Vermorel-Marques. Ce sont eux qui les paient !

Mme Laure Miller, rapporteure. Je vois que M. Léaument a déjà sorti son règlement.

M. Antoine Léaument. Je ne fais que le feuilleter !

Mme Laure Miller, rapporteure. Il se trouve qu'il préside un groupe d'études...

M. Antoine Léaument. Tout à fait !

Mme Laure Miller, rapporteure. ...qui a reçu les représentants d'une grande plateforme la semaine dernière, représentants à qui il a demandé de lui fournir des arguments en vue d'un recours devant le Conseil constitutionnel. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – M. Antoine Léaument brandit le règlement de l'Assemblée nationale.*)

Vous pouvez bien brandir votre règlement, c'est la vérité ! C'est la vérité et il y a des témoins !

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois ; vous prenez vos arguments chez les grandes plateformes américaines. Vous nous demandez, à raison, d'être transparents quant à l'inspiration des amendements que nous déposons, pour éviter l'influence des lobbys.

M. Nicolas Sansu. Comme pour le Health Data Hub !

Mme Laure Miller, rapporteure. Soyez vous-mêmes transparents ! Vous prenez vos arguments chez les lobbys et les grandes plateformes américaines : il est important que tout le monde – vos électeurs comme les autres – le sache et je trouve cela un peu décevant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

M. Antoine Vermorel-Marques. Bravo !

M. Nicolas Sansu. Il est où, le cloud européen ?

Rappels au règlement

M. le président. Dans le silence qui sied à nos débats, la parole est à M. Antoine Léaument, pour un rappel au règlement. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes RN, EPR, DR et HOR.*)

M. Antoine Léaument. Il se fonde sur l'alinéa 3 de l'article 70, relatif aux mises en causes personnelles, et sur l'article 100 de notre règlement.

La semaine dernière, madame la rapporteure, dans le cadre du groupe d'études sur les réseaux sociaux, nous avons reçu les représentants de Snapchat.

M. François Cormier-Bouligeon. Ah !

M. Antoine Léaument. Cette audition était ouverte à tous et l'un de vos collaborateurs y a assisté. Les représentants de Snapchat ont proposé des arguments au sujet du recours déposé au Conseil constitutionnel...

M. le président. Terminez votre phrase. Nous ne sommes pas dans un rappel au règlement et le vôtre n'est pas fondé sur les bons articles.

M. Bertrand Sorre. C'est un mensonge !

M. François Cormier-Bouligeon. Il ment, Léaument !

M. Antoine Léaument. Il se fonde sur les règles d'organisation des groupes d'études, si vous préférez. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Cela ne vous intéresse pas ?

M. Bertrand Sorre. C'est confus !

Mme Prisca Thevenot. Vous n'êtes pas à l'aise, ça se voit !

M. Antoine Léaument. Votre collaborateur vous a-t-il dit que, contrairement à ce que vous affirmez, j'ai proposé que les arguments développés soient envoyés à l'ensemble de la représentation nationale pour l'éclairer ? C'est pourtant ce que j'ai dit !

M. le président. Nous nous arrêtons là.

M. Antoine Léaument. Je précise juste une chose... (*M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. La parole est à Mme Caroline Yadan, pour un rappel au règlement. Sur quel article se fonde-t-il ?

Mme Caroline Yadan. Sur l'article 100, monsieur le président.

M. Antoine Léaument. Comment les vérifications d'âge seront-elles faites ?

M. Nicolas Sansu. Vous êtes pour le Health Data Hub !

Mme Caroline Yadan. Nous parlons de protection de l'enfance et je veux rappeler l'amendement que vous, députés du groupe LFI, avez déposé il y a quelques jours sur un autre texte, lui aussi relatif à la protection de l'enfance. Il tendait à supprimer de la liste des critères d'incompatibilité avec l'accueil de mineurs ou le travail auprès d'eux l'inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes.

Mme Anne-Laure Blin. Exactement !

Mme Zahia Hamdane. Ce n'est pas le sujet !

M. le président. Nous sommes là sur le fond du débat. Merci de terminer votre propos.

Mme Anne-Laure Blin. Elle a raison, c'est ce qui s'est passé !

Mme Caroline Yadan. Si vous appelez cela de la protection de l'enfance... (*M. le président coupe le micro de l'oratrice.*)

M. le président. Chers collègues, je vous rappelle que l'article 100 n'est pas un fourre-tout qui permet de faire n'importe quel rappel au règlement.

MOTION DE REJET PRÉALABLE (suite)

M. le président. Nous en venons aux explications de vote sur la motion de rejet préalable. Chaque orateur disposera de deux minutes.

La parole est à Mme Soumya Bourouaha.

Mme Soumya Bourouaha (GDR). Ce texte nous était présenté comme une réponse ambitieuse pour mieux protéger les mineurs des dangers auxquels les exposent les réseaux sociaux. Au sein du groupe GDR, nous ne sommes pas tous convaincus par le texte issu de la commission mixte paritaire. Nous avons toutes et tous le même objectif, celui de protéger les enfants, mais l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans risque de connaître en France le même sort que dans d'autres pays : elle pourrait être largement contournée et difficilement applicable. Faute d'effectivité, l'intention légitime se muerait dès lors en une mesure inefficace.

En outre, la possibilité d'une vérification de l'âge par l'intermédiaire de la plateforme France Connect a été évoquée, ce qui soulève de sérieuses interrogations. Elle ferait en effet peser un risque important sur la protection des données personnelles : le récent piratage des données de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) nous a rappelé que notre système n'était pas infaillible.

Enfin, comment se satisfaire d'un texte qui ne s'attaque pas au cœur du problème ? Rien n'est fait pour remettre en cause le modèle économique des plateformes, fondé sur la captation de l'attention et sur des mécanismes de conception volontairement addictifs. Ce sont pourtant bien ces mécanismes qui mettent en danger mineurs comme adultes !

Cela étant, plusieurs députés de notre groupe considèrent que cette proposition de loi peut constituer une première étape certes imparfaite, mais utile pour renforcer la protection de la santé mentale et physique des mineurs de moins de 15 ans. C'est pourquoi nous exprimerons des votes différents sur cette motion de rejet.

M. Alexandre Portier, vice-président de la commission mixte paritaire. Après le numéro de M. Boyard, on reconnaît la mesure de Mme Bourouaha !

M. le président. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat (UDR). Si j'ai bien compris les propos de M. Boyard, La France insoumise établit une liste de priorités. Si les textes que nous examinons ne la respectent pas, pan ! Motion de rejet !

Heureusement que tous les groupes parlementaires ne fonctionnent pas de la même façon.

M. Jean-François Coulomme. Nous assumons de prendre nos responsabilités !

M. Olivier Fayssat. Que protéger les mineurs des réseaux sociaux ne soit pas dans votre top 3 peut s'entendre. La liberté de vote est laissée aux membres de notre groupe sur ce texte, car les avis sont partagés à son sujet. En revanche, j'ai le plaisir de vous annoncer que votre motion de rejet a fait l'unanimité au sein du groupe UDR : nous sommes absolument tous contre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La parole est à Mme Anne Genetet.

Mme Anne Genetet (EPR). Cette motion de rejet préalable est totalement incompréhensible. Voilà des mois que nous travaillons et que nous auditionnons. Nous avons entendu les témoignages des scientifiques, la détresse des parents, la souffrance des jeunes confrontés à ces réseaux sociaux et les difficultés de nos enseignants face à ce constat. Tous nous appellent à l'aide. Tous nous demandent un point d'appui qui leur permettra d'expliquer à nos jeunes que les réseaux sociaux ne sont pas faits pour eux.

J'ai dit que la motion était incompréhensible, mais il y a bien un fait que je comprends et que la rapporteure Laure Miller rappelait tout à l'heure : à travers le propos de M. Boyard, nous entendons qu'il cautionne et soutient le discours des grandes plateformes.

M. Antoine Léaument. Ce n'est pas vrai ! C'est même l'inverse !

M. Jean-Paul Lecoq. Il a dit l'inverse !

Mme Anne Genetet. Elles travaillent sur l'économie d'une attention qu'elles captent, elles accaparent le cerveau de nos enfants. Or ce que nous souhaitons protéger pour eux, c'est la liberté d'apprendre sans ces outils qui leur broient totalement le cerveau.

M. Antoine Léaument. Nous sommes les seuls à avoir parlé d'algorithme !

Mme Anne Genetet. Nous avancerons au fur et à mesure. Nous corrigerons, nous améliorerons le dispositif pour faire en sorte de protéger un maximum de nos jeunes. La proposition de loi nous permettra de les protéger ; au nom de tous ceux qui en bénéficieront, nous pourrions en être fiers.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette motion de rejet préalable, qui prouve une nouvelle fois que La France insoumise soutient les grandes plateformes américaines. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Antoine Léaument. C'est faux !

M. Nicolas Sansu. Mais non ! Arrêtez de dire n'importe quoi !

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

M. Arnaud Saint-Martin (LFI-NFP). Naturellement, nous voterons cette motion de rejet.

Pour tout dire, vous naviguez à vue. Vous l'avez reconnu en CMP : vous n'avez ni projet ni vision, mais vous compensez en agitant des mesures autoritaires, censées répondre à vos paniques morales, tout en ignorant l'avis des professionnels, des chercheurs et des principaux concernés, à savoir les jeunes.

Voilà bientôt dix ans que vous êtes au pouvoir et vous n'avez rien préparé. Et il faudrait, en un mois et demi, instaurer une mesure dont l'application est complexe et qui affectera profondément la vie de millions de mineurs et de parents de notre pays ?

Surtout, elle imposerait un contrôle d'identité qui mettrait fin à l'anonymat sur internet, c'est-à-dire au fondement même de la liberté sur internet – rien de moins ! Cette proposition de loi ne réglerait rien, car elle est à l'image des algorithmes qu'elle dénonce : d'une opacité totale !

Des échanges avec la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne, la DG Connect, auraient été organisés, mais le débat chez les macronistes est à géométrie variable : tous les parlementaires n'ont visiblement pas été conviés – nous n'en étions pas.

Pire encore, le Conseil d'État n'est même pas certain de la conformité de la proposition de loi à la Constitution. Malgré cette CMP organisée en urgence, vous n'êtes donc pas sûrs de pouvoir l'appliquer.

Après presque dix ans au pouvoir, votre action n'est plus guidée que par le fantasme du contrôle sur un espace numérique bien plus complexe que ce que votre esprit réducteur vous permet de concevoir. Oui, les jeunes y sont trop souvent exposés à des contenus dangereux – on l'a régulièrement évoqué –, mais ils y trouvent aussi des moyens d'information et d'émancipation qui ouvrent des horizons nouveaux face au racisme, au sexisme, aux LGBTphobies ou encore à la crise climatique, qui pèsent sur leur conscience.

Si vous vous préoccupez réellement de leur santé mentale, luttiez contre ces fléaux et accompagnez-les dans leurs usages du numérique. Bref, agissez en législateurs soucieux de l'intérêt général et pas en pères et en mères fouettards du numérique, avec une loi écran de fumée.

Pour notre part, nous avons conscience de leur intelligence et de leurs aspirations. Nous leur disons : regardez ce que les Insoumis vous proposent ! Nous sommes capables d'instaurer une politique du numérique qui ne soit ni liberticide ni réductrice, en tournant définitivement la page du macronisme autoritaire. Nous en ferons la preuve dès 2027, avec Jean-Luc Mélenchon ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Louis Boyard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte (SOC). À quoi sert une motion de rejet ? À dire qu'on veut renvoyer le texte en commission, qu'on considère qu'il est inabouti ou, autrefois, à signaler un problème de constitutionnalité. Tous ces motifs débouchent désormais sur la même procédure.

Si on le renvoie en commission, le texte ne bougera pas – il a atteint le stade de la lecture définitive et vous vous êtes engagés sur l'interdiction sèche des réseaux sociaux, une formule assez simple sur laquelle nous reviendrons dans nos explications de vote. Quant aux questions constitutionnelles, elles seront tranchées par le Conseil constitutionnel, que nous saisissons dans les jours à venir.

Est-ce à dire que ce texte est parfait ? La réponse est non et nous en détaillerons les raisons par la suite. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de sujet constitutionnel ou de flou persistant ? La réponse est également non : c'est un travail imparfait.

J'entends que le gouvernement veut avancer. Il y a surtout un calendrier européen et des enjeux de conventionnalité : ces sujets ne dépendent pas que de nous, mais de ce qui sera fait à l'échelle européenne. Le premier des enjeux est de créer un cadre européen effectif et efficace dès l'an prochain, avec des mesures opérationnelles et proportionnées aux besoins.

Ce que nous souhaitons et ce qu'Ursula von der Leyen appelle aussi de ses vœux, ce sont des espaces sécurisés pour les mineurs, y compris ceux de moins de 15 ans.

Voilà l'option vers laquelle il faut aller. Cette loi est un pis-aller temporaire. Nous en discuterons dans quelques instants, raison pour laquelle nous voterons contre la motion de rejet.

M. Jean-François Coulomme. Bravo ! On retrouve bien là les socialistes !

M. le président. La parole est à M. Antoine Vermorel-Marques.

M. Antoine Vermorel-Marques (DR). Nous venons de l'entendre : M. Boyard nous a expliqué que La France insoumise était contre l'interdiction des réseaux sociaux pour nos enfants. Protéger nos enfants des pédocriminels ? Non, nous répond La France insoumise. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Protéger nos enfants des cyberharceleurs ? Non, nous répond encore La France insoumise. Protéger nos enfants des masculinistes ? Non, nous répond La France insoumise. Protéger nos enfants des prédateurs ? Non, nous répond La France insoumise.

Protéger nos enfants des vidéos de M. Boyard sur TikTok et des conneries qu'il peut dire sur les réseaux sociaux ? Nous répondons oui, mille fois oui ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et EPR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est la raison pour laquelle nous voterons la proposition de loi de Laure Miller !

M. le président. La parole est à M. Laurent Croizier.

M. Louis Boyard. Président ! (*M. Louis Boyard brandit le règlement de l'Assemblée nationale.*)

M. le président. Aucun rappel au règlement n'est possible pendant des explications de vote. Apprenez un peu !

M. Louis Boyard. Vous en avez déjà accepté !

M. le président. Non ! Il n'y a pas de rappels au règlement pendant des explications de vote.

M. Louis Boyard. Que M. Vermorel-Marques vienne me répéter ses propos, s'il a du courage !

M. le président. Monsieur Croizier, vous avez la parole.

M. Laurent Croizier (Dem). Énième motion de rejet de La France insoumise, énième posture d'opposition, énième reniement lorsqu'il s'agit de prendre des mesures pour protéger nos enfants. Alors même que tout le monde s'accorde sur la nécessité d'agir, une énième fois, LFI choisit de renoncer, comme elle l'a fait lors du vote de la loi sur la protection des enfants, et, en définitive, de se soumettre aux géants du numérique.

Certes, ce texte ne saurait constituer à lui seul une réponse au défi considérable que pose le numérique, mais il fournit des outils pour mieux encadrer les usages, mieux prévenir les violences et mieux protéger les mineurs. Le groupe Démocrate considère qu'en matière de protection des mineurs, chaque progrès compte. Refuser ce texte, c'est refuser d'avancer.

La protection de l'enfance ne peut être un principe invoqué uniquement dans les discours. Il y a ceux qui parlent, qui parlent même beaucoup, et il y a ceux qui agissent. Nous agissons en rejetant dès maintenant cette motion déposée par La France insoumise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Marcangeli.

M. Laurent Marcangeli (HOR). Je ne reviendrai pas sur le fait qu'on ne compte plus les motions de rejet préalable et qu'elles deviennent très répétitives, voire assez fatigantes. Toutefois, vous avez bien le droit de les déposer.

À cette tribune, vous passez votre temps à critiquer – c'est votre droit le plus absolu – l'économie capitaliste, les outils qui sont à sa disposition, les algorithmes et l'économie de l'attention.

Et alors qu'une proposition de loi est soumise à votre sagacité pour protéger les plus jeunes de cette économie que vous combattez, ou prétendez combattre, vous proposez tout simplement de la rejeter de manière préalable. J'avoue faire partie de celles et ceux que cette motion de rejet surprend particulièrement.

M. Arnaud Le Gall. Parce que vous ne comprenez pas le texte!

M. Laurent Marcangeli. Voilà pour l'étonnement qui est le mien.

Passé l'étonnement, je comprends que vous aviez besoin de dix minutes. Dix minutes pour faire une vidéo que vous sous-titrerez ensuite. Dix minutes pour nourrir les algorithmes de TikTok, comme vous le faites depuis maintenant quatre ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes HOR et EPR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Dix minutes pour éventuellement pourrir le cerveau de nos plus jeunes sur TikTok. Je suis particulièrement inquiet à l'idée que demain, une petite fille de 11 ans se rendra peut-être sur TikTok, sur le fil de La France insoumise, qu'elle y entendra le discours de M. Boyard et y deviendra accro. Cela fait un peu peur! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes HOR, EPR, DR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe RN.*) En ce qui me concerne, je souhaite autre chose pour la jeunesse de France. C'est la raison pour laquelle nous rejeterons résolument cette motion de rejet! (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, RN, EPR, DR, Dem et UDR.*)

(La motion de rejet préalable, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau. Nous sommes réunis pour voter une proposition de loi visant à protéger les mineurs des risques auxquels les exposent les réseaux sociaux. Après la commission mixte paritaire, et d'utiles échanges avec la Commission européenne, ce texte n'est plus doté que de trois articles.

L'article 2 permet que l'auteur du délit de promotion d'objets et de méthodes visant à se donner la mort puisse faire l'objet d'une peine complémentaire de bannissement numérique. Il permet ainsi de sanctionner tout usage mortifère des plateformes : c'est évidemment plus que nécessaire.

De même, interdire les réseaux sociaux dans les collèges et les lycées, comme le prévoit l'article 6, est une mesure de bon sens que nous soutiendrons. Cet article prévoit par ailleurs que soit inscrit dans le projet d'établissement un volet consacré à l'utilisation des technologies numériques, assorti d'actions de sensibilisation destinées aux élèves afin de prévenir le caractère addictif des réseaux sociaux. Il entre dans la logique, hautement utile, de l'accompagnement des usages ; nous le soutiendrons.

J'en viens au cœur du texte avec l'article 1^{er}, qui vise à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Nous ne pouvons que souscrire à cet objectif de protéger les enfants contre l'usage immodéré qu'ils font parfois de ces réseaux, avec toutes les conséquences que l'on connaît sur leur équilibre et leur épanouissement : algorithmes addictifs conçus pour capter l'attention, comparaison physique et sociale permanente engendrant parfois des troubles du comportement alimentaire, exposition à des contenus violents ou pornographiques, incitation à la mutilation ou au suicide. Ce constat, le groupe LIOT le partage sans réserve.

Néanmoins, même si nous mesurons que la matière est nouvelle, nous nous interrogeons sur la possibilité d'appliquer pleinement cette interdiction. Il ne faudrait pas que cette proposition de loi se limite à nous donner bonne conscience. Comment faire respecter une telle interdiction aux enfants et aux adolescents, qui sont les plus investis sur les plateformes, bien plus que beaucoup de leurs parents qui ont eux-mêmes constamment le nez sur leur téléphone – je plaide coupable – et qui ne savent pas toujours interroger leur propre rapport aux écrans ? Comment préparer le passage de l'interdiction d'avant 15 ans à l'autorisation d'après 15 ans, alors qu'en quelques jours tout peut changer ? Comment appliquer la loi dès la rentrée prochaine ? Comment vérifier concrètement que les plateformes l'appliquent ? Comment nous assurer que l'attrait de l'interdit ne conduira pas certains jeunes à le contourner par des comptes empruntés ou l'utilisation de VPN ?

Cela dit, et compte tenu de l'utilité de tous ses articles, nous voterons en faveur du texte. Je réaffirme clairement notre soutien à la proposition de loi, en particulier à l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans. C'est parce que nous soutenons cette mesure que nous insistons sur l'ardente obligation de travailler dès maintenant aux conditions de sa mise en œuvre effective. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et Dem ainsi que sur les bancs des commissions.*)

M. le président. La parole est à Mme Soumya Bourouaha.

Mme Soumya Bourouaha. Cette proposition de loi nous avait été présentée comme le plus ambitieux des deux textes en discussion – davantage que celui du gouvernement, nous disait-on. Pourtant, c'est bien la version gouvernementale qui est aujourd'hui soumise à notre vote. Au fil de son examen, ce texte a été considérablement vidé de sa substance. Il ne reste donc plus rien de l'ambition initialement affichée sous l'impulsion du gouvernement, ou peut-être du président de la République, soucieux d'achever son mandat par quelques mesures symboliques.

Nous nous retrouvons avec un texte réduit à deux dispositions essentiellement déclaratives. La première vise à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans, sans que soient jamais démontrées les modalités techniques permettant de rendre cette interdiction effective. La seconde prévoit l'interdiction du téléphone portable dans les lycées, alors même que cette règle s'applique déjà dans la quasi-totalité des établissements par le truchement de leur règlement intérieur. En réalité, ce texte n'est qu'une loi d'affichage, et non la réforme de fond attendue pour protéger les mineurs.

Pour ce qui concerne l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, l'expérience internationale invite à la prudence. Les États qui ont tenté de mettre en œuvre une telle mesure ont connu des échecs : en Australie, par exemple,

les dispositifs ont été largement contournés grâce aux VPN ou à des procédés permettant de tromper le système de vérification d'âge.

Sur le principe, néanmoins, nous partageons le même objectif. Il est indispensable de mieux protéger les mineurs face à des plateformes dont les effets sur leur santé mentale, leur développement et parfois même leur sécurité sont désormais largement documentés. Mais le véritable enjeu n'est-il pas ailleurs ? Plutôt qu'interdire l'accès à ces plateformes, pourquoi ne pas s'attaquer directement à leur modèle économique, fondé sur le captage de l'attention ?

Mme Laure Miller, rapporteure. Cela relève de l'Union européenne !

Mme Soumya Bourouaha. Ce texte ne change rien aux mécanismes qui rendent ces réseaux si addictifs. Les plateformes ne seront pas davantage responsabilisées. Elles pourront continuer d'imposer le profilage par défaut, les systèmes de recommandation hyperpersonnalisés, la lecture automatique des contenus ou le défilement infini – autant de fonctionnalités conçues pour retenir les utilisateurs le plus longtemps possible. Tant que nous ne remettrons pas en cause ces mécanismes, nous ne protégerons pas efficacement les enfants.

J'en viens à l'article 6, relatif à l'interdiction du téléphone portable au lycée. Si nous partageons l'objectif d'en limiter fortement l'usage dans les établissements scolaires, cette disposition apparaît largement superficielle. Dans tous les lycées, les règlements intérieurs encadrent déjà strictement, voire interdisent l'utilisation du téléphone portable pendant le temps scolaire. Cependant, le texte ne garantit aucun moyen supplémentaire pour faire appliquer une telle mesure.

Il faut promouvoir un usage raisonné des réseaux sociaux par l'éducation – à l'école comme avec les parents –, renforcer l'information sur les risques de l'exposition aux écrans, mais aussi former les enfants et les jeunes au décryptage des informations et des messages véhiculés. Or tout ce qui relevait de la sensibilisation et de la prévention face aux dangers des réseaux sociaux et de leurs algorithmes nocifs a été supprimé du texte : plus de renforcement des sanctions contre les plateformes qui ne suppriment pas les contenus faisant la promotion d'actes menant au suicide ; plus de messages de sensibilisation sur les supports qui font la publicité des réseaux sociaux, ni sur les emballages des smartphones et des terminaux connectés à internet ; enfin, plus de séances scolaires sur le fonctionnement des algorithmes des réseaux sociaux et leurs conséquences psychologiques.

Parce que cette proposition de loi n'est finalement qu'un texte d'affichage, dont les seules dispositions restantes constituent des mesures symboliques qui ne protégeront pas davantage les mineurs, le groupe GDR ne peut lui apporter une réponse unanime. Si nous partageons toutes et tous l'objectif visé, les insuffisances du texte conduiront mon groupe à exprimer trois positions de vote différentes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat. Les réseaux sociaux sont un vrai sujet : addictions, santé mentale, harcèlement, liberté d'expression, circulation de l'information et de la désinformation, ils sont le lieu de tous les excès et constituent un phénomène qui pèse sur le temps de travail et affecte jusqu'au fonctionnement de notre assemblée.

Les conséquences sont amplifiées sur les plus jeunes, notamment en termes de déficit de sommeil, de troubles de l'attention ou de sédentarité, avec des risques de dépres-

sion, d'anxiété et de baisse de la concentration en classe. L'exposition aux écrans entraîne des retards dans l'acquisition du langage, dans la reconnaissance des émotions et dans la motricité fine.

Outre ces effets dévastateurs, les chiffres sont édifiants : les utilisateurs de TikTok consultent l'application quarante fois par jour en moyenne ; les 4-18 ans y passent en moyenne une heure quarante-sept par jour ; et 63 % des jeunes Français de 12 ans l'utilisent, alors que la plateforme est interdite aux moins de 13 ans. L'algorithme de TikTok est particulièrement efficace pour capter l'attention : en multipliant les interactions, le format court des vidéos lui permet de cerner rapidement les centres d'intérêt – une captation telle que certains psychologues considèrent qu'il existe une véritable « addictivité » de cette plateforme. Si TikTok est la plus néfaste des applications, Instagram, Snapchat et Twitter présentent aussi des risques pour les plus jeunes, à des degrés plus ou moins élevés.

Le groupe UDR est totalement en phase avec l'esprit de cette proposition de loi, d'autant que notre président Éric Ciotti a déjà soutenu la majorité numérique à 15 ans en 2023,...

M. Antoine Léaument. Cela ne marche pas !

M. Olivier Fayssat. ...l'interdiction du portable à l'école et au collège en 2018 ainsi que la protection de l'image des enfants en 2024. Ce texte s'inscrit dans cette continuité, et nous saluons le travail de Mme la rapporteure, comme celui du Sénat, qui en a utilement renforcé certains points.

La plupart d'entre nous, mais pas tous, voteront l'article 1^{er} instaurant une interdiction d'accès aux réseaux sociaux avant 15 ans et la suspension des comptes déjà existants de mineurs de moins de 15 ans. Cet article présente un risque liberticide qui ne doit pas être négligé, et qui expliquera certaines abstentions dans nos rangs.

Nous soutenons en revanche beaucoup plus unanimement l'article 2 relatif à l'infraction de promotion du suicide, et nous approuvons l'article 6 sur l'extension aux lycées de l'interdiction des téléphones à l'école, même si nous regrettons que la rédaction du Sénat renvoie au règlement intérieur de chaque établissement une large part des modalités d'application de la mesure. Nous aurions peut-être préféré une règle claire et identique sur l'ensemble du territoire.

En somme, le texte n'apporte pas de solution à la régulation des réseaux sociaux, notamment quant aux contenus qu'ils diffusent ou aux données qu'ils traitent, cette thématique relevant strictement du droit européen. Les mesures proposées vont au-delà de la seule question des plateformes, puisqu'elles ont trait à la sensibilisation, à la prévention ou à la limitation de la place des écrans dans le milieu scolaire.

Vous l'aurez compris, aucune consigne ne sera donnée : la liberté de vote prévaut au sein du groupe UDR.

M. Antoine Léaument. C'est une mauvaise vidéo TikTok !

M. Olivier Fayssat. Pour certains, c'est la mise en œuvre des mesures proposées – forcément plus compliquée que la théorie – qui peut poser problème, outre que l'interdiction portera atteinte à la liberté et à l'anonymat. Notre groupe manifestera en conséquence une diversité de votes, tandis que certains de ses membres s'abstiendront. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La parole est à Mme Laure Lavalette.

Mme Laure Lavalette. Le groupe Rassemblement national accorde une grande importance à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion sur les réseaux sociaux, principes cardinaux de notre démocratie. La défense de ces libertés doit s'articuler avec la protection de notre jeunesse, que la fréquentation d'internet, et surtout celle des réseaux sociaux, expose à de multiples dangers. Cyberharcèlement et manipulation, contenus violents ou pornographiques, troubles du sommeil et perte de concentration, dégradation de l'estime de soi et de la santé mentale : les effets des réseaux sociaux sur les plus jeunes, désormais largement documentés, sont ravageurs.

Les chiffres illustrent l'ampleur du phénomène : 67 % des élèves de primaire fréquentent déjà les réseaux sociaux ; chez leurs aînés, l'absence de compte ouvert sur l'un de ces réseaux est devenue l'exception puisqu'elle ne concerne que 7 % des collégiens et 4 % des lycéens – dont mes enfants, hélas, ne font pas partie !

Cette dynamique n'est pas nouvelle. Les questions que l'on pose aujourd'hui auraient dû être soulevées il y a cinq, voire dix ans. Les parents, les éducateurs et les responsables politiques que nous sommes se doivent de réagir. En politique, ce qu'il y a souvent de plus difficile à apprécier et à comprendre, c'est ce qui se passe sous nos yeux, disait Tocqueville. Pendant que nous hésitions, les algorithmes se perfectionnaient. Pendant que nous débattions, les plateformes captaient l'attention d'enfants toujours plus jeunes. Pendant que les pouvoirs publics tardaient à intervenir, des habitudes et des dépendances s'installaient durablement.

Bien que sur tous les bancs, on s'accorde – je l'espère – sur cet impératif, une inquiétude demeure à l'issue de la commission mixte paritaire. En effet, les modalités d'application de l'interdiction qu'il est question d'instaurer, notamment la vérification de l'âge, imposent à tous les utilisateurs de se soumettre à une vérification d'identité. Comment garantir la protection des données personnelles et le bon traitement des enjeux de sécurité nationale et individuelle qu'impose cet état de fait ? Comment garantir la liberté d'opinion et d'expression et assurer à nos concitoyens que ces moyens ne seront pas utilisés à des fins de surveillance ? Ces questions sont légitimes. Y répondre impose malheureusement que nous débattions des modalités techniques d'application du texte, dont ce dernier ne dit rien.

J'entends également ceux qui remarquent que le texte ne prévoit aucune implication des parents, pourtant premiers responsables et éducateurs. Notre devoir de législateur est de protéger les mineurs et le devoir des parents est de contrôler l'usage que font leurs enfants des réseaux sociaux.

Nous partageons l'objectif d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de 15 ans. Nous soutenons aussi l'interdiction des téléphones portables dans les lycées – proposition d'ailleurs formulée il y a plusieurs mois par Marine Le Pen et Jordan Bardella. Si votre texte, madame la ministre, traite du pourquoi, il ne dit rien du comment, et représente dans son état actuel une atteinte potentielle aux libertés publiques, auxquelles nous sommes farouchement attachés. Dans la mesure où il n'est pas équilibré, nous vous invitons, madame la ministre, à le retirer de l'ordre du jour et à revoir votre copie, sans quoi nous refuserons de le voter et nous nous abstenons. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Louis Boyard. Ils s'abstiennent devant la Commission européenne !

M. Ugo Bernalicis. C'est une abstention de combat !

M. le président. La parole est à Mme Anne Genetet.

Mme Anne Genetet. « Trop tard. » Ces deux mots, je ne veux jamais les entendre prononcer à propos d'un enfant. Trop tard pour apprendre, trop tard pour protéger, trop tard pour agir ; aujourd'hui, nous refusons qu'il soit trop tard. Il y a six mois, dans cet hémicycle, je vous ai parlé de mes petits-enfants. Je les imaginai me poser une seule question : « Vous avez fait quoi quand vous avez compris ? » La réponse, c'est ce texte, dont nous pouvons être fiers. La France franchit ici et maintenant une étape décisive : elle choisit de protéger ses enfants. Tous ensemble, nous pourrions leur dire que nous n'avons pas attendu que les dégâts soient irréversibles,...

M. Jean-Paul Lecoq. Vous avez attendu dix ans !

Mme Anne Genetet. ...que nous n'avons pas cédé à la facilité du « c'est pas le moment », du « on verra plus tard », du « c'est pas possible ».

M. Jean-Paul Lecoq. Vous l'avez fait pendant dix ans !

Mme Anne Genetet. Ce texte constitue une avancée majeure : nous sommes le premier pays européen à interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Je forme le vœu que beaucoup d'autres pays européens empruntent à leur tour le chemin que nous traçons ainsi. Nous ne pouvons plus laisser croire que le numérique relève uniquement de la responsabilité individuelle des familles. Ce n'est pas vrai : lorsque des entreprises parmi les plus puissantes au monde conçoivent des outils pour capter l'attention de nos enfants, quand leur modèle économique repose sur le temps qu'ils passent devant un écran, alors la puissance publique a le devoir d'intervenir. C'est exactement ce que nous faisons.

M. Jean-Paul Lecoq. Il faudrait agir sur la télévision !

Mme Anne Genetet. Nous protégeons la jeunesse mais aussi l'école : c'est tout l'objet de l'interdiction du téléphone portable au lycée.

M. Jean-Paul Lecoq. On distribue des tablettes aux gamins !

Mme Anne Genetet. Cette mesure n'est pas contre la technologie, mais pour l'attention, pour la concentration, pour les échanges entre les élèves, pour des salles de classe où l'on regarde son professeur plutôt que son écran, où l'on débat plutôt que de scroller, où l'on apprend à penser plutôt qu'à buller.

Rien de tout cela ne serait arrivé sans une volonté politique. Je remercie tous ceux qui ont rendu ce texte possible : notre collègue rapporteure Laure Miller, dont la détermination et le travail remarquable ont permis cet aboutissement, Gabriel Attal, notre président de groupe, qui, lorsqu'il était Premier ministre, érigeait déjà la protection des enfants en priorité politique, bien avant que le sujet ne devienne consensuel, et le président de la République, qui a très tôt assumé cette ambition. Je veux dire aussi ma gratitude à tous les collègues qui, au-delà de leurs sensibilités politiques, ont accepté de regarder les faits, qu'il s'agisse des études scientifiques ou des témoignages douloureux des familles que nous avons entendues, de la souffrance de trop nombreux enfants, des drames qu'ils ont subis.

Bien sûr, ce texte ne règlera pas tout. Il faudra veiller à son application et continuer à agir au niveau européen et à accompagner les parents. Mais aujourd'hui, nous faisons ce que la République doit toujours faire : protéger les plus faibles avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons refuser qu'un enfant soit une cible commerciale ou, pire encore, une donnée de consommation. Chaque enfant est un trésor, une promesse, un avenir. Notre assemblée lui dit une

chose très simple, qui nous honore toutes et tous : ta liberté vaut plus que leurs algorithmes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

M. Arnaud Saint-Martin. Après des mois et des mois de tergiversations, de surenchères morales anxiogènes, de négociations feutrées, mais aussi d'alertes des associations de défense des libertés publiques, d'avis critiques du Conseil d'État et *in fine* de tambouilles légistiques bicamérales en CMP, voilà que cette loi visant à interdire, sous prétexte de protéger la jeunesse, l'accès aux réseaux sociaux numériques aux ados de moins de 15 ans est soumise à notre vote. L'obligation de vérifier l'âge a des implications directement liberticides, car elle s'imposera à tout le monde, signant ainsi la fin de l'anonymat en ligne, pilier natif d'internet, d'un numérique alternatif et émancipateur. C'est aussi une loi paternaliste et répressive (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*), qui révèle la bien piètre conception que vous avez de l'enfance et de l'adolescence. Vous projetez sur elles vos propres angoisses et indécisions, votre sentiment d'impuissance et vos pulsions de contrôle. C'est ce texte rachitique et juridiquement branlant que la Macronie, dans son dernier souffle et à l'arrache, a imposé à la sagacité du Parlement, tout ça parce qu'Emmanuel Macron, une nouvelle fois, a décidé d'accélérer, dans une ultime tentative visant à laisser croire que son action a un effet sur la réalité, alors qu'il s'épuise dans l'insignifiance d'une fin de règne poussive.

M. Emmanuel Mandon. Mais redescends sur Terre !

M. Arnaud Saint-Martin. L'hypothétique application de ce texte est fantasmée dès le 1^{er} septembre prochain, alors même qu'il risque de ne pas être conforme à la Constitution, comme l'a indiqué le Conseil d'État. C'est pourquoi nous déposerons un recours devant le Conseil constitutionnel.

M. Louis Boyard. Bravo !

M. Arnaud Saint-Martin. Entre deux lois régressives, le gouvernement et ce qu'il reste des parlementaires macronistes se tiennent au garde-à-vous, avec le soutien de la droite et de l'extrême droite. Le souverainisme de cette dernière est en carton-pâte, puisqu'elle valide le principe d'une soumission docile aux contraintes réglementaires qu'entend imposer de façon erratique la Commission européenne. Comme dirait l'autre, le respect des règles européennes, c'est quand ça les arrange !

Dans les pays qui ont instauré l'interdiction, le prohibitionnisme est bête et méchant : c'est la pensée magique au service de l'inaction numérique. Les « Gafamx » et autres dealers de connectivité addictive dorment tranquilles : nul ne s'attaque à leur juteux commerce. Les gouvernements ont l'impression d'agir, mais l'interdiction est systématiquement contournée. Vous réglez à la marge, sans remettre en question ce business qui s'en prend à toutes les générations, à commencer par les plus âgés, les plus exposés aux arnaques et aux manipulations de toutes sortes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous prenez même acte de votre propre impuissance par une mesure paramétrique autoritariste et vous vous déchargez du soin de réguler sur les parents et les personnels éducatifs, pare-feux numériques par défaut, laissés à eux-mêmes. Le message est clair : « Démerdez-vous avec cette interdiction ! »

M. Emmanuel Mandon. Oh !

M. Arnaud Saint-Martin. C'est parfaitement irresponsable. À l'heure du dépôt de bilan du macronisme agonisant, il est tellement ironique et en même temps si consternant de

constater les dégâts qu'ont faits vos politiques ! Car ce sont bien les macronistes qui ont instauré le tout numérique dans les établissements scolaires, encouragé les EdTech – les innovations technologiques appliquées au secteur de l'éducation – et les écrans partout, sous couvert de modernisation pédagogique – et ils continuent avec l'IA ! Un certain Jean-Michel Blanquer déclarait ainsi, au lancement de votre programme Territoires numériques éducatifs, en 2020, que « le numérique est porteur d'un message d'espoir pour notre école ». C'est bien Emmanuel Macron, le CEO – *chief executive officer* – de la *start-up nation* qui, de la Station F au Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, a obsessionnellement déroulé le tapis rouge aux géants du capitalisme numérique (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Emmanuel Mandon s'exclame*)...

M. Louis Boyard. Bravo !

M. Arnaud Saint-Martin. ...et maximisé la pénétration du numérique dans tous les plis de l'existence humaine !

Sous l'empire Macron, la jeunesse a aussi été sacrifiée. Le fiasco du service national universel (SNU) en fut le symbole, aussi ridicule que coûteux, comme tant d'autres politiques publiques désastreuses. L'horizon est tellement peu réjouissant aujourd'hui. À peine autorisés à interagir sur les réseaux sociaux numériques à 15 ans, les ados devront participer l'année suivante à la journée dite de mobilisation, à l'issue de laquelle l'armée pourra vérifier leur bonne disposition à s'engager. (*M. Emmanuel Mandon s'exclame.*) Ce dont vous rêvez, c'est une jeunesse docile, une armée de soldats augmentés.

Nous ne méconnaissons pas les effets potentiellement dévastateurs de la vie numérique, pourrie par les marchands d'algorithmes toxiques dévoreurs d'attention. Mais, qu'on le veuille ou non, les relations sociales sont désormais encastées dans le numérique. Ses jeunes usagers contourneront l'interdiction, quoi qu'il arrive, et non sans risque, puisque les espaces numériques insécures où s'aventurer ne manquent pas.

En plus de réguler les plateformes de manière offensive, il faut donc investir dans l'éducation aux médias, à l'information, à la culture numérique et à la prévention des risques et menaces dès le plus jeune âge.

M. Emmanuel Mandon. Il faut, il faut, il faut...

M. Arnaud Saint-Martin. L'enjeu est d'accompagner les sociabilités tous azimuts, de diversifier les sources d'épanouissement et de construction de soi, dans et hors des usages du numérique. Il faut aussi encourager, par la gratuité, l'accès aux loisirs, aux médiathèques, à la culture et aux sports populaires, et investir sérieusement dans la santé mentale, secteur en piteux état car victime de coupes budgétaires brutales.

M. Emmanuel Mandon. Ah oui ? Je n'avais pas fait le lien !

M. Arnaud Saint-Martin. Mais parce que vous ne le ferez pas, que vous vous donnez bonne conscience par une mesure d'interdiction et de contrôle, nous donnons rendez-vous aux Français en 2027. (« Ah ! » *sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. Emmanuel Mandon. On revient sur Terre !

M. Arnaud Saint-Martin. Il est temps de réparer tout ce que vous avez cassé et saboté. Un autre numérique émancipateur, au service de l'intérêt général, est possible. Il est même déjà là et c'est à la puissance publique d'en renforcer le déploiement. Vivement 2027 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Emmanuel Mandon. Bel atterrissage !

M. le président. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Marie, Clovis, Maëlle, Morgane, Virginie, Samira, Mehdi : je revois les visages de ces enfants victimes des réseaux sociaux que j'ai entendus avec Laure Miller et des collègues membres de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs, que j'ai eu l'honneur de présider. Ces vies brisées me font penser à Saturne, le dieu du temps, qui dévorait ses propres enfants. TikTok, Snapchat, Meta, X : voilà les ogres des temps modernes, insatiables, guidés par le profit. Ils ont happé ce qu'il y avait de plus précieux dans nos sociétés : la jeunesse et le temps. Ils font du sordide un business soutenu par un modèle économique fondé sur la captation d'attention. La nocivité des plateformes fait consensus. Elles constituent un « océan de trash », pour reprendre l'expression de la rapporteure Miller, entre contenus dangereux, addictions, perte de sommeil, mal-être, cyberharcèlement et incitation à l'automutilation ou au suicide.

Le texte soumis à nos suffrages constitue-t-il une réponse adéquate ? Tout d'abord, il ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, nous empêchant de voir plus loin la nécessité de réguler le numérique et l'algorithme. Dans ce texte, on s'attaque d'abord à la protection des utilisateurs, et ce sont les mêmes qu'on pénalise. Naviguons-nous à vue, comme le disait hier la rapporteure, dans le huis clos de la CMP ? Si tel était le cas, nous ne pourrions pas suivre, tant les conséquences seraient importantes.

Nous partageons l'ambition de limiter l'accès aux réseaux sociaux, car cette direction est la meilleure pour protéger les mineurs. Toutefois, à l'échelle européenne comme à l'échelle nationale, les socialistes privilégient une vision équilibrée, comme celle du groupe d'experts européens qui a remis son rapport la semaine dernière. Leur approche graduelle prévoit une interdiction stricte aux moins de 13 ans, avant une ouverture limitée à certains réseaux sociaux, sécurisés et au fonctionnement protégé, jusqu'à un âge restant à déterminer. Cette règle, proportionnée, partagée à l'échelle continentale et régulatrice des fonctionnalités nocives des réseaux sociaux, devrait entrer en vigueur dans un an environ – le plus tôt sera le mieux.

Mme Anne Le Hénanff, ministre déléguée. Tout à fait !

M. Arthur Delaporte. Ce chemin d'équilibre est par exemple celui que cherche l'Espagne.

L'enjeu est d'abord de protéger des fonctionnalités dangereuses en inscrivant sur une liste blanche les réseaux sociaux plus protecteurs, autorisés par exemple pour les 13-15 ans lorsqu'ils remplissent certaines conditions en matière de contenu, de conception de services, de prévention des usages addictifs ou de protection de la vie privée. C'était d'ailleurs l'esprit qu'avait adopté le Sénat, dans une approche proportionnée. Je regrette que le texte issu de la CMP revienne sur ce qui me paraissait être un point d'équilibre et prévoit une interdiction sèche et généralisée des réseaux sociaux pour les moins de 15 ans qui ne laisse aucun espace pour un modèle alternatif et protecteur que nous avons toujours soutenu.

Vous me direz qu'il reste Wikipédia. Certes, mais vous avez fait le choix de couper aux plus jeunes l'accès aux réseaux sociaux, même ceux qui pourraient être protecteurs, et nous connaissons tous la force de la tentation de l'ailleurs à l'adolescence.

La principale réserve qui conduit mon groupe à privilégier l'abstention est le doute sur l'applicabilité de la mesure que nous votons. Nous naviguons à vue car nous ne savons pas si les effets des contournements, qui ne manqueront pas d'arriver – en Australie, deux tiers des mineurs concernés par l'interdiction continuent d'avoir un compte –, contrebalanceront les bénéfices attendus de l'interdiction.

On peut aussi s'inquiéter du flou qui prédomine encore sur le périmètre d'application du texte et sur les acteurs qui y seront intégrés. Quid, par exemple, des jeux vidéo en ligne qui présentent des fonctionnalités de réseaux sociaux ? Quid de WhatsApp, qui est en partie considéré par la Commission européenne comme une plateforme de réseau social et qui devrait donc être concerné par la vérification d'âge ?

Quid des modalités de contrôle de l'âge, déjà évoquées, qui poussent légitimement à s'interroger car elles restent largement imprécises et ne sont pas stabilisées, un mois à peine avant la date prévue pour l'entrée en vigueur du texte ? Quelles garanties formelles de sécurité pouvez-vous donner à nos concitoyennes et à nos concitoyens sur ce point, alors que des failles existent et qu'il a fallu à peine deux minutes pour craquer l'application de vérification d'âge de la Commission européenne ? Ces questions de protection des libertés fondamentales restent en suspens. Tout semble donc un peu précipité, le risque étant de mal faire, quitte à provoquer par la suite déception et défiance. C'est une des raisons pour lesquelles nous saisissons le Conseil constitutionnel, même si nous partageons l'esprit du message envoyé par le texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Lisa Belluco applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Lionel Duparay.

M. Lionel Duparay. Je tiens tout d'abord à saluer le travail de notre collègue rapporteure, Laure Miller, qui a défendu ce texte dans le prolongement de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs.

Les réseaux sociaux sont un formidable lieu d'expression démocratique et de production d'idées. Ils rassemblent une très grande diversité d'opinions non soumises au filtre des médias traditionnels. Ils informent, créent des connexions et permettent de témoigner de la réalité de la vie. Nous-mêmes, parlementaires, les employons pour faire valoir nos travaux et partager nos combats. Pour un citoyen qui dispose d'un esprit critique, d'une capacité de recul, ces plateformes peuvent être une ressource précieuse où trouver de l'information et forger son analyse.

Pour un enfant en construction, au contraire, les réseaux sociaux sont une source d'isolement, d'éloignement du réel et d'altération des relations sociales. Ils ralentissent le développement intellectuel et fragilisent la santé mentale. Ils favorisent les pratiques addictives et prolongent le harcèlement en dehors du temps scolaire. Ce ne sont pas là des affirmations gratuites, mais ce que le consensus scientifique décrit chaque jour plus précisément. Les chiffres qui attestent des dégâts provoqués sur la jeunesse par l'usage des réseaux sociaux commandent une réponse forte, à la hauteur de l'impact délétaire de ces derniers sur les adolescents.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le vote d'aujourd'hui est surtout un symbole fort. Par la voix des élus que nous sommes, la loi autorise ou interdit et, dans ce dernier cas, elle doit être appliquée. Les parents et l'ensemble des éducateurs deviennent alors légitimes pour faire appliquer cet interdit, pour le bien des enfants. Bien sûr, se borner à proclamer l'interdiction est insuffisant et il est entendu

qu'elle doit être adossée à un système de régulation qui ne sacrifie pas la protection des libertés individuelles sur l'autel de l'efficacité – ou l'inverse.

Voilà pourquoi, alors que beaucoup de voix s'élèvent pour dénoncer d'avance l'inefficacité de la future loi, il nous incombe de veiller à ce qu'elle ne demeure pas une déclaration d'intention et à ce que des mesures techniques soient instaurées au niveau européen.

M. Jean-Paul Lecoq. Et aussi des mesures éducatives !

M. Lionel Duparay. C'est là notre différence avec certains collègues : nous ne baissons pas les bras, nous ne nous résignons pas au motif que tout serait trop compliqué à mettre en œuvre. Au contraire, nous nous battons pour que la promesse faite aux parents – la protection de leurs enfants – se concrétise. Certes, toute mesure technique est contournable, d'une manière ou d'une autre. Toutefois, si le défaitisme nous étreignait sur tous les sujets, nous ne ferions plus grand-chose. Il est de notre devoir d'essayer, résolument mais sans naïveté, car chaque enfant empêché de se rendre sur les réseaux est un enfant protégé des dangers qu'ils contiennent.

Si un contrôle d'identité devait être mis en place, les données recueillies devront être strictement protégées, dans un cadre souverain, et les citoyens devront pouvoir continuer à s'exprimer librement, sans risque aucun de censure, de fichage, de flicage, de bâillon, de création d'un délit d'opinion. Seule doit être renforcée la défense des intérêts fondamentaux de notre jeunesse vulnérable.

Je souhaite aussi dire un mot de l'interdiction du téléphone portable dans les collèges et les lycées. Il est désormais établi que les écrans affaiblissent la capacité de concentration et d'apprentissage. Interdire les smartphones dans les collèges et les lycées n'est pas une mesure déconnectée de la réalité. Elle n'est pas prise contre les élèves, mais pour eux. Il s'agit de les protéger, de leur offrir un peu de répit et de leur permettre de se dédier pleinement à leurs études. Pour protéger la jeunesse contre le principal fléau de notre époque, le groupe Droite républicaine votera en faveur de la proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur ceux des commissions.)*

M. le président. Avant de donner la parole aux trois derniers orateurs inscrits, je rappelle que la conférence des présidents a décidé qu'il serait procédé à un scrutin public sur la proposition de loi telle qu'elle résulte de la CMP. Je fais annoncer ce scrutin dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Lisa Belluco.

Mme Lisa Belluco. Comme vous le savez, de nombreux pays s'interrogent sur la fixation d'un âge minimum pour accéder aux réseaux sociaux. Notre Parlement a choisi l'âge de 15 ans et le groupe Écologiste et social soutiendra majoritairement cette mesure.

La question à laquelle nous essayons de répondre avec ce texte est la suivante : quelle place faut-il laisser aux réseaux sociaux et, plus largement, aux différents usages du numérique dans la vie de nos enfants ? Le large espace qu'ils y occupent est questionné par de nombreux parents, enseignants et élus. Les réseaux sociaux accaparent notre temps et celui des jeunes, accentuant la sédentarité et réduisant celui consacré aux apprentissages, aux vraies relations sociales et au sommeil, mais aussi celui passé dehors, au contact de la nature.

Au-delà de ces considérations sanitaires, il faut rappeler que les réseaux sociaux sont des plateformes conçues par des entreprises privées, basées sur des algorithmes conçus par et pour des intérêts privés. Derrière leur apparence de forum ouvert, où l'expression de chacun serait libre et accessible à tous, résident en réalité des logiques capitalistiques répondant à la seule boussole du profit, ainsi que vous l'avez parfaitement établi, madame la rapporteure, dans le rapport de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs. Vous avez mis en avant les nombreux effets délétères que produisent les logiques marchandes de la captation généralisée de notre attention et de celle des jeunes : dépressions, addictions, tentatives de suicide, troubles du comportement alimentaire, dérives masculinistes, etc.

Derrière ces plateformes, des algorithmes guident nos choix et nos interprétations en jouant excessivement sur nos émotions, éteignant ainsi toute réflexion. Dans ce cadre imposé, quelle place a la libre décision ? Comment garantir l'intégrité cognitive des enfants qui y passent plusieurs heures par jour ? Ces algorithmes deviennent, avant les parents, l'école et les pairs, les premiers acteurs de l'intermédiation des jeunes avec le monde. Nous acceptons ainsi que la construction de leur rapport au monde et aux autres soit déléguée à des entreprises américaines et chinoises.

Face à cela, quelle singularité cognitive conservons-nous ? Avec les calculs qui renforcent les biais et les moyennes, le recours massif aux plateformes numériques, qui n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique, tend à homogénéiser nos goûts ainsi que nos pensées et à marchandiser plus encore notre attention. L'avenir que nous voulons est-il un monde où nous penserions et consommerions tous comme des Américains ? Le capitalisme numérique a transformé notre temps libre en marchandise. Ce temps, que la lutte a arraché aux mains du patronat il y a quelques décennies, voilà que nous le livrons aux grands patrons de la Silicon Valley, dont l'idéologie réactionnaire est maintenant pleinement assumée et dont la défiance envers les modèles démocratiques européens est édifiante. Un sursaut est nécessaire pour garantir la libre construction de la pensée.

Au-delà de ce texte, nous devons nous demander comment notre nation peut garantir la protection de notre attention, protéger la liberté intérieure des citoyens et construire sa souveraineté cognitive. La proposition de loi tente de protéger les plus jeunes de cette prédation cognitive organisée et systématique. Parce que l'interdiction prévue est une demande des parents et peut servir d'aide éducative, je voterai en faveur du texte, avec une partie des membres de mon groupe.

Il ne constitue pas pour autant une politique de la jeunesse. Il n'est qu'un premier pas. Si vous voulez vraiment protéger les enfants des écrans, sortez ces derniers des écoles, ne promouvez pas les jeux vidéo et l'e-sport dans les pratiques de l'éducation nationale et laissez aux familles la possibilité d'échanger avec les équipes pédagogiques sans espace numérique de travail. Pour créer une vraie politique de la jeunesse, remettez les enfants au centre des décisions, redonnez des moyens à l'école de la République plutôt que la détruire, accompagnez le périscolaire et toutes les structures qui offrent aux enfants et aux jeunes la possibilité de faire des choses ensemble. Les enfants ont besoin d'espaces où se retrouver en dehors de leur famille, loin de la surveillance de leurs parents. Ne laissez donc pas mourir le secteur associatif et donnez une vraie place à la parole des enfants, en toutes circonstances. Bref, agissez !

Pour vraiment protéger les enfants des réseaux sociaux, il faudra aller plus loin. Vous devez demander fermement à la Commission européenne d'appliquer les lignes directrices du DSA.

Mme Anne Le Hénanff, *ministre déléguée*. Oui !

M. Alexandre Portier, *vice-président de la commission mixte paritaire*. Très juste ! Nous sommes d'accord !

Mme Lisa Belluco. Il faut sanctionner l'utilisation des *dark patterns*, des modèles addictifs. Il faut développer la prévention et réguler les contenus. Nous savons tous que si l'interdiction des réseaux sociaux va constituer un soulagement et une aide pour les parents, des enfants sauront la contourner. Il faut donc que les utilisateurs de tous âges soient protégés. Enfin, mon groupe demande des garanties sur le maintien de l'anonymat en ligne malgré la vérification de l'âge. Pouvez-vous nous les apporter, madame la ministre ?

Enfin, parce que je suis écologiste, je ne peux m'empêcher de rappeler qu'une société entièrement basée sur le numérique est une société vulnérable qui vit d'une prédation inédite des ressources. Nos usages numériques ne sont possibles que parce que des entreprises pillent les sous-sols des pays du Sud, attisant au passage les conflits locaux et détruisant les ressources naturelles nécessaires à la subsistance des populations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Nous fermons les yeux sur ces crimes qui relèvent pourtant d'une forme de néocolonialisme. Ne serait-ce que parce que son application réduira un tout petit peu les usages du numérique, ce texte est le bienvenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme la rapporteure applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Croizier.

M. Laurent Croizier. « Notre société doit être davantage consciente de l'importance de l'enfance, de la place à lui réserver dans la vie de tous les jours, mais aussi dans les projets à long terme. » Ces mots sont ceux de Simone Veil, alors ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Ils résonnent avec une force toute particulière aujourd'hui dans cet hémicycle.

L'enfance est le temps de la construction, de la découverte de soi, des autres et du monde. C'est l'âge de l'apprentissage, de l'émerveillement et d'une imagination sans limites. C'est aussi l'âge de la fragilité et de l'innocence.

Chaque enfant porte en lui l'avenir de notre société. Protéger chacun d'eux, c'est la promesse d'un avenir meilleur pour chacun de nous.

Pourtant, nous acceptons que les enfants passent en moyenne quatre heures par jour devant un écran : quatre heures quotidiennes durant lesquelles ils consultent des contenus récréatifs et au cours desquelles ils sont inévitablement confrontés à des contenus violents, addictifs ou anxio-gènes.

Nous connaissons désormais les conséquences de cette surexposition : elle fragilise la santé mentale, nuit à la santé physique, appauvrit les relations sociales et éteint peu à peu l'imaginaire. Si nous voulons préserver nos enfants de cette brutalité et leur permettre de consacrer pleinement leur temps à apprendre, à grandir et à se construire, il est urgent d'assainir l'environnement numérique et de renforcer résolument la prévention des violences qui s'y déploient.

À l'heure où la santé mentale des plus jeunes se dégrade, où l'intelligence artificielle bouleverse nos usages, où les contenus violents comme les fausses informations se diffusent à une vitesse inédite, une question s'impose : quelle société

voulons-nous construire ? Cette proposition de loi apporte une première réponse. Parce qu'il nous faut avancer, parce qu'elle va dans le bon sens et parce qu'il est urgent de protéger nos enfants, le groupe Démocrate votera en faveur de ce texte.

Si la majorité est fixée à 18 ans en France, c'est précisément parce que le législateur reconnaît qu'avant cet âge, les jeunes demeurent vulnérables et qu'en tant que mineurs, ils relèvent de la responsabilité de leurs parents. À 15 ans, les dangers du numérique ne disparaissent pas. À 15 ans, un adolescent n'est pas pleinement autonome. À 15 ans, un adolescent n'est pas réellement indépendant. Nous devons donc veiller à ce que ce seuil ne crée ni l'illusion d'une majorité numérique ni celle d'une capacité de discernement qui serait pleinement acquise.

Les enfants sont les premières victimes des dérives et des violences qui traversent l'espace numérique. L'essentiel de la réponse ne saurait reposer sur eux. Le groupe Démocrate entend promouvoir une triple responsabilité : celle des parents, d'abord, qui doivent éduquer, exercer leur autorité et assumer pleinement leur rôle, et qu'il est nécessaire d'informer et d'accompagner ; celle des géants du numérique, qui ne peuvent plus se soustraire à leur devoir, notamment celui de fournir des outils de contrôle réellement efficaces ; et celle des plateformes, qui doivent répondre des contenus qu'elles diffusent et mettre enfin en œuvre une modération exigeante, à la hauteur des enjeux.

Cette proposition de loi rappelle une évidence : nous avons le devoir d'agir pour préserver l'environnement dans lequel nos enfants grandissent. Mes chers collègues, ne restons pas spectateurs ! Sensibiliser aux usages du numérique est un enjeu de civilisation.

M. Alexandre Portier, *vice-président de la commission mixte paritaire*. Très juste !

M. Laurent Croizier. N'oublions pas que nos enfants sont notre avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem ainsi que sur ceux des commissions.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Marcangeli.

M. Laurent Marcangeli. Il y a trois ans, je montais à cette tribune pour défendre une idée simple : un enfant de moins de 15 ans n'a rien à faire sur un réseau social. Cette idée est devenue la loi du 7 juillet 2023. La majorité numérique, c'était elle qui l'instaurait, et le Parlement l'avait adoptée à la quasi-unanimité. Je revois encore cet hémicycle, ce jour-là, convaincu d'avoir agi et bien agi.

Nous savons tous ce que cette loi est devenue. Rien : pas un décret d'application, pas une vérification d'âge, pas un compte fermé. Je crois pouvoir le dire : au sein de nos hémicycles, nous avons eu raison trop tôt et nous étions trop seuls. Qu'une loi nationale parvienne à s'imposer, sans le concours de l'Union européenne, à des plateformes mondialisées, qui pèsent davantage que plusieurs États réunis, voilà qui était impossible.

Après ce triste constat, pourquoi adopter ce texte aujourd'hui ? Parce qu'autour de nous, tout a changé, venant conforter l'idée que notre vote d'il y a trois ans allait dans le bon sens.

La société d'abord. En trois ans, les pédopsychiatres, les enseignants, les parents ont alerté, les études se sont accumulées et plus personne ne doute de ce que ces applications font au sommeil, à l'attention, à l'image de soi de nos adolescents, et singulièrement à celle de nos adolescentes. Notre commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs a dressé un bilan accablant. Ce constat n'appartient

plus à un camp. Il n'est pas dans cet hémicycle un seul collègue – tel est mon sentiment sincère après avoir entendu les autres orateurs – qui pense que TikTok à 11 ans est une chance.

Le monde a changé, lui aussi. L'Australie a franchi le pas, d'autres démocraties s'y préparent et l'Europe bouge enfin : la Commission a reconnu aux États le droit de fixer un âge minimum, elle expérimente une application de vérification de l'âge et un texte européen est annoncé. Je connais votre combat, madame la ministre, pour faire avancer ce sujet au niveau européen. Je veux également saluer le travail des rapporteuses de la CMP, Laure Miller et Catherine Morin-Desailly, car l'accord trouvé lundi consacre le choix de la clarté en retenant une règle que chaque famille peut comprendre et s'approprier : avant 15 ans, pas de réseaux sociaux. Une règle, la même pour tous, s'appliquera dès le 1^{er} septembre – ou dans quatre mois pour les comptes déjà ouverts. Et, parce que la protection doit être encore plus forte dans nos établissements scolaires, les téléphones seront désormais interdits de l'école au lycée.

Mes chers collègues, je voudrais enfin m'arrêter sur ce que nous faisons exactement en votant ce texte. Nous fixons un âge minimum, comme la République sait le faire depuis longtemps. Elle a fixé un âge minimum pour conduire, pour acheter de l'alcool et du tabac, pour entrer dans un casino, pour travailler, pour se marier, pour consentir. Elle l'a fait parce qu'elle sait une chose que nous devrions nous répéter plus souvent : la liberté d'un enfant n'est pas menacée par la règle, elle est menacée par ceux qui ont intérêt à ce qu'il n'y en ait aucune.

Aujourd'hui, un enfant est protégé à proportion de la vigilance de ses parents, du temps dont ils disposent, de ce qu'ils savent de ces applications, de sorte que les enfants les plus exposés sont ceux dont les familles sont les moins armées. Grâce à cette loi, les parents, les enseignants, les éducateurs auront désormais la République à leurs côtés.

Et puis il y a ceux qui voteront contre. J'avoue ne pas comprendre. Voilà des collègues qui dénoncent chaque semaine la puissance des multinationales, l'emprise du capitalisme numérique, l'exploitation de nos données et de notre attention. Ils ont, sur ce diagnostic, bien des raisons d'être entendus. Pourtant, lorsque vient enfin le moment de voter une proposition de loi qui oppose à ces entreprises une interdiction ferme, ils ne sont plus là. Cette posture est pour moi incompréhensible.

Mes chers collègues, nous avons, sans le savoir, laissé entrer dans la chambre de nos enfants les machines les plus efficaces jamais conçues pour retenir un être humain devant un écran. Il aura fallu quinze ans pour le comprendre, trois ans pour en tirer les conséquences dans la loi, et il en faudra peut-être davantage pour les imposer tout à fait. C'est long, mais c'est le temps des démocraties.

Le groupe Horizons & indépendants votera donc ce texte avec fierté, avec la conviction que nous ouvrons un chemin dont nous ne voyons pas encore le terme, mais au bout duquel nous aurons reconquis le bien le plus précieux que ces plateformes nous dérobent chaque jour : notre attention, c'est-à-dire notre liberté de choisir à quoi et à qui nous consacrons le temps si court de nos existences. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, EPR, DR et Dem ainsi que sur ceux des commissions.*)

M. le président. La discussion générale est close.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	426
Nombre de suffrages exprimés	360
Majorité absolue	181
Pour l'adoption	279
contre	81

(*La proposition de loi est adoptée.*)

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens ;

Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra